



Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2020

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Fanta BERETE, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU , Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISSET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont absent(e)s et excusé(e)s : David AMIEL donne pouvoir à Catherine IBLED, Anne-Sophie BORDRY donne pouvoir à Agnès EVREN, Eléonore CREUZE donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie GIOVANNUCCI donne pouvoir à Grégory CANAL.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir regagner vos sièges pour que nous puissions commencer la séance de notre Conseil qui est assez chargée. Donc je vous demanderai à la fois de regagner vos places et d'être le plus bref possible dans vos interventions. Et merci de vous asseoir également dans la salle du public pour ne pas troubler les débats. Merci de vous asseoir à vos places. Je commencerai quand tout le monde sera installé. Donc ne faites pas perdre de temps. Merci. On a une cinquantaine de projets de délibérations et d'affaires diverses.

1. 152020020 - Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Je désigne les deux secrétaires de séance : Hector VESPROUMIS et Arthur WOLFF.

Donc, je suis maintenant amené à évoquer avec vous la procédure d'urgence.

2. 152020029 Adoption de la procédure d'urgence

Monsieur le Maire : Alors, je voudrais quand même faire un tout petit commentaire. Acerbe mais pas trop. Parce que c'est maintenant récurrent, même depuis le début de la mandature. J'envisageais une amélioration, mais non. Les conditions de travail qui nous sont imposées par la Mairie centrale pour la préparation du Conseil ne sont pas satisfaisantes, voire empirent. Lors de la dernière mandature, certains s'en souviennent, ici, j'avais accepté, à la demande de la Maire de Paris, que les séances du Conseil aient lieu non pas une mais deux semaines avant le Conseil de Paris.

Encore faut-il que nous ayons les projets de délibérations à temps. D'ailleurs, la Mairie s'engageait, en contrepartie, à introduire des dossiers en amont suffisamment à temps pour que nous puissions les étudier, surtout les plus importants. Mais force est de constater, à chaque nouvelle séance, que cela ne fonctionne pas. Et c'est de pire en pire. Alors que la loi, je le rappelle, impose de nous transmettre l'ordre du jour le mardi soir, comme on va le constater dans un moment, j'ai reçu encore deux délibérations de la Mairie centrale, de l'Hôtel de Ville, jeudi. Ce n'est pas acceptable, surtout lorsqu'il s'agit de dossiers importants, mais même de façon générale, puisque le temps nécessaire, du coup,

qui vous reste, et qui vous est imparti pour les étudier, et nous aussi d'ailleurs, n'est pas suffisant.

Deuxièmement, afin de ne pas surcharger les personnels de la Direction générale des services, présente à mes côtés avec ses personnels, et notamment les personnels de la DGS qui sont affectés à l'organisation du Conseil d'arrondissement (et je peux vous dire que ce n'est pas une mince affaire) je demanderai à chacun et à chacune d'entre vous, et d'ailleurs tous groupes confondus, de respecter les délais d'introduction de vos vœux. Les vœux doivent être introduits, dernier délai, le mardi après-midi. Ce n'est pas parce que la Ville nous envoie parfois des projets de délibérations plus tard qu'il faut suivre ce mauvais exemple. Maintenant, je serai intraitable. J'étais assez peu contraignant jusqu'à présent, mais, finalement, ce sont les fonctionnaires qui en pâtissent, qui sont obligés de rester ici jusqu'à des heures indues, notamment le jeudi soir jusqu'à 21 heures 30. Ce n'est pas normal, donc je serai amené à appliquer rigoureusement la règle qui veut que vous nous envoyiez vos vœux le mardi après-midi, si possible, mardi soir dernier délai. Je vous en remercie pour les personnels qui n'ont pas à supporter nos retards.

Dernier point, il y a effectivement beaucoup de vœux à cette séance. Il est rare que nous en ayons autant. Il y en a plus d'une douzaine. C'est très bien que la démocratie vive et s'exprime mais, franchement, juste un petit conseil : les vœux qui sont des vœux d'ordre général (je ne citerai aucun exemple mais il y en a plusieurs) qui ne concernent pas spécifiquement le 15^{ème} même s'il peuvent concerner le 15^{ème} puisqu'ils sont d'ordre général, sur tout Paris, ont toute leur place au Conseil de Paris plus qu'à notre Conseil d'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement, c'est pour traiter les affaires du 15^{ème}. Rien n'interdit de faire des vœux sur autre chose, sur Paris en général ou sur des affaires qui concernent Paris mais, néanmoins, c'est le Conseil de Paris dans lequel doivent être débattus ces vœux plus que dans notre Conseil sinon, vous allez voir, on va passer entre une heure et une heure et demie sur les vœux qui sont déposés. Donc je vous demande de faire un tout petit effort. Si vous avez des vœux à déposer qui concernent l'ensemble de Paris, vous pouvez les déposer directement, très bien, au Conseil de Paris. Et ne déposer en Conseil d'arrondissement, merci pour vos collègues et pour moi-même, que ce qui concerne le 15^{ème}.

Comme je vous l'ai exposé, nous devons adopter la procédure d'urgence. Deux dossiers nous ont été transmis jeudi par la Mairie centrale, alors que le délai est mardi. Le 2020 SG 20, Convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix, et le 15 2020 030, choix de la gestion par marché public de

l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18, rue Viala. Donc je vais mettre aux voix le principe de l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Merci. Adopté. Donc nous allons commencer maintenant l'examen de nos délibérations en commençant par l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 juillet dernier.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Arrondissement du 21 juillet 2020.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas d'oppositions ? Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. 2020 DDCT 21 -Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant examiner de façon groupée trois délibérations puisque ces trois délibérations sont en interaction, si je peux dire. Il nous reste à présenter le budget supplémentaire puisque les budgets sont présentés par l'adjoint compétent. Donc je passe la parole à Grégory CANAL pour la présentation du budget supplémentaire 2020.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les trois délibérations qui vous sont proposées font suite à l'adoption du compte administratif 2019 que j'ai évoqué dans le courant de l'été dernier et anticipent de quelques mois l'adoption du budget primitif pour notre collectivité pour 2021. Le budget supplémentaire a trois vocations, en réalité. C'est d'abord un budget de report qui permet donc de reporter, comme son nom l'indique, les crédits non consommés durant l'exercice n-1, c'est-à-dire 2019 sur l'exercice en cours, c'est-à-dire l'exercice 2020. C'est aussi un budget d'ajustement qui permet de rééquilibrer les prévisions budgétaires qui ont été votées l'année précédente et qui tiennent compte, cette fois-ci, de leur exécution réelle. En dernier lieu, c'est un budget d'ajustement, de rectification en quelque sorte, qui permet aussi des transferts de crédits d'une dotation à l'autre, procédure pour laquelle il convient d'avoir un accord préalable d'une commission paritaire entre la Mairie

centrale et les Mairies d'arrondissements. Cette commission s'est tenue cette année le 12 juin. Parmi les principaux enseignements du budget supplémentaire que vous aurez pu constater dans la délibération principale c'est un solde positif de 983 000 € duquel il convient de défalquer 54 000 € de remboursement d'une dette à la Direction de l'environnement et des espaces verts. A hauteur de 54 000 €, donc, pour l'achat de petites fournitures et d'équipements de proximité. Il reste donc 928 000 € à reventiler au sein de notre état spécial d'arrondissement. Cette reventilation a lieu essentiellement sur la dotation de gestion locale. Pourquoi celle-ci ? Parce qu'en réalité, comme chaque année, il y a les mêmes conditions qui imposent cette ventilation, à savoir des commandes qui arrivent en fin d'année, qui sont mandatées tardivement. Et je rappelle que, dans les administrations, les fins de gestion ne sont pas le 31 décembre mais généralement fin novembre et début décembre. C'est la raison pour laquelle les mandatements importants de fin d'année ne peuvent pas être exécutés sur l'exercice de l'année précédente et sont donc reportés en conséquence.

Deuxième élément d'appréciation, c'est celui de la difficulté d'avoir une vraie prévisibilité des dépenses de fluides. Singulièrement des dépenses de chauffage. On fait des prévisions, évidemment, adossées soit sur les constats des Directions centrales, et elles sont mises de manière prévisionnelle sur le budget primitif de l'année précédente. Et, ensuite, on tient compte, à mi-mandat, de leur exécution réelle. D'où des ajustements, car il est très difficile d'anticiper les conditions climatiques. Pour notre plus grand bonheur, pour la deuxième année de suite, les directions centrales ont inscrit dans notre état spécial une dotation de près de 3 M€.

(9.25 à 10.37 inaudible)

(...)éléments parapharmaceutiques qu'on distribue dans les établissements de proximité pour leur permettre de mieux encaisser les considérations sanitaires qui figurent dans les protocoles nationaux qui sont déclinés au niveau de la Ville de Paris. Tous ces éléments justifient donc ces reports de crédits sur la DGL. Mais il n'y a pas que cette dotation qui fait l'objet de redéploiements. La dotation d'investissement, elle-même, bénéficie d'un report, comme chaque année, beaucoup plus ténu, de 96 000 €. Ce n'est pas une dotation importante. Elle est autour de 586 000 €. De la même manière, la dotation d'animation locale bénéficie aussi d'un report de crédits à hauteur de 94 000 € répartis de la manière suivante : pour les crédits de travaux dits d'urgence, 44 000 € et aussi de 50 000 € pour tout ce qui est animation locale. Ce qui porte l'ensemble à 1 140 000 €, dans lesquels figurent les fonds du Maire, à savoir toutes les

récoltes de quêtes à l'occasion des mariages, mais aussi le produit des bénéfices des locations de salles.

En définitive, notre budget, notre état supplémentaire d'arrondissement, s'élève à 12 900 000 €. C'est 400 000 € de moins que l'année précédente, qui était à 13 380 000 €. Mais ce delta s'explique tout simplement par un report de crédits moindre dû à une exécution très, très forte des mandatements de la DGL l'an passé, à hauteur de 85 % d'exécution.

Ainsi, cet état spécial se ventile de la manière suivante : 11 230 000 € pour la DGL, 1 140 000 pour la DAL et 986 000 € pour la dotation d'investissement. Voilà pour le budget supplémentaire. Je me permets aussi, puisque, Monsieur le Maire, vous avez regroupé les délibérations cadres sur le fonctionnement et sur l'investissement, de faire deux commentaires sur les deux délibérations. Elles sont présentées évidemment chaque année et elles n'apportent pas de commentaires techniques, dans la mesure où celles-ci, quand même, présentent un dispositif très élaboré, que je ne vous restituerai pas ce soir. Mais tout de même deux remarques. La dotation générale de fonctionnement, qui est donc dans le document cadre de fonctionnement, élabore toute une série de critères d'éligibilité dont font partie des critères forfaitaires, mais aussi des critères au prorata de la population. Il n'en demeure pas moins que celui-ci est défavorable à notre arrondissement dans la mesure où nous ne bénéficions toujours pas de quartiers politique de la Ville. Je vous signale quand même qu'à Paris il y a 20 quartiers politique de la Ville. Dans les arrondissements comparables au nôtre, comme le 13^{ème} arrondissement, il y en a 5. Autre arrondissement comparable au nôtre, le 20^{ème}, il y en a 2. Pire encore, dans le 17^{ème} arrondissement, ils en ont un. Et aucun dans le 15^{ème} arrondissement, qui est pourtant le plus gros arrondissement de Paris, équivalent en taille et en démographie à celui de Bordeaux. Donc, personne ne peut croire, ici, cinq minutes, que le 15^{ème} arrondissement ne mérite pas de politique de la ville, ce qui lui permettrait de disposer de davantage de crédits et de mesures d'accompagnement induites par la mise en place de ce dispositif. Deuxième observation, c'est le défaut de prise en compte dans le calcul de la DAL des éléments relatifs à l'attractivité économique. Et, là encore, je vous rappelle, et c'est quand même dû aussi au dynamisme des élus locaux, que le 15^{ème} arrondissement a une grosse proportion d'entreprises de services dans le secteur tertiaire et que nous hébergeons sur notre territoire plus de 5 000 sièges sociaux. N'importe quelle collectivité en France de plein exercice voit évidemment une grande partie de ses dotations assises sur ce critère d'attractivité économique.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai que nous demandons depuis plusieurs années l'inscription en politique de la ville et que nous espérons toujours que la Ville et l'État pourront y faire droit. J'étais en train de régler pendant votre intervention, un tout petit problème de son puisque nous ne sommes plus retransmis à l'extérieur. Il y a un incident technique qui fait que votre intervention n'a pas pu être écoutée par l'ensemble des habitants de l'arrondissement qui sont évidemment tous à l'écoute de notre Conseil. Mais on essaie de rétablir le son. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Très vite.

(15.05 à 15.13 inaudible)

Défavorable pour le 15^{ème} et qu'on ne fait pas un concours aux quartiers prioritaires même si on a déjà dit dans cette assemblée que nous pourrions, éventuellement, essayer de porter ensemble ce sujet-là. Mais je voudrais pour être précis sur ce sujet et bien dire à notre public qu'il ne s'agit que de 10 %....

Monsieur le Maire : Il ne peut pas nous entendre.

Monsieur SITBON : Mais celui qui est dans la salle ! Ce sera de toute façon consigné dans le procès-verbal. Donc tout va bien. Comme tous les habitants du 15^{ème} le lisent.

Monsieur le Maire : C'est obligatoire.

Monsieur SITBON : Je vais aller au fond. Il n'y a que 10 % de la dotation qui est au prorata des effectifs scolaires par arrondissement et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. Donc c'est quand même une faible partie de cette clé de répartition qui est effectivement, et vous l'avez rappelé, Monsieur CANAL, même si je ne veux pas rappeler tout le détail, quelque chose d'équilibré et qui n'a pas, je crois, été un sujet de désaccord soulevé.

Monsieur le Maire : Je l'ai déjà évoqué avec la nouvelle adjointe chargée de la ville et c'est vrai qu'avec en plus la précarisation importante du 15^{ème}, nous avons davantage de contribuables au titre du premier décile, ce qui fait qu'effectivement, même s'il n'y a pas de quoi s'en réjouir, nous avons une possibilité d'augmentation de nos crédits.

Monsieur CANAL : En effet cela concerne 10 % de la dotation mais 10 % ce n'est quand même pas négligeable pour une dotation qui est quand même très élevée au niveau parisien.

Monsieur le Maire : Absolument. Donc je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas d'autres interventions, ces 3 projets de délibérations.

Donc le cas DDCT 21 qui est pour ? Avec un avis favorable. Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

5. 2020 DDCT 22 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le projet de délibération est adopté.

6. 152020025 Etat spécial du 15^{ème} arrondissement - Budget supplémentaire 2020

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le budget supplémentaire est donc adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adoptée.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier également de manière groupée les délibérations suivantes.

7. 2020 DDCT 23 Inventaire des équipements de proximité 2021

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

8. 152020028 Inventaire des équipements de proximité du 15^{ème} arrondissement pour l'année 2021

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

9. 152020026 - Délégation donnée au Maire du 15^{ème} arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures, et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté.

10. 152020021 Désignation par le Conseil d'Arrondissement de représentants de la commune au sein du conseil d'établissement du conservatoire Frédéric CHOPIN, conservatoire municipal du 15^{ème} arrondissement

Monsieur le Maire : Les titulaires sont Frédéric JACQUOT, Hector VESPROUMIS, Chantal ROLGEN, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle ROY. Avec des suppléants. Les personnalités qualifiées sont Etery PAGAVA, Jacques MORNAS, Henri CHALET, Pierre-François GOUET et Ghislaine FOURLANOZA. Merci. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

11. 152020023 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'élus appelés à siéger au sein du « Conseil de Maison » de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 15^{ème} arrondissement

Monsieur le Maire : Avec, au niveau des élus, président Philippe GOUJON, Marie-Caroline DOUCERÉ, Sylvie CEYRAC, Grégory CANAL, Anessa LAHOUASSA, Isabelle ROY. Merci.

Le projet de délibération est adopté.

12. 152020024 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement de représentants au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées.

Monsieur le Maire : Même principe.

(19.05 à 26.06 inaudible)

13. 152020027 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus appelés à siéger au sein des conseils de quartier

Monsieur le Maire : (...) La représentation proportionnelle fait que c'est le groupe d'opposition majoritaire qui, sur les quatre, et vous verrez la répartition si vous faites une règle de 3, occupe le siège. Les choses sont ainsi fixées. Et cela ne changera pas. C'était comme ça, d'ailleurs, aussi, sous la mandature précédente. Je rappelle qu'il y a un certain nombre de Conseils dans lesquels, d'ailleurs, l'opposition est présente, alors qu'il a été décidé, à l'Hôtel de Ville, de supprimer la représentation de l'opposition dans beaucoup d'organismes où la Ville doit être représentée. Et nous avons tenu, quand même, nous, à maintenir dans le 15^{ème}, cette représentation même si, là, pour les Conseils de quartiers, celle-ci est fixée par notre règlement intérieur et que nous ne revenons pas dessus, bien sûr.

Donc, je vais mettre aux voix. Sauf s'il y a d'autres interventions. Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est pour ? Contre ? Donc qui vote contre ? C'est le groupe EELV. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté.

14. 2020 DU 18 Dénomination place Athanase Bassinet (15^{ème}).

Monsieur le Maire : C'était, chacun le sait, un de mes illustres prédécesseurs.

Le projet de délibération est adopté.

15. 2020 DU 90 Classification de nouvelles voies des 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} au titre des droits de voirie.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

16. 2020 DLH 20 Réalisation 15-17 rue Bertillon (15^{ème}) d'un programme de création de 68 logements sociaux- Modification des prêts PLAI, PLUS et PLS garantis par la Ville (8.959.120 €)

Monsieur le Maire : Mme CHARPENTIER.

Mme CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en 2015 nous avons étudié la demande d'ICF Habitat pour transformer un parking en immeuble de logements sociaux situé au 15-17 rue Bertillon. Il s'agit d'un programme de 68 logements. Lorsque nous avons eu ce projet, donc en 2015, la municipalité avait émis un avis défavorable. En effet, dans une zone déjà extrêmement bétonnée, la densification toujours plus grande de ce quartier ne nous semblait pas un projet cohérent avec ce que les habitants souhaitaient pour leur cadre de vie. A une époque où nous nous interrogeons beaucoup sur la ville de demain, sur notre mode de vie et notre environnement urbain, est-il encore possible d'imaginer une ville où chaque centimètre carré laissé libre sera bétonné, accentuant un peu plus le sentiment d'étouffement de certains de nos quartiers. Je pense que les riverains de la rue Bertillon, acculés le long de la voie ferrée de la gare Montparnasse, méritent mieux qu'un nouvel immeuble de logements, accentuant un peu plus la densification de ce quartier. Je vous remercie.

Madame BOSCHERON : Au regard des attentes concernant le logement social, nous réaffirmons qu'il faut des logements accessibles financièrement aux salariés qui travaillent dans notre ville, à celles et à ceux qui payent des loyers trop chers et qui quittent Paris parce qu'ils ne s'en sortent plus. A celles et à ceux pour lesquels se loger relève de la survie. Cela passe par de l'habitat accessible et ce dans l'ensemble des arrondissements de Paris, dont le nôtre. C'est une question de solidarité, de mixité sociale, contraire à l'idée qu'il y aurait des arrondissements de Paris réservés au logement social et d'autres non. Notre arrondissement ne peut pas se retrouver dans la deuxième catégorie. L'idée qu'il y a assez de logement social ne peut être une réponse et les demandeurs de logements ne peuvent que se réjouir que de nouvelles opportunités s'offrent à elle et à eux. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour l'ensemble des délibérations ayant trait aux programmes de création ou de

réhabilitation proposés à notre Conseil d'arrondissement de ce soir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, juste un mot pour dire qu'on ne peut pas dire que nous sommes un arrondissement dépourvu de logements sociaux puisque nous tangentons aujourd'hui les 20 % et que nous sommes autour de 22 000 à 23 000 logements sociaux et que plusieurs centaines sont en construction. Donc on ne peut pas dire qu'on est dans la deuxième catégorie. D'ailleurs, nous avons voté beaucoup de ces réalisations. Mais vous savez que, aujourd'hui, peut-être plus encore qu'hier, il est nécessaire, aussi, qu'il y ait des espaces de respiration dans la ville et que, nous, nous avons pris position, comme un certain nombre d'autres

(de 25.04 à 26.21 inaudible)

(...) l'adjointe, la conseillère déléguée à l'urbanisme et on va répondre aux intervenants.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à l'ordre du jour de ce Conseil trois délibérations qui portent globalement sur des modifications de prêts garantis par la Ville. Ce sont là des projets qui ont été lancés sous la précédente mandature qui aujourd'hui sont soumis à notre assemblée, à travers des délibérations d'ajustement financier, ce qui n'est pas forcément très clair. S'agissant de la délibération que nous examinons, le projet porte sur la construction d'un énième immeuble de logements sociaux dans le quartier Bertillon-Castagnary, comme vient de le rappeler ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER. Pour situer le contexte, la rue Alphonse Bertillon, tout comme la rue Castagnary, a pour point commun de longer les voies ferrées et d'être bordée de programmes de logements sociaux sur des centaines de mètres. Dans le projet du 15 rue Bertillon que nous examinons, le bailleur ICF est bien au diapason avec la Ville. Les aménagements ne sont pensés que sous le seul prisme de la politique de densification sociale. Ainsi, alors que nous avons déjà, côte à côte et adossé au plateau ferré Montparnasse, un foyer de 197 studios livrés en 2011, deux grands immeubles de 164 logements sociaux, tous gérés par ICF (ce bailleur vient d'ailleurs d'obtenir un permis de construire pour la réalisation de 68 logements sociaux supplémentaires) au milieu de tout cela, nous allons donc avoir, à la place d'un espace de respiration, un immeuble de 4 étages et une tour de 12 étages. Cet ensemble sera édifié en lieu et place d'un parking souterrain dont la vaste dalle avait été, en son temps, fort opportunément aménagée avec des bancs, des petits jeux pour enfants, et quelques espaces engazonnés. Même si les discussions nous ont permis d'améliorer le projet, avec notamment la

végétalisation des toitures du futur ensemble et la création d'un équipement de petite enfance, il n'en demeure pas moins que cette opération de densification supprime un espace de respiration dans un secteur très dense, va impacter les habitants des immeubles sociaux existants de part et d'autre et obstruer les vues. J'ajoute que la tour de 12 étages étant adossée aux voies ferrées Montparnasse les résidents vont devoir supporter les nuisances sonores liées à l'augmentation considérable du trafic ferroviaire.

Avant de conclure, j'en profite pour rappeler que le chiffre qui a été indiqué tout à l'heure, de 19 000 logements, ne me semble pas exact. Je reviens sur le chiffre qu'a annoncé Monsieur le Maire, de 23 000 logements, parce que nous, nous comptons tous les projets qui sont en cours, qui ne sont pas encore sortis de terre et qui sont votés et qui, in fine, seront bien du logement social. Alors que ce chiffre de 19 000 correspond souvent à des chiffres de la Préfecture qui datent d'il y a 2 ans et qui ne reflètent pas du tout la réalité des logements à sortir de terre. En l'état, donc, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable sur cette opération de densification. En revanche, pour rassurer nos collègues, je peux vous dire que nous voterons tout à l'heure un important projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs. 217 logements PLAI. Donc, vous voyez, nous ne sommes pas opposés, loin de là, au logement social, mais le tout étant de le faire avec discernement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà ! Nous ne sommes pas des doctrinaires et nous étudions les projets au cas par cas. Qui est favorable à ce projet de délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté.

17. 2020 DLH 38 Réalisation 4-8 rue Chauvelot (15^{ème}) d'un programme de création de 8 logements sociaux -Modification des prêts PLA-I, PLUS et PLS garantis par la ville (851.119 €)

Monsieur le Maire : Mme CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER: Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne vais pas réexposer les motifs que j'ai présentés précédemment pour le projet Bertillon, puisque ce sont effectivement les mêmes arguments que je devrais avancer. On nous demande en fait de réétudier le dossier qui nous avait été présenté une première fois en 2017, ici. Suite à une augmentation du coût des travaux, nous avons déjà émis, bien évidemment, un avis défavorable sur ce

projet en 2017, toujours pour les mêmes arguments, bien sûr. L'implantation de ce projet ne nous permet pas de garantir aux habitants un cadre de vie suffisamment agréable alors que nous pourrions leur offrir d'autres installations, d'autres équipements pour améliorer la vie du quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole pour répondre à l'oratrice.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, voici une autre délibération sur des modifications de prêts garantis par la Ville. Là encore, il s'agit d'un projet qui a fait débat lors de la précédente mandature, et qui revient aujourd'hui à travers une délibération d'ajustement financier. Le promoteur de cette opération avait initialement prévu de réaliser 24 logements en usufruit locatif social destinés aux fonctionnaires du ministère de la Défense basé à Balard. Et 5 logements en accession réservés au propriétaire actuel de la parcelle. Lorsque ce projet nous a été soumis en 2017 nous avons émis un avis défavorable pour deux motifs. D'une part parce que cette construction de 6 étages qui vient s'inscrire à la place de plusieurs petits bâtiments rappelant le passé du quartier Vaugirard nous semblait trop imposante. D'autre part parce que nous avons découvert que la Ville avait exigé la modification de la programmation initiale en mettant la main sur les 8 logements sociaux qui devaient initialement être achetés en VEFA par l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique. Ce changement ne lui convenant pas, le ministère, qui souhaitait disposer de la totalité de l'opération, et donc des 24 logements, s'est retiré. Même si le programme a ensuite fait l'objet d'ajustements, nous ne pouvons cautionner cette intrusion de la Ville de Paris, qui est venue s'immiscer dans une opération attendue par le ministère, soucieux de loger ses fonctionnaires à proximité de Balard, sans compter que l'aspect massif du futur bâtiment ferme totalement les perspectives et les percées dégagées par l'ancien bâti. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Là encore, il s'agit d'agir au cas par cas. Il ne s'agit pas d'être contre le logement social (d'ailleurs, nos votes précédents en attestent) mais d'être contre tel ou tel projet pour des raisons bien précises. Qui est pour ce projet de délibération ? Merci. Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté.

18. 2020 DLH 66 Réalisation 379, rue de Vaugirard (15e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par SEQENS-Subvention (575 820 €)

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

19. 2020 DLH 75 21 rue Bara (15^{ème}) - Reconstruction d'un Poste Sous Enveloppe Métallique (PSEM) de 63 000 volts - Autorisation administrative

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

20. 2020 DLH 102 Réalisation Porte de Brancion et rue Vicat (15^{ème}) d'un programme de résidence sociale pour jeunes travailleurs de 114 logements PLA-I. Modification des garanties de la Ville demandée par la RIVP

Monsieur le Maire : Louisa FERHAT.

Madame FERHAT: Monsieur le Maire, chers collègues, aussi bien au masculin qu'au féminin, donc, je voulais juste rappeler que nous étions positifs sur la construction de ce projet qui est donc une résidence sociale pour jeunes travailleurs et qui sera situé au coin de la porte Brancion et de la rue Louis Vicat. Je voudrais simplement me faire le porte-parole, si je le peux, des habitantes et des habitants qui voudraient nous rappeler quelques éléments du quartier. Donc, ils nous demandent de diligenter une réunion, disons plutôt une concertation, avec Paris Habitat et aussi la RIVP, surtout pour les 2 immeubles qui sont gérés par Paris Habitat qui sont du 27 au 35 avenue de la porte Brancion attenant à cette nouvelle construction et celui du 1-3 Square Brancion. Les façades sont de vraies passoires thermiques. Aucune colonne sèche pour les pompiers n'existe dans ces immeubles. Donc, en cas d'incendie, il y aurait de très graves problèmes. Nous sommes appelés, dans le cadre de la canicule pour voir les personnes âgées. Donc, c'est très bien, mais si on installait des stores sur ces immeubles, il me semble que cela aurait beaucoup plus d'efficacité qu'un coup de téléphone. Il faut savoir que nous avons 40 degrés dans ces appartements. Ils ne

sont pas accessibles aux personnes en situation d'handicap avec fauteuils. Sachant que, porte de Vanves, sur les mêmes immeubles, la même construction, des travaux ont été réalisés par la RIVP. Tout a été refait sur le plan climat et le plan handicap. Donc si du côté du 14^{ème} on peut le faire pour la même barre d'immeubles, je suppose qu'on peut le faire pour le 15^{ème}.

Et nous voudrions savoir aussi le devenir de la friche où il y avait l'ancienne pompe à essence qui est en friche depuis 10 ans. Il devait y avoir une recyclerie. Il me semble que c'est en cours mais j'avoue ne pas savoir donner une réponse aux habitants du quartier, vu que nous n'avons toujours aucun élément. Donc cette demande est faite aussi bien à vous, Monsieur le Maire, à tous mes collègues, mais aussi à la Ville de Paris. Et j'espère que vous vous ferez les porte-parole, tous autant que vous êtes, au niveau de la Ville de Paris, du moins au Conseil, pour que les problèmes de l'écologie de ce quartier (parce que ces immeubles datent de 1956) et du handicap (qui sont deux causes extrêmement importantes pour notre gouvernement) soient résolus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, c'est vrai que la réhabilitation de la porte Brancion est une priorité. Comme celle du quartier parc Falguière ou des Périchaux, etc. Et c'est vrai que, voilà quelques années, la Ville de Paris et Paris Habitat avaient envisagé de restructurer profondément tout le secteur entre le boulevard Lefebvre et la porte Brancion. D'ailleurs, comme vous le savez, le projet que nous portons pour la mandature à venir est la restructuration du groupe scolaire de la porte Brancion. Nous avons d'ailleurs un accord de la Mairie centrale là-dessus. Maintenant, il faut arriver à rentrer dans la concrétisation du projet, aller plus loin avec Paris Habitat. Sauf que depuis que Paris Habitat a présenté ce projet, voilà 5 ou 6 ans, il n'y a pas eu du tout d'avancées. Et c'était un projet de profonde transformation du secteur, de façon à en accroître la mixité sociale, avec la création de logements intermédiaires plus nombreux. Mais aussi, nous avons été aidés par la Métropole du Grand Paris. Je voudrais remercier d'ailleurs Daniel-Georges COURTOIS qui était vice-président de la Métropole à l'époque puisque, dans le projet de réinventer la Métropole du Grand Paris, nous avons pu obtenir cette opération d'urbanisme à laquelle nous tenons et dont nous votons, là, nous examinons, là, une partie qui est la réalisation de 3 bâtiments en bois par Woodeum sur la couverture du périphérique, de façon à créer une continuité urbaine entre Vanves et le 15^{ème}, à restructurer totalement la voirie et à offrir des services aux habitants de ce secteur, notamment avec un centre sportif avec plusieurs mini-terrains de foot, par exemple, et différentes salles de sport. Mais aussi, comme on le voit là, un foyer de jeunes travailleurs et une résidence étudiante. Donc il y a là une profonde aspiration de notre part à

rénover complètement, à réhabiliter ce secteur qui est un secteur très difficile du 15^{ème}. Qui nécessiterait d'ailleurs une politique de la ville, ce qui lui permettra d'aller plus vite, comme par exemple de l'autre côté de la Porte de Vanves, ce qui explique les avancées de la Porte de Vanves, mais qui nécessite bien sûr un soin tout particulier apporté par la Ville de Paris pour obtenir un embellissement et une modification des conditions de vie dans ce quartier.

Madame NIAKATÉ : Juste un mot concernant, donc, ce projet. Si la construction de logements en biomatériaux nous semble plutôt aller dans le bon sens, et d'ailleurs Lafarge pourrait s'en inspirer, toutefois le site nous semble situé au-dessus du périphérique et les jeunes travailleurs qui ont besoin de ce type de logement sont souvent une population à revenus modestes, une population plutôt précaire et ils vont se retrouver exposés à une pollution aux particules fines assez importante. Cela nous laisse un peu le sentiment qu'on installe les plus pauvres et les plus précaires dans les endroits pas forcément les plus adaptés. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je suis étonné des positions des Verts. Pour une fois qu'on construit totalement en bois, en plus des foyers de travailleurs... Excusez-moi, je ne peux pas construire sur le parvis de la mairie. C'est assez surprenant et en plus cela contribue à rétablir la continuité et la liaison entre la banlieue et Paris. Mais, encore une fois, chacun fait comme il veut. Vous savez, il y a plein de choses qui se construisent sur le périphérique. Et puis d'ailleurs, ceux qui habitent porte Brancion, à proximité et aux sorties... En plus, là, on a la chance que ce soit couvert. Il y a eu des portions du périphérique qui sont totalement à découvert ce qui pollue énormément. Quand j'ai proposé d'ailleurs à la Mairie centrale de couvrir notamment entre le parc des expositions et la porte Brancion, cela m'a été refusé. Je pense qu'il vaut mieux habiter sur une portion du périphérique qui est couverte plutôt que sur une tranchée ouverte. Mais chacun fait comme il veut. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à la rapporteur, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Mes chers collègues, en 2016, la Métropole du Grand Paris a lancé un grand concours d'urbanisme, d'architecture, grâce auquel nous allons enfin voir évoluer les dalles qui recouvrent le périphérique de part et d'autre de la porte Brancion. Je dis « enfin » car depuis 2008, date de l'achèvement de la couverture du périphérique, ces 2 morceaux de dalles sont restés pendant des années à l'abandon, le site ayant ressemblé non pas à une entrée de ville mais à une décharge bordée de palissades et de panneaux publicitaires. Sur la dalle située côté Porte de Versailles, ce sont 114 logements pour jeunes apprentis et une recyclerie sportive qui vont être

construits par Woodeum et gérés par la RIVP. Côté voie ferrée, il est prévu de réaliser un ensemble sportif avec un contenu hybride composé, entre autres, d'un incubateur de Start-Up sportives, d'espaces de danse, de basket, de yoga et un projet d'agriculture urbaine sur la toiture. Initialement prévue par le Five, l'exploitation du lieu vient d'être reprise par la RIVP avec quelques évolutions architecturales, notamment une diminution de la hauteur qui sera du coup limitée à 3 étages. Ces nouveaux équipements seront accompagnés d'un réaménagement complet des espaces publics avoisinants, ce dont nous nous réjouissons. Ce projet métropolitain est d'autant plus satisfaisant qu'il s'inscrit dans la droite ligne de la convention de coopération qui nous a été présentée en septembre 2019 afin d'améliorer les liaisons entre Vanves et le 15^{ème} arrondissement, l'idée étant de requalifier les espaces situés sur l'interface entre les deux villes, de renforcer les liaisons douces et d'aménager des continuités écologiques de part et d'autre du périphérique. Mais aussi d'étudier une meilleure gestion des espaces publics, que ce soit en termes de propreté ou d'entretien de voirie. L'aménagement des dalles du périphérique contribuera à donner de véritables qualités urbaines à ce territoire d'interface et améliorera le cadre de vie des habitants du quartier Brancion. Néanmoins, comme vient de le rappeler de façon fort détaillée notre collègue Louisa FEHRAT, qui connaît parfaitement ce quartier, les habitants attendent depuis des années le réaménagement du vaste îlot qui s'étend entre la rue Claude Garamond, l'avenue de la porte de Brancion, le boulevard Lefebvre et les voies ferrées. Ce secteur présente des enjeux urbains importants. D'ailleurs, dès 2005, l'APUR a produit une étude dessinant des orientations d'aménagement pour ce site de 2,7 hectares qui comprend plusieurs grands ensembles de logements sociaux vieillissants et un groupe scolaire très vétuste. Depuis, alors que de nouvelles études ont été réalisées et présentées, nous avons fortuitement appris le report du projet de requalification initialement programmé sur l'ensemble Lefebvre, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire. Ce report est difficilement acceptable dans un quartier en souffrance dont l'urbanisme vieillissant à la proximité des voies ferrées appelle un réaménagement ambitieux et concerté avec la Mairie d'arrondissement, le conseil de quartier et les différents acteurs locaux. Si nous nous réjouissons de l'issue de l'appel à projets porté par la Métropole du Grand Paris sur les dalles du périphérique, nous attendons, Monsieur le Maire, que l'exécutif et Paris Habitat assument leurs responsabilités et engagent, enfin, le projet très attendu de requalification urbaine de l'îlot Lefebvre Brancion. Dans l'immédiat, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable sur cette délibération, avec l'espoir que la livraison de ce projet amorcé dès 2016 n'accuse pas de nouveaux retards afin d'offrir rapidement un hébergement à 117 jeunes travailleurs. Je vous remercie

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention pour les Verts.

Le projet de délibération est adopté.

21. 2020 DAC 186 Subvention (200.000 €) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15^{ème}).

Monsieur le Maire : Cela concerne l'avenue du Maine. Merci.

Le projet de délibération est adopté.

22. 2020 DAC 242 Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention d'un montant de 5000 € attribués à l'ANRAT (Association Nationale de Recherche de d'Action Théâtrale) pour le théâtre Montfort notamment et également de différentes subventions pour des établissements scolaires.

Le projet de délibération est adopté.

23. 2020 DASC0 35 Subventions (276.000 €) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

24. 2020 DAC 550 Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 10 000 € pour les 2 cinémas, le Chaplin, 15^{ème} et 14^{ème}. Merci.

Le projet de délibération est adopté.

25. 2020 DAC 712 Subvention (1.000 €) à l'association 7B15 (15^{ème}) dans le cadre de l'action culturelle locale

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté.

26. 2020 DASES 134 Subventions (4 091 111 €) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. Avenant

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'espace social d'insertion famille situé 4 rue Georges Pitard dans le 15^{ème} arrondissement qui a l'effectif de 11,64 équivalents temps plein.

Madame BOSCHERON : Nous souhaitons, Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion du passage de ces délibérations prévoyant des financements des structures de solidarité auprès des publics les plus précaires, saluer le travail des actrices et acteurs du social et des bénévoles associatifs, en direction des plus précaires touchés particulièrement durant cette année, pour intervenir sur la crise sociale en cours.

Monsieur le Maire : Mais on ne peut que partager votre expression. Et, bien sûr, par rapport à tous ceux qui se dévouent dans ces maraudes et au service des plus démunis, au service des plus défavorisés de nos concitoyens. Monsieur le rapporteur.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, donc cette délibération évidemment intéresse notre arrondissement. Cet espace solidarité insertion est géré par l'association Emmaüs Solidarité dont il faut saluer le travail et le travail de tous les acteurs caritatifs du 15^{ème} arrondissement. Je crois que nous sommes tous d'accord dans cette assemblée. Ce centre vise à accueillir les personnes désocialisées en vue de les accompagner dans leur construction pour un projet de sortie de rue et il prévoit différentes prestations. Des prestations adaptées aux besoins des personnes, des prestations, donc, de base, des prestations médicales et paramédicales, des prestations à caractère social et relatives à l'accès aux droits et, enfin, des ateliers socio-éducatifs qui consistent par exemple en des actions de soutien à la

parentalité. Donc évidemment pour toutes ces raisons, l'avis est favorable, et j'invite mes collègues à faire de même.

Monsieur le Maire : Je vous invite donc à un vote favorable sur ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27. 2020 DASES 167 Subventions (896 157 €) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de 5 centres d'hébergement et 1 résidence sociale. Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abri.

Monsieur le Maire : On pourrait faire la même observation sauf que, là, il s'agit plutôt, pour ce qui nous concerne, en tout cas dans le 15^{ème}, de subventions pour des centres d'hébergement pour femmes en situation de violence. Une subvention à l'association Aurore, bien connue, évidemment, dans le 15^{ème} et à Paris, pour le centre Suzanne KEPES, avec 278 500 €, et dans la résidence Jacquard pour 85 000 €.

Pas d'intervention ?

Le projet de délibération est adopté.

28. 2020 DASES 169 Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes

Monsieur le Maire : Il s'agit encore de l'association Aurore avec une subvention de 93 172 € pour la maraude Ouest localisée dans les 7, 15, 16^{ème} arrondissement et la gare Montparnasse.

Le projet de délibération est adopté.

29. 2020 DASES 200 Subventions (13 915 €) à trois associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale et pour l'achat de mobiliers

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté.

30. 152020022 Renouvellement du contrat de gestion des centres Paris Anim' du 15^{ème} arrondissement

Monsieur le Maire : Il s'agit de choisir la délégation de service public comme mode de gestion des centres Brancion, Frères Voisin, Sohane BENZIANE, espace Cévennes et centre Paris Plaine. Pas d'intervention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

31. Communication sur la rentrée scolaire 2020

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une communication qui ne sera donc pas soumise au vote, sur la rentrée scolaire. Donc, nous aurons la chance de bénéficier de trois longues interventions puisqu'il y aura une intervention de Chantal ROLGEN, Inès de RAGUENEL, et François CONNAULT.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil d'arrondissement de septembre est l'occasion de faire un point sur la rentrée scolaire dans le 15^{ème}, rentrée un peu particulière cette année car en grande partie mobilisée par la gestion de la crise sanitaire due à la Covid. Les 58 écoles publiques que compte l'arrondissement, 29 maternelle, 25 élémentaires, 3 polyvalentes et le centre hospitalier Necker ont vu l'arrivée de nombreux nouveaux directrices et directeurs, changements de direction sur les élémentaires Blomet, 50 Gutenberg, Miollis, 27 Olivier de Serres, porte Brancion 12 Saint-Lambert, 11 Vigier-Lebrun et sur les maternelles 56 Félix Faure, 72 Gutenberg, 102 Alleray, 42 Alleray, Émile Zola, 34 Olivier de Serres et la polyvalente Dombasle. A noter également l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école privée Saint-Jean ENC située en 89 Olivier de Serres. L'ouverture d'une école hors contrat, l'école M et, en janvier, l'ouverture de l'extension de Ma petite école Montessori. En ce qui concerne la carte scolaire, des mesures de fermeture de classes ont été décidées lors du premier CDEN dans les écoles élémentaires Dupleix, Gutenberg, Rouelle, Saint-Lambert... Une ouverture a été prononcée pour l'élémentaire Blomet, une à la maternelle Brancion, dans le cadre des dédoublements de grandes sections des écoles situées dans les réseaux d'éducation prioritaire et une à la maternelle Amiral Roussin qui, par ailleurs, a

bénéficié, avec l'élémentaire de ce groupe, du Label école anglais renforcé. Aucune fermeture prononcée lors du groupe de travail de fin août concernant les ajustements des cartes scolaires. C'est une mesure à saluer car les effectifs des écoles sont en nette baisse. Rappelons que Paris vient de perdre 3 000 élèves. Dans le 15^{ème}, certaines écoles sont en baisse sévère d'effectifs. Plusieurs raisons : suite à la crise du Covid, les familles sont parties de Paris ; des départs vers les écoles privées et aussi, phénomène nouveau par son importance, cette année, la scolarisation à domicile.

Il faut noter qu'a contrario, les écoles Brancion, Saïda, 34 Olivier de Serres et Dombasle, ont des effectifs pléthoriques et la révision du périmètre scolaire prévue dans les semaines à venir est absolument nécessaire pour essayer de rééquilibrer les effectifs de ces écoles. A noter aussi une prévision d'arrivée d'enfants sur les écoles sud du 15^{ème} avec le maintien du centre d'hébergement d'urgence de l'hôtel Médian situé 1 boulevard Victor, qui devait fermer le 30 septembre, décision annulée et renforcement de la capacité d'accueil. Jusqu'alors le centre accueillait 270 familles. Le solde de la carte scolaire est donc de moins 1 poste, ce qui peut sembler très favorable et je remercie les autorités académiques. Solde favorable, certes mais surtout indispensable car, après les mois de confinement, un certain nombre d'élèves des petites classes, même dans les petites classes, ont décroché et travailler avec des effectifs allégés permettra à tous ces enfants de recevoir un enseignement plus individualisé.

Le climat dans les écoles, même si enseignants et élèves sont contents de se retrouver est plus anxiogène que d'habitude, en raison d'un protocole sanitaire certes allégé par rapport à juin mais qui impose des contraintes. Eviter les brassages d'enfants, lavage des mains répété, les enseignants ont moins de temps pour enseigner et la pédagogie, en particulier en maternelle, pédagogie du partage, de la découverte de l'autre, des échanges, tous ces principes qui favorisent la socialisation sont un peu malmenés. Et il faudra en tenir compte pour les années futures lors des cartes scolaires. Le protocole sanitaire, concernant l'isolement, la fermeture de classes, le retour à l'école, change souvent et désoriente la communauté scolaire. 12 classes Covid ont été fermées dans le 15^{ème} depuis la rentrée et ont été rouvertes ce matin en fonction du nouveau protocole scolaire qui sera appliqué demain qui décrète qu'il y aura une fermeture de classe seulement si 3 cas positifs sont détectés dans ces classes et après préconisation de l'ARS et surtout validation du recteur. C'est une situation encore compliquée, difficilement compréhensible de la communauté scolaire.

Le personnel technique des écoles, Atsem et Atem, connaît des situations difficiles en raison de leur surcharge de travail. Travail recentré sur le ménage et la désinfection imposés par ce protocole sanitaire. Les écoles maternelles en particulier sont en difficulté car le personnel n'est pas toujours remplacé, par exemple les mi-temps thérapeutiques. A noter d'ailleurs qu'un mouvement de grève de ce personnel entamé l'année dernière se poursuit sur les temps d'activités périscolaires dans certaines écoles. Les médecins scolaires aussi sont en nombre trop faible actuellement pour cet arrondissement et sont extrêmement sollicités en ce moment. Si des élèves ou des adultes sont testés positifs des listes doivent être établies par ces médecins, transmises à l'ARS, qui prendra une décision qu'elle transmettra ensuite aux recteurs pour validation.

Un plan de continuité des apprentissages a été conçu pour envisager les trois situations différentes qui pourraient se présenter et auxquelles l'Éducation nationale veut être en mesure de répondre : fermetures ponctuelles d'une classe, réduction de la capacité d'accueil des élèves dans une école, fermeture totale d'une école. Nous attendons la cartographie établie par la CASPE concernant l'ouverture des gymnases ou bibliothèques ou autres lieux publics si les classes devaient fonctionner en demi-groupes. Les enfants pourraient être accueillis par des animateurs mais reste la problématique du temps scolaire, qui est temps d'apprentissage sous la responsabilité des enseignants.

Sur le plan pédagogique, je vous rappelle que les enfants allophones sont accueillis dans 4 classes UPE2A, Unités pédagogiques pour enfants allophones arrivants et que les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans trois Uli Unités localisées d'inclusion scolaire. Sans compter ceux accueillis dans les classes non spécialisées. Nous veillons bien évidemment à ce que les AESH accompagnants d'élèves porteurs de handicaps ou AVS soient recrutés pour répondre aux besoins des élèves dans les écoles. La création, cette année, de PIAL, pôles inclusifs d'accompagnement localisé, rattachés au collège d'arrondissement devrait favoriser l'affectation de ces personnels auprès des enfants ayant une notification d'accompagnement et une meilleure prise en charge en fonction des besoins de chaque enfant.

Le dispositif Tous mobilisés pour l'école polyvalente Frères-Voisin, dont la mise en œuvre interrompue en raison du confinement se poursuivra cette année, avec en particulier une extension des locaux qui devrait permettre la création d'une salle spécifique centre de loisirs et d'une salle permettant les activités liées à la motricité. Cette opération a également permis l'insonorisation du réfectoire, une très belle réalisation faite par la SLA.

Abordons maintenant les travaux dans les écoles. Bien évidemment, comme tous les secteurs d'activité, les travaux ont été perturbés cette année par la période de confinement. Certains ont pu être reprogrammés cet été mais l'obligation de distanciation sociale dans le respect du protocole sanitaire des centres de loisirs a obligé l'ouverture de nombreuses écoles cet été et donc empêché la réalisation de tous les travaux prévus et donc reportés sur des vacances futures. Parmi ces travaux, la création de la cour Oasis Emeriau faite en concertation avec les associations de quartier, les parents d'élèves, les enseignants et les élèves dans le cadre des crédits FEDER européens. Cette cour est particulièrement innovante, avec une surface restreinte de sols durs, remplacées par des surfaces végétalisées avec des copeaux, de la terre, etc. Certaines plantations seront faites en novembre, et il y a même une petite rivière qui pourra se remplir avec la récupération des eaux de pluie.

A noter que la Cour Oasis du 17 Vigée Lebrun a été ouverte au public samedi 12 septembre pour trois concerts. Ce fut un moment très agréable dans un environnement apaisé mais il me semble qu'il faudra impérativement mettre un gardien lors de ces ouvertures pour faire respecter aux enfants présents, qui peuvent se promener, le travail de jardinage des élèves de cette école, car beaucoup de petits ont été tentés par les petites fleurs à cueillir.

Création aussi d'une très belle salle de maîtres à l'école maternelle Jongkind. Des travaux de menuiserie, en particulier sur Falguière, des mises aux normes PMR avec création d'ascenseurs dont beaucoup se termineront en novembre. Des travaux de SSI, Sécurité incendie, et des travaux de peinture. Il y a eu un gros effort de fait de la part de la section locale d'architecture, mais bien évidemment des retards comme partout, réadaptation nécessaire des projets en raison de la crise sanitaire.

Il ressort de cette crise que, lors des futures visites d'architecture, il nous faudra repenser à la configuration des locaux en évitant des dortoirs surpeuplés, cause de la fermeture des deux classes de Théodore Deck et l'amélioration des sanitaires pour augmenter la capacité de lavage des mains. Cette crise ne doit pas nous faire oublier non plus l'importance des menaces d'attentats et il est absolument nécessaire que les écoles de la Ville de Paris aient un dispositif d'alarme performant, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Déjà, ces remarques avaient été faites lors de l'exercice PPMS, il y a 2 ans, mais rien n'a été amélioré.

Cette crise Covid ne doit pas nous faire oublier non plus le réchauffement climatique et la vie difficile qu'ont connue les écoles en juin 2019 lors des fortes

chaleurs. Un plan de lutte anti-chaueur doit être poursuivi au plus vite avec équipement de rideaux, fontaines, brumisateurs, etc.

Dans le cadre du budget participatif porté d'abord par l'association de Théodore Deck, puis qui a été regroupé avec d'autres budgets participatifs innovants touchant l'éducation nationale, l'école maternelle Théodore Deck va voir sa cour améliorée avec sol, jeux, fontaine, etc. Sur le reste de ce budget, il y aura achat de cabanes pour ranger le matériel destiné au jardinage ou les vélos ou autre matériel de motricité. Il y aura aussi l'installation de tableaux numériques ou autre matériel informatique dont la crise Covid a révélé un manque criant. Les classes numériques doivent se développer. Les écoles doivent être équipées de façon à pouvoir disposer de tous les outils nécessaires, un télé-enseignement de qualité.

Autre nouveauté de cette rentrée, les rues apaisées ou fermées devant les écoles, dans le cadre de Paris respire. Cette idée est bonne mais a manqué totalement de transparence dans le choix des rues et nous espérons que la prochaine concertation pour déterminer une deuxième tranche de rues ne sera pas qu'un simulacre de concertation. Trois rues ont été concernées, Gerbert, François Coppée, Gutenberg, dont le système de fonctionnement rend dangereuse cette rue puisqu'elle devait être fermée, mais que les voitures continuent à passer. La rue de Cherbourg est en réflexion, car beaucoup de places de parking à supprimer et une rue à deux sens de circulation. Quant à la rue Saint-Lambert, de multiples problèmes se posent, et je laisserai mon collègue chargé de l'espace public détailler ces situations.

Comme à l'habitude, au mois de septembre, le Maire assiste à la rentrée des classes dans les écoles, chaque matin, à certaines sorties du soir, à des déjeuners, visite les centres de loisirs, tout cela pour écouter enseignants, parents, élèves, personnels de cantine, animateurs, sur les besoins des écoles et coordonner les différents champs d'action dans l'intérêt de tous, et en priorité des élèves. Nous espérons que la situation sanitaire va s'éclaircir et que les écoles actuellement en manque de visibilité pourront faire des projets de sortie à plus long terme et participer aux différentes actions de la mairie du 15^{ème}, telles que la journée de l'Europe, la journée des langues vivantes, la journée de la francophonie, la participation à l'éco-rallye qui sensibilise les élèves aux problèmes de propreté et de tri. La participation à la *No finish Line*, course caritative au profit des enfants malades, la remise de prix aux élèves méritants. Actions que nous sommes prêts à organiser mais qui dépendront de l'évolution du protocole sanitaire. Manifestations également en transversalité avec d'autres délégations tels que le salon de la généalogie dont une matinée est réservée aux

scolaires, le forum du handicap ou le prix littéraire jeunesse Enlivrez-moi suspendu cette année, les classes n'ayant pu s'engager en raison du confinement.

Il en est de même pour le conseil municipal des enfants, composé de 34 enfants d'écoles publiques et privées de CM1 élus pour et par les CM1 de leurs écoles jusqu'en juin 2020, répartis en trois commissions, avec la participation active de l'UNICEF, à qui j'adresse mes plus vifs remerciements. Les 3 thèmes de ces commissions étaient solidarité et lien social citoyenneté, la deuxième Cadre de vie, santé, la troisième, culture, sports, loisirs. Leur action a été brutalement interrompue, là aussi en raison du confinement. Nous pensions entamer une nouvelle campagne pour le renouvellement de ce conseil municipal enfants mais allons certainement nous heurter au protocole sanitaire qui interdit le brassage des enfants. Nous continuerons à offrir aux écoles qui le demandent des petits robots tels que *Blue bot* ou *Cosmo* qui permettent aux élèves une initiation au codage, compétences dictées par le ministère de l'éducation.

Comme vous pouvez le constater, la Mairie du 15^{ème} est une Mairie proche et à l'écoute du besoin des enfants. Ceci ne peut se faire sans un partenariat solide. Comme à l'habitude, en ce début d'année scolaire, je voudrais adresser mes plus vifs remerciements à tous ceux qui œuvrent pour les écoles. Les directeurs d'école et les enseignants. Le personnel de la CAS, les animateurs, les cantinières qui nourrissent les enfants, la SLA, les DDEN, les représentants du Maire présents dans les écoles lors de cette rentrée scolaire et qui m'ont fait remonter les diverses préoccupations du terrain et les agents des points écoles qui sont actuellement en sous-nombre et dont un nouveau recrutement est organisé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive et néanmoins synthétique de la rentrée scolaire. On ne peut que partager votre conclusion, je pense, tous, ici, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, pour féliciter l'ensemble de la communauté scolaire pour cette rentrée qui était particulièrement délicate et difficile à organiser, en fonction évidemment de la crise sanitaire, notamment. Donc, il y a maintenant une deuxième communication de Madame Inès de RAGUENEL sur le secondaire. Vous avez la parole.

Madame de RAGUENEL : Monsieur le Maire, chers collègues, la rentrée dans les collèges et lycées s'est dans l'ensemble plutôt bien passée malgré les difficultés liées au contexte sanitaire. L'immense majorité des élèves est retournée à l'école, les parents sont unanimement satisfaits voire soulagés. Les collèges et lycées, où les élèves portent le masque, sont moins touchés par les fermetures que les écoles. Constat déjà fait avant l'été, confirmé lors de cette

rentrée, la surcharge des classes dans les collèges de l'arrondissement, avec une moyenne de 30 élèves par classe, dès la sixième. Certains collèges ont été dotés d'annexes pour décharger les classes mais cette solution ne fonctionne pas. C'est le cas au collège André Citroën dont l'annexe n'est pas utilisée car cela obligerait des classes entières à traverser la rue plusieurs fois par jour. La Principale, comme les enseignants, y sont hostiles. Par conséquent, on peut légitimement se poser la question d'un collège supplémentaire dans le 15^{ème}.

Quant aux problèmes liés au Covid, ils sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, le confinement a laissé des traces et a amené les chefs d'établissement et les enseignants à revoir la façon de considérer la transmission du savoir. Les inégalités scolaires se sont accentuées. Dans de nombreux collèges, certains élèves n'ont pas pu suivre correctement les cours à distance, faute de matériel informatique suffisant dans leur foyer. Ils ont parfois dû utiliser le téléphone de leurs parents dans des collèges publics comme André Citroën, mais aussi dans le privé comme à Sainte Élisabeth.

Les enseignants se posent la question d'une utilisation plus fréquente des outils numériques. Pour faire court, même si beaucoup sont encore attachés à l'écriture et au livre et craignent un temps excessif des élèves sur les écrans, il serait tout de même judicieux de doter les collégiens de matériel informatique adapté lorsqu'ils en ont besoin, afin que chacun puisse avoir les mêmes chances d'apprentissage en cas de fermeture de classes, d'isolement pour les cas contacts, ou en cas de reconfinement. C'est l'initiative prise par la Région, qui fournit en ce début d'année des tablettes aux élèves de seconde des lycées publics et aux élèves boursiers des lycées privés.

Concernant l'application des règles sanitaires, elles ont été autant que possible mises en place en responsabilité par les chefs d'établissement, les Principaux, proviseurs, ainsi que le personnel. Mais celles-ci sont difficilement applicables à la cantine, particulièrement. Les locaux ne s'y prêtent quasiment dans aucun collège. L'organisation des différents services est compliquée. Les élèves sont ainsi encouragés à ne pas y déjeuner. C'est le cas par exemple au collège de Staël. Au sein des classes, les AESH présents pour certains élèves n'ont pas été pris en compte dans les effectifs, ce qui complique d'autant le respect des règles de distanciation et le bon déroulement des cours. Quant aux masques, deux masques lavables ont été distribués à chaque collégien des collèges publics par la Mairie de Paris. La Région, elle, a distribué deux masques également en tissu aux lycées publics comme privés de toute la région. Notons à ce sujet que le rectorat a fourni des masques aux enseignants des collèges privés. La Mairie de Paris, donc, ne fournit aucun masque aux élèves des collèges privés. Cela repose

entièrement sur les familles et donc impacte leur budget. La Mairie du 15^{ème} a donc proposé et livré à l'ENC et à Sainte-Elisabeth, de leur fournir deux masques lavables ainsi que du gel.

Par ailleurs, la nature des missions des agents de service à évolué puisqu'ils doivent désormais s'occuper de la désinfection en plus de la propreté des locaux. Une charge de travail supplémentaire difficile à gérer dans certains établissements. Enfin, sur le volet financier, certains collèges ont dû rembourser les voyages scolaires annulés à cause du confinement. Or, les agences ne pourront les rembourser que dans 18 mois, ce qui pose donc un vrai problème de trésorerie dans certains collèges notamment à Duhamel. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention concernant le secondaire où, évidemment, on est moins impliqué. Vous avez évoqué un certain nombre de sujets. Il y a quelque chose que je ne comprends pas du tout. C'est la raison pour laquelle les seuls élèves qui ne disposent pas de masques distribués par la Mairie de Paris sont les collégiens des établissements privés. Parce que les lycéens des établissements publics et privés, grâce à la Région Île-de-France bénéficient de masques. Les collégiens du public bénéficient de masques distribués par la Ville de Paris. Et nous avons été avec un certain nombre d'entre vous au Collège de Staël pour vérifier évidemment. En revanche, quelle injustice et quelle inégalité que les collégiens des établissements d'enseignement privé soient livrés à eux-mêmes ! Est-ce qu'ils n'ont pas droit à la même santé et à la même protection que les autres ? C'est la question que je pose. Et vous avez eu raison de la souligner.

Monsieur le Maire : Une troisième communication sera faite par François CONNAULT, pour ce qui concerne le fonctionnement de la caisse des écoles. Vous avez la parole.

Monsieur CONNAULT: Monsieur le Maire, chers collègues, quelques chiffres d'abord pour rappeler ce que représente la caisse des écoles du 15^{ème}. Tous les jours, ce sont près de 13 000 élèves qui prennent leur repas dans l'un des réfectoires des 58 écoles publiques de l'arrondissement. Outre deux collèges, Modigliani et Duhamel et un lycée, rue Corbon. Les repas sont préparés dans quatre cuisines centrales de production en liaison chaude qui livrent 17 satellites. Il y a également 19 cuisines qui produisent, pour elles-mêmes, avec des produits qui leur sont livrés directement par leurs fournisseurs. Ce service essentiel pour permettre la sociabilité des jeunes enfants et la qualité d'un repas quotidien est assurée par près de 280 agents de la caisse des écoles qui représentent environ 170 équivalents temps plein. Sur la période écoulée, il convient, en ce début d'année, de remercier les agents pour leur investissement important, en

particulier sur la période du premier semestre 2020. Il faut en effet saluer leur engagement pour concilier pendant cette période au mieux les impératifs sanitaires et la continuité du service public, que ce soit pendant le confinement pour l'accueil des enfants prioritaires et diverses aides apportées aux plus démunis ou après la fin du confinement pour une reprise de service plus large restant compatible avec les prescriptions émises par les autorités.

Pendant la période de confinement, la caisse des écoles s'est associée à l'effort national de solidarité, avec comme objectif d'assurer le plan de continuité de l'activité tout en préservant la santé de tous. C'est ainsi que la caisse des écoles a multiplié les dons alimentaires auprès d'organismes tels que la Croix-Rouge, la livraison de plateaux repas pour les EHPAD, la fourniture de matériel de protection aux personnels de santé, matériels tels que masques, charlottes, surblouses, etc., dont la caisse des écoles disposait puisqu'ils sont utilisés en cuisine. Une équipe d'agents de production volontaires a poursuivi la préparation de repas pour les établissements dans le besoin. Les personnels administratifs ont accompagné ces efforts, généralement en télétravail.

Enfin sur votre demande, Monsieur le Maire, les agents ont préparé des paniers repas avec des denrées alimentaires de base tels que pâtes, riz, légumes en boîte lait, etc. destinés aux familles aux tarifs T1, notamment, afin que ces familles puissent continuer à nourrir convenablement leurs enfants. Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion de développer tout ce qui a été fait à cette époque par une communication lors du Conseil d'arrondissement du 11 mai, à la sortie du confinement, mais il est bon de garder à l'esprit tout ce qui a été fait et à qui nous en sommes redevables. Qu'ils en soient tous remerciés, notamment les personnels qui, malgré leurs propres difficultés, ont été volontaires pour assurer cet accueil et cette présence auprès des familles les plus fragiles. Les personnels étant eux-mêmes affectés par la crise de la COVID 19 et ses conséquences, il a été nécessaire de jongler en permanence avec les effectifs disponibles afin de pouvoir les adapter aux besoins.

La situation, depuis la rentrée 2020, s'est effectivement améliorée même si les incertitudes et les retards concernant les instructions et les protocoles sanitaires qui devraient s'appliquer et être suivis n'ont pas permis, jusqu'à la veille de la rentrée, d'avoir une bonne visibilité sur ce que serait l'organisation de la scolarité, le rythme de reprise des élèves et, par conséquent, le nombre de repas devant être assurés. Aujourd'hui encore les instructions sont très fluctuantes. Des classes, comme cela a été indiqué tout à l'heure par ma collègue Chantal ROLGEN, avaient été fermées la semaine dernière à l'école maternelle Varet notamment, mais de nouvelles instructions sont arrivées hier dimanche

selon lesquelles tous les élèves des classes fermées pouvaient revenir à l'école dès le lundi matin, ce dont les parents avaient été informés. Et il a été demandé à la caisse des écoles, dimanche après-midi, de prévoir la restauration scolaire et les goûters récréatifs pour la totalité de l'effectif dès le lundi matin. Cela illustre la nécessité de rester très réactif et de s'adapter malgré les absences pour divers motifs de certains agents. Des postes, en outre, restent à pourvoir, mais il faut être conscient de ce que les conditions actuelles rendent ces recrutements difficiles. Les efforts de chacun pour passer cette période particulière ainsi que les réflexions en cours sur la stratégie permettent heureusement de limiter au maximum les conséquences de ces impondérables.

En ce qui concerne les perspectives de l'année, sur le fond, les objectifs restent une politique de qualité renforcée de l'alimentation, l'intégration de divers impératifs de développement durable, propres à la filière alimentaire, et la qualité au travail des agents grâce à une modernisation des ressources humaines et des outils de production, même s'il faut être conscient de ce que les contraintes budgétaires, liées notamment à la période du Covid, ont eu un impact important sur l'équilibre financier de la caisse. Cela explique qu'il a été nécessaire de solliciter une subvention d'équilibre pour l'exercice 2020 de plus de 150 000 € à la Mairie centrale. Cette subvention devrait être accordée après un vote lors de la séance du Conseil de Paris début octobre. Et cette subvention, fait l'objet de la délibération DASCO 120 que nous évoquerons tout à l'heure.

Ces considérations économiques ne doivent cependant pas limiter la recherche de la qualité du service rendu, conformément à la vocation sociale de la caisse des écoles, dans le respect des dispositions les plus récentes, que ce soit celles liées à la loi Egalim du 1^{er} novembre 2018 et à ses décrets d'application ou celles découlant de l'ordonnance du 21 octobre 2019 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Tout cela doit se faire progressivement sur la base d'une stratégie alimentaire, quitte à ce que les diverses étapes soient étalées dans le temps, selon l'évolution de la situation sanitaire et économique. La caisse des écoles du 15^{ème} s'est en effet engagée depuis de nombreuses années à proposer des repas équilibrés, diversifiés, de bonne qualité nutritionnelle et respectueux du plan alimentaire, suivant les recommandations réglementaires. Chaque année, tout en maîtrisant les coûts, la part des achats de produits locaux et/ou produits bios ou provenant de circuits courts s'améliore. Notre volonté consiste à intégrer santé et équilibre nutritionnel dès la conception de nos menus, à lutter contre le gaspillage alimentaire, à utiliser en grande majorité des produits de qualité et biologiques et à privilégier les circuits courts. Nous conduisons ainsi une politique d'alimentation saine et équilibrée, permettant de maintenir ce lien entre alimentation, santé et environnement en actionnant tous les leviers : l'éducation,

le recours au bio, aux produits labellisés, les modes de livraison, la lutte contre le gaspillage, etc. L'ambition est de contribuer à élargir cette notion de qualité en y intégrant notamment qualité environnementale et sociale, pour mieux se projeter dans ce monde en transition. La réalisation de ces objectifs est possible par la forte implication des personnels de la caisse des écoles. Concernant ces derniers, il faut d'ailleurs veiller à ce que chacun soit reconnu pour son action et puisse être conscient du sens de son action quotidienne, de la place qu'il tient dans la chaîne de l'effort collectif destiné à offrir le meilleur aux enfants qui sont toujours plus nombreux à recourir aux services proposés, que ce soit pour la restauration, les centres de loisirs, ou les centres de vacances que la caisse des écoles aide également. Tout cela fera l'objet d'un projet global pluriannuel cohérent tant sur le plan alimentaire que social qui aura une incidence sur le budget de fonctionnement comme sur celui d'investissement.

Précisons enfin qu'un certain nombre d'actions que la caisse des écoles tient à organiser annuellement n'ont pu avoir lieu cette année scolaire. Tel est le cas, notamment, de la semaine du goût, du forum du goût et de l'alimentation, de la tenue de certains ateliers ou des journées portes ouvertes. Ces actions vont bien entendu être menées ou reprises mais selon des modalités et un calendrier qui seront nécessairement différents de ce qu'ils étaient pour tenir compte des prescriptions sanitaires dont chacun, que ce soit les parents, les éducateurs, les cuisiniers ou les personnels enseignants ou administratifs, est bien conscient. L'objectif est de maintenir ces diverses manifestations qui sont indispensables à l'explication et à la prise de conscience par les enfants de tous les enjeux liés à la place de l'alimentation qui, en France, est très liée à son histoire, à ses traditions et ses territoires mais qui doit aussi intégrer les considérations environnementales d'équilibre. Tout cela doit aussi se réaliser en lien avec les familles, cellule de base de la société et de l'éducation, ainsi qu'avec les fournisseurs et tous les partenaires concernés. Et c'est dans cette voie que nous poursuivrons l'action cette année.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et vous avez eu raison de mettre en exergue les efforts de la caisse dans cette période particulièrement troublée aussi bien pour les personnels, pour lesquels il faut être vigilant concernant les conditions de travail, que pour la qualité des prestations. Alors, évidemment, tout cela a pu s'en ressentir. Mais je voudrais aussi remercier la Ville de Paris pour la subvention de 152 000 €, que nous allons voter dans un instant, et également pour l'avance de trésorerie qui nous est faite de façon à compenser, comme pour toutes les caisses, d'ailleurs, les déficits consécutifs à la fermeture des restaurants scolaires pendant toute la période de confinement.

Voilà, mes chers collègues, les trois présentations ayant été faites, c'est à vous d'intervenir. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur SITBON : Juste, pour être rapide, merci beaucoup de ces exposés. Je voulais, au nom de notre groupe, vraiment adresser un message de soutien aux directrices et directeurs d'école qui vivent, comme ils l'expriment dans les dialogues que j'ai avec eux, une situation plus que compliquée (vous l'avez dit Madame ROLGEN). Je veux m'y associer et insister là-dessus parce que c'est un calvaire administratif qu'ils vivent puisque c'est : « ordre, contrordre, re-contre-ordre, ordre, ordre ». Et cela veut dire des soirées, des nuits parfois de travail dans cette situation. Ils ont déjà un métier pas facile qu'ils ont choisi. Ce sont souvent des gens passionnés, pas extrêmement bien rémunérés et là on ajoute quelque chose qui est devenu un calvaire administratif. L'État a vraiment une gestion très curieuse avec ces ordres, ces contre-ordres et tout le travail surtout administratif que, durant la crise de la Covid, on leur demande.

C'est la première chose. La deuxième chose c'est que, même si je ne veux pas refaire tout le tableau, c'est souligner quand même un certain nombre de dispositions qu'a prises la Ville de Paris, effectivement dans une nouvelle conception en ce début de mandature. Il y a, effectivement, même si c'est améliorable, mais c'est allé très vite après la mise en place des nouveaux conseils municipaux, cette idée de l'école capitale du quartier, de l'école dans notre conception de la ville du quart d'heure, de l'école comme un point central qui structure l'ensemble de la vie d'un quartier. Dans cet esprit, effectivement, dans le 15^{ème}, il y a déjà trois rues qui ont été rendues à la tranquillité et donc piétonnisées. Il y aura évidemment des concertations, je crois, très prochainement, avec l'ensemble des maires d'arrondissement, pour définir quelles rues pourront bénéficier à l'avenir de ces dispositifs. Evidemment, cela ne suffit pas. Je crois qu'il y a un vœu et on en discutera peut-être tout à l'heure mais, en tout cas, je voulais souligner que cette évolution est engagée. Nous nous en félicitons. La cour Oasis Emeriau, effectivement, est une belle réalisation et cela va dans ce même esprit. Et puis, après, il y a tous les dispositifs de la Ville qui ont été renforcés, développés pour les apprentissages. On est dans une situation compliquée. On ne sait pas, effectivement, s'il n'y aura pas, mais c'est trop tôt pour le dire, des difficultés d'apprentissage après une grosse coupure pour certains enfants. Il est trop tôt, je pense, pour le dire puisqu'il faut laisser le corps enseignant faire son expertise mais, évidemment, on risque d'avoir des difficultés. Alors, la Ville de Paris dans son rôle, le rectorat étant dans le sien, essaye de renforcer les appuis aux apprentissages avec des apprentissages en langue renforcés, avec les dispositifs phares pour grandir. Je ne fais pas l'inventaire à la Prévert de tous ces dispositifs, mais ils ont été quand

même très renforcés en cette rentrée avec également, même, pour les petits, des résidences dans les crèches.

Et puis il y aura la création de l'académie du climat, dont l'ouverture est prévue courant 2021. Et je voulais dire aussi deux mots encore. Un sur la question de la carte scolaire qui nous importe évidemment en tant que groupe Paris en commun, groupe des élus de gauche beaucoup, dans la possibilité de mixité sociale qu'elle offre, et formuler le vœu que les parents d'élèves puissent être associés à cette redéfinition de la carte scolaire, à la révision de la sectorisation. Et puis un mot pour les étudiants puisque, Monsieur le Maire, vous vous plaisez souvent à dire qu'on est un arrondissement essentiel pour la vie étudiante à Paris. La Ville de Paris, de la même manière, a pris un certain nombre d'avancées pour les étudiants, dans un contexte extrêmement compliqué également socialement pour les étudiants qui sont très marqués, notamment parce que, évidemment, toute cette période de confinement a empêché bon nombre d'étudiants d'exercer des petits boulots. Tout cela est rendu très compliqué pour eux aussi. Donc, il y a un site Internet, je veux le signaler à notre assemblée et à notre public s'il nous entend désormais, qui est vie-etudiante.paris et qui ouvre et qui permet de donner tout un tas de services aux étudiants parisiens. Je crois que c'est une avancée. Et il y a d'autres choses comme la distribution de protections périodiques réutilisables et un certain nombre de dispositions qui sont offertes aux étudiants pour essayer de rendre ce moment compliqué plus facile pour eux, et qu'ils puissent bien étudier. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci.

Monsieur le Maire : Merci donc d'avoir fait une quatrième communication sur l'action de la Ville de Paris en matière de rentrée scolaire. On n'en n'attendait pas moins de vous. Vous avez souligné des points importants. Il y aura d'ailleurs une communication sur la rentrée universitaire que nous ferons pour la première fois d'ailleurs dans ce Conseil avec le conseiller d'arrondissement compétent.

Mais c'était trop tôt, puisque la rentrée universitaire est longtemps après la rentrée scolaire. Nous rencontrerons les chefs d'établissements d'enseignement supérieur prochainement et donc nous serons à même de faire une communication sur la rentrée universitaire. On pourra faire un petit débat là-dessus également. Merci de votre intervention. Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : A notre tour, les écologistes, nous souhaitons intervenir dans ce contexte très particulier de cette rentrée scolaire, marquée par beaucoup d'indécisions de la part du gouvernement, d'hésitations, de retournements. Cela avait commencé déjà au début de la crise sanitaire, avec le masque que nous portons tous, aujourd'hui, qui à l'époque était inutile... Mais c'était pour cacher

l'absence de préparation. Cette absence de préparation, on l'a vue, là encore, avec les ordres, les contre-ordres. Et, dans ce contexte, nous souhaitons nous associer à ce qui a déjà été dit dans cette assemblée, c'est-à-dire remercier pour leur dévouement l'ensemble des personnels scolaires. Directrices, directeurs d'école, enseignantes, enseignants, membres des personnels de la Ville qui se sont énormément impliqués. Et c'était l'objet de notre intervention, ce soir, de les remercier.

Monsieur le Maire : Merci pour eux. D'autres interventions ? Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en fait, juste un point sur la partie de La rue aux écoles, qui est arrivée avec cette rentrée. Un nouveau dispositif pour lequel Chantal ROLGEN et moi-même avons assisté à une première réunion en juillet. Alors certes, effectivement, un peu dans la précipitation après le deuxième tour. Nous sommes arrivés à cette réunion avec des propositions mais c'est là qu'effectivement on a vu que tout était déjà acté. Donc en juillet, il était proposé l'école Cherbourg en fermeture totale, l'école Gerber en fermeture totale et la rue Gutenberg, donc pour l'école Gramat, en rue dite apaisée. La rue apaisée, pour bien comprendre, est une rue qui est interdite à la circulation, avec suppression du stationnement, des chicanes, mais qui n'est pas fermée. Il y a juste un panneau, effectivement, du marquage au sol, ce qui fait que, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Chantal ROLGEN, effectivement beaucoup de voitures circulent, ne comprenant pas bien ces nouvelles dispositions. En fait, à la rentrée, la rue de Cherbourg a été substituée par l'école François Coppée qui se prêtait tout à fait à devenir effectivement cette rue fermée aux écoles pour une meilleure sécurité pour les élèves (on reviendra sur cette sécurité aux abords des écoles dans le vœu plus tard dans ce conseil). Mais effectivement au départ ce n'était pas prévu et c'est une proposition que nous avons réussi à négocier avec les services voirie et l'exécutif parisien. Une deuxième réunion aura lieu le 24 à laquelle, bien sûr, Chantal ROLGEN et moi-même participerons. Mais, sans aller plus avant, parce qu'on a plein de propositions à faire, et notamment sur des fermetures partielles sur un certain nombre de choses, sur des dispositifs qui n'existent pas encore (et on est réellement là dans un travail effectivement d'ouverture et de concertation) je voudrais quand même informer cette assemblée de quelque chose qui nous a particulièrement choqué sur la méthode de concertation de l'Hôtel de Ville. A savoir que, lorsque nous avons reçu le mail pour la convocation à la réunion du 24 septembre, un deuxième mail est arrivé dans la foulée. Au départ, on n'a pas bien compris. Puis, à la lecture et je vais vous lire et vous allez comprendre parce que, là, si c'est cela la méthode de concertation, Monsieur SITBON, je crois qu'il faudra la revoir parce que, là, elle pose un problème. Ce mail est adressé par

David BELLARD, maire adjoint en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la route et de la voirie, et les destinataires sont effectivement tous les destinataires du premier mail pour cette réunion à 18 heures 30. Le deuxième mail dit ceci : « Rebonjour, en amont de la réunion sur la rue des Écoles, prévue le 24 septembre à 18 heures 30 je souhaitais, comme la dernière fois (donc, sous-entendu, la dernière fois, c'est-à-dire la réunion de juillet) que nous ayons un temps de discussions entre maires et adjoints de la majorité. Rendez-vous sur Skype le 24 septembre à 17h45 ». Jusque-là, rien d'anormal. Ce sont des choses qui se pratiquent. « Ce sera l'occasion pour vous de faire remonter d'éventuels problèmes concernant le dispositif actuel sans pour autant faire étalage devant les mairies d'opposition qui ont parfois été plus frileuses à s'engager sur ce problème ». On n'a jamais été frileux puisqu'on arrivait avec des propositions. « Je profite d'ailleurs de cet e-mail pour vous remercier de votre soutien et de votre aide, qui nous a permis de piétonniser les abords de 122 écoles pour cette rentrée 2020 ». On a aidé aussi à piétonniser. Donc, si c'est ça, la concertation, de réunir tout le monde pour éviter que... Parce que, bien évidemment, quand, nous, on parle de difficultés, de problèmes lors de ces réunions, on est les seuls à parler parce que tout a été réglé avant. Donc, j'espère que, sur la réunion du 24, ce sera une vraie concertation. Et, pour la suite, vous pouvez compter sur nous. Mais il fallait quand même que je le dise. C'est une manière très bizarre de faire, effectivement, de la part de la Mairie centrale, sur ce genre de choses. Merci.

Monsieur le Maire : Effectivement, cela méritait d'être relevé. Y a-t-il d'autres interventions sur la rentrée scolaire ou des réponses des différents orateurs ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de ce moment pour parler de la question du bio et de l'utilisation du plastique dans les écoles. Donc je voulais juste savoir ici, dans le 15^{ème}, quelle était votre position, notamment sur l'interdiction du plastique sur les contenants alimentaires et contenants de réchauffage de service en matière plastique dans la restauration collective. Et après je voulais juste savoir aussi quelle était votre position concernant le bio puisque dans notre arrondissement, fin 2018, il y avait 26 % de bio dans les cantines, ce qui est en-dessous de nos voisins du 14^{ème} qui, eux, annoncent 44 % mais qui est quand même largement au-dessus de nos voisins du 7^{ème} qui, eux, n'ont que 9 % de bio. Et donc comme je sais que nous sommes l'un des arrondissements qui fournit plus de 10 000 repas par jour de classe et que donc c'est énorme, j'ai bien conscience de cela, je voulais savoir si, parce que vous allez faire appel à une subvention, dans cette subvention, vous pensez développer l'utilisation du bio pour les cantines pour la santé de nos enfants.

Monsieur le Maire : Merci. François CONNAULT va vous répondre mais vous avez pu remarquer que, déjà, lors de nos séances de Conseil, par rapport au plastique, vous buvez dans des verres en bambou et vous avez des carafes d'eau du robinet. Ce n'est pas un hasard. Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Je voulais juste réagir sans polémique aucune, mais comme je voyais que notre collègue était très énervé sur la concertation avec la Ville de Paris et que je suis nouvelle élue je me demandais, quand on est dans l'opposition, mais l'opposition à la politique, puisque nous sommes élus, quand même, par une partie de la population dans notre arrondissement, et que nous participons à des commissions, à partir de quand et comment on est associé, aussi, à la vie de l'ensemble des élus sur les rencontres notamment avec peut-être aussi la Ville de Paris ou avec d'autres. Vous nous dites que vous allez rencontrer les responsables au niveau des étudiants et j'interroge aussi ces éléments. Ce n'est pas une question de concertation entre nous, mais peut-être que l'on a aussi notre place, au-delà des seules commissions, pour pouvoir aussi s'occuper des affaires de la ville, à notre niveau.

Monsieur le Maire : Merci. C'est un message, déjà, que vous pourriez adresser à Madame HIDALGO qui a décidé de supprimer la représentation de l'opposition municipale dans la plupart des organismes où la Ville est représentée. Ce qui est tout à fait nouveau puisque Bertrand DELANOË avait ouvert l'ensemble de ces organismes très largement à l'opposition. Madame HIDALGO a décidé finalement de faire différemment depuis cette nouvelle mandature. Deuxièmement pour ce qui concerne, excusez-moi de dire cela ici, l'activité exécutive de la mairie, c'est le Maire et son exécutif qui dirigent la Mairie. Et vous, vous êtes associés dans un grand nombre d'organismes, là où il y a une représentation de l'opposition. Mais c'est vrai que quand je rencontre les chefs d'établissements d'enseignement supérieur du 15^{ème}, quand je rencontre les proviseurs ou les directeurs d'école, effectivement, c'est une responsabilité de l'exécutif. D'ailleurs, je ne pense pas que la Mairie centrale m'invite dans les réunions (d'ailleurs ce n'est pas le cas, effectivement) avec des responsables exécutifs d'autres administrations. C'est la pratique courante et c'est assez normal. Il y a des lieux de débats et puis il y a des lieux d'action municipale. Donc je pense que c'est ainsi que les choses peuvent se faire le mieux possible pour le meilleur fonctionnement de l'administration municipale. Mais voilà, je tenais à faire cette réponse d'ouverture néanmoins parce que moi j'ai tenu à maintenir la représentation de l'opposition, que vous représentez, dans tous les organismes dans lesquels l'opposition était représentée sous la mandature passée. Ne m'alignant pas sur la suppression de beaucoup de représentations de de l'opposition au niveau de la

Mairie de Paris. Monsieur CONNAULT peut répondre sur l'intervention concernant la restauration scolaire.

Monsieur CONNAULT : D'un mot, comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans la présentation, nous avons bien évidemment pour objectif de respecter l'ensemble des textes qui ont été pris et qui concernent la restauration collective. Je rappellerais que la loi Egalim qui est du 1^{er} novembre 2018, a fait l'objet d'un décret d'application du 23 avril 2019 qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et, au terme de ce décret d'application, les établissements chargés d'une mission de service public devront tous comprendre 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Et vous avez rappelé qu'on était déjà au-delà de ce qui sera le minimum devant être appliqué en janvier 2022. Il y avait un objectif d'aller encore plus vite, mais peut-être que les contraintes liées à la crise Covid et aux difficultés et aux impacts financiers que cela représente, devront un petit peu ralentir cette marche mais nous sommes déjà au-delà de ce qui devra être appliqué. Et, pour ce qui est de l'utilisation du plastique, de plus en plus, et bien que ce ne soit pas encore en vigueur, les vaisselles jetables ne sont plus en plastique mais dans des matériaux dégradables.

Monsieur le Maire : Vous pourrez réitérer vos questions au comité de gestion de la caisse des écoles qui, avec des représentants de l'opposition siégera cette semaine, je crois, d'ailleurs, mercredi. S'il n'y a pas d'autres interventions concernant la rentrée scolaire, nous allons clore ce chapitre fort important. En remerciant encore tous les personnels bien sûr qui concourent au bon fonctionnement de nos établissements et qui ont permis une rentrée scolaire réussie dans le 15^{ème}, avec très peu de fermetures de classes, ce dont je remercie l'académie, bien sûr.

Donc je vous propose d'étudier, maintenant, de manière groupée, plusieurs délibérations.

32. 2020 DASCO 34 Divers collèges - Dotations (1 066 227 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

33. 2020 DASCO 84 Divers collèges publics-Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

34. 2020 DASCO 90 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

37. 2020 DASCO 112 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 €)

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

38. 2020 DASCO 113 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 €)

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

39. 2020 DASCO 114 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros), subvention d'équipement (12 000 euros) et subventions pour travaux (611 079 €).

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

Monsieur le Maire : Nous examinons aussi de façon groupée les suivantes.

35. 2020 DASCO 92 Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

36. 2020 DASCO 120 Caisse des écoles (15^{ème}) - Subvention exceptionnelle (152 500 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

40. 2020 DFPE 96 Subvention (1 289 339 €), convention et avenants n° 3 et 4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11^{ème}) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Cela concerne pour nous l'établissement le sourire du chat. Pour 319 118 €. La crèche qui a pour caractéristique d'accueillir des enfants en situation de handicap avec des enfants non porteurs de handicap. Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

41. 2020 DFPE 149 Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66 693 €) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Monsieur le Maire : Cela a permis au foyer de Grenelle de proposer des sorties estivales en famille à 160 bénéficiaires pour un budget de 1 000 euros. Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

Monsieur le Maire : Nous arrivons maintenant aux projets de délibérations de l'ordre du jour complémentaire. Nous avons voté la procédure d'urgence.

42. 2020 SG 20 Convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix

Monsieur le Maire : Monsieur Jacques-Henri SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons, vous l'avez dit en ouvrant ce Conseil, que regretter d'avoir été saisis tardivement par la Ville dans le cadre de la procédure d'urgence de ce projet important de délibération que nous avons donc eu relativement peu de temps pour étudier. Depuis sa première installation en 2000, initialement pour 4 mois, sur le Champ de Mars, le moins que l'on puisse dire c'est que ce mur de la paix suscite les passions. Il a finalement échoué tout au long de ses 20 ans sur le plateau Joffre à emporter l'adhésion. Avant son transfert, nous pouvons légitimement, élus du 15^{ème}, nous interroger sur les modalités prévues de son installation et sur les précautions qui seront prises pour que les riverains ne soient pas placés devant le fait accompli, mais associés et informés. Nous avons beaucoup entendu, ces dernières années, parler de la perspective classée de l'Ecole militaire à la Tour Eiffel. La perspective de l'avenue de Breteuil jusqu'aux Invalides est une autre perspective qui mérite tout autant qu'on la préserve. J'aimerais donc que nous ayons plus de précisions sur les mesures qui pourront être prises pour ce transfert, et éviter qu'en déplaçant le monument on déplace aussi la somme des problèmes qui ont parfois été constatés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous partageons tous la passion de la paix. Et, donc, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Nous sommes partagés sur cette délibération. Le mur de la paix est un beau symbole, et particulièrement utile en ces temps quelque peu troublés. Toutefois, son arrivée dans le 15^{ème} arrondissement est malheureusement la conséquence d'une vaste opération très contestée ayant

suscité une forte mobilisation citoyenne. En effet pendant toute la durée des travaux du Grand Palais, un Grand Palais éphémère sera établi sur les espaces verts du Champ de Mars. Prévus dans un premier temps pour une période de 3 ans, cette structure a vocation à être maintenue maintenant jusqu'à septembre 2024 pour les Jeux olympiques. Ainsi, pendant près de 4 ans, une structure temporaire privatisée plus de 200 jours par an occupera 27 000 mètres carrés d'un jardin fréquenté par 21 millions de personnes chaque année, au mépris, malheureusement, de la qualité de vie et de la santé des riverains et de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens qui se voient ainsi privés de cet espace vert. Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous savez qu'une bonne partie des promeneurs qui parcourent le Champ de Mars viennent du 15^{ème} arrondissement et que c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons aussi exprimé notre insatisfaction, notre mécontentement, notre opposition à la réalisation du Grand Palais éphémère dont nous subissons d'ailleurs beaucoup de nuisances. En dehors du fait que les promeneurs du 15^{ème} ne pourront pas s'y retrouver, il y a aussi tous les flux de personnes qui iront visiter des expositions et qui arriveront bien sûr, la plupart du temps, par La Motte Piquet et qui utiliseront cette avenue, comme toutes les livraisons d'ailleurs qui seront nombreuses par camions, etc. Nous avons rencontré, d'ailleurs, à l'époque, les responsables de ce projet pour leur dire nos inquiétudes. Mais même si un certain nombre de réponses nous ont été apportées, il faut bien dire que nous pensons qu'il va y avoir beaucoup de bouleversements pour ce quartier et surtout l'occupation intempestive, encore une fois, avis que nous partageons avec la Maire du 7^{ème}, d'ailleurs, de cet espace par ce bâtiment considérable et qui sera ensuite relayé par les installations pour les Jeux olympiques. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais passer la parole au rapporteur. Monsieur Grégory CANAL, vous avez la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord un petit point chronologique. Ce sont les travaux de rénovation et de réhabilitation du Grand Palais qui ont justifié le transfert des activités artistiques et culturelles qui étaient hébergées au Grand Palais sur une structure dite éphémère. Pourquoi ce plateau a été choisi ? Parce qu'évidemment il fallait trouver une surface de 10 000 m² pour pouvoir implanter ces activités. D'où le sujet qui est évoqué aujourd'hui. Je ne reviens pas sur les polémiques suscitées par ce projet et telles qu'évoquées par mes collègues de transfert du mur pour la paix dans le 15^{ème} arrondissement. Je rappelle que le mur pour la paix est à cheval entre les deux arrondissements. Jusque-là, tout va bien, si je puis dire, en quelque sorte, à part les polémiques que vous évoquez. Il n'en demeure pas moins que cette importation dans le 15^{ème} arrondissement nous pose des difficultés non

négligeables, d'abord par le choix qui a été fait de le porter sur le site de Breteuil. Tout d'abord, cette information nous est arrivée très tardivement. Il eut mieux valu, pour la Direction de l'urbanisme et les services centraux de la Mairie de Paris, se rapprocher de nous, de la Mairie du 15^{ème} arrondissement, peut-être, pour étudier un lieu d'implantation un peu plus adéquat. Je rappelle que le site de Breteuil est un site beaucoup plus densément peuplé que ne l'était par exemple le Champ de Mars. Je rappelle également que les polémiques sur le transfert du mur pour la paix ne sont pas nouvelles. Elles datent déjà d'il y a plus de 10 ans. Il y a 10 ans, on évoquait par exemple le site de la Villette pour l'implanter. De la même manière, il y a quelques années, Monsieur le Maire, vous-même, vous aviez été saisi, et vous aviez proposé le « Balarde » au moment où il était construit. La symbolique, là, pour le coup, justifiait son implantation là-bas. Donc aujourd'hui, un petit peu sur la défensive, nous découvrons, à notre corps défendant, ce projet d'implantation il y a donc seulement quelques mois. Avec cela, d'autres difficultés apparaissent. Tout d'abord, les nuisances sonores qui vont être induites par l'implantation de ce nouveau monument qui n'est pas le même que celui que vous avez connu sur le Champ de Mars. C'est un nouveau site qui fait à peu près 6 mètres de largeur et 8 mètres de haut. Donc, aux nuisances, s'ajoute, comme l'a dit mon collègue, l'altération de la perspective sur le dôme des Invalides. Donc il y a aussi un deuxième sujet patrimonial. Le troisième sujet, et ma collègue l'a évoqué également, c'est celui de l'altération d'un espace de circulation. Je rappelle que, quand même, lors des campagnes électorales, tous les partis disaient qu'il fallait donner plus d'espace de marche, etc. aux Parisiens et aux Parisiennes, à grands mots. Et, là, qu'est-ce qu'on observe ? C'est l'implantation d'un nouveau monument précisément sur la promenade Yves Saint-Laurent à contrepoint total de toutes les déclarations qui ont été faites pendant la campagne municipale.

Donc pour nous ce sont quand même des sujets d'inquiétudes assez importantes. Mais je me dois quand même de remettre en perspective la symbolique véhiculée par ce monument. Et d'aucune manière le 15^{ème} arrondissement et ses élus n'ont émis de protestation pour recevoir ce monument. Ce sont les modalités d'implantation, le choix du lieu qui posent problème. Mais, en raison de la charge symbolique, dans un arrondissement qui a la chance d'avoir le ministère des Armées, nous préférons, la raison l'emportant, proposer une abstention de nos élus sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Donc s'il n'y a pas d'autre explication de vote je vais soumettre la proposition d'abstention que nous propose le rapporteur. Qui est pour ? Qui s'abstient. La majorité, plus les Verts, plus le groupe progressiste.

Le projet de délibération est adopté.

43. 152020030 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18, rue Viala à Paris 15^{ème} arrondissement et autorisation au Maire du 15^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions.

Le projet de délibération est adopté.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la série impressionnante des vœux. Qui va nous amener fort tard dans la nuit.

VŒUX

44. 2020 DU 90 V152020004 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Frédéric JACQUOT, Louise-Agathe CHARPENTIER et les élus de la majorité du 15^{ème} relatif à la dénomination d'une « Halle René Froment » à la Halle aux chevaux du parc Georges Brassens

Madame CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le 7 janvier dernier, Monsieur René FROMENT nous quittait pour « un petit coin de paradis ». Tout d'abord libraire, à la fin des années 50 rue de la Convention, René FROMENT fut tout au long de sa vie un acteur culturel majeur de notre arrondissement. Il n'a eu de cesse, tout au long de sa vie, de faire rayonner la culture et la littérature dans sa vie professionnelle comme dans ses engagements privés. Il fut bien sûr une figure emblématique et incontournable du quartier Brassens où il fut à l'origine de tant de manifestations. Notre mission culturelle et notre devoir de mémoire nous obligent aujourd'hui à réfléchir à la façon dont nous pouvons honorer Monsieur FROMENT et transmettre son incroyable héritage à notre arrondissement. C'est pourquoi nous proposons la dénomination

Halle René FROMENT pour la Halle aux Chevaux du parc Georges Brassens où il aima passer tant de temps.

Monsieur JACQUOT : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur René FROMENT, c'est l'incarnation de plus de 60 ans d'engagement constant dans la vie culturelle de l'arrondissement, depuis la création de sa librairie en 1958 jusqu'à son décès en 2020. Très attaché à son quartier, il n'a eu de cesse d'être un animateur permanent en y fondant de nombreux événements culturels dont je vous cite ici 2 exemples connus de tous. D'abord les journées Brassens qui présenteront d'ailleurs en octobre leur 33^{ème} édition, malgré les conditions sanitaires actuelles. Ces journées Brassens pendant lesquelles sont attribués les prix littéraires à la mémoire de Georges Brassens que René FROMENT a également créés. Ensuite, le marché du livre ancien, qui se tient chaque week-end sous la halle du parc Brassens, que nous souhaitons aujourd'hui rebaptiser à son nom.

René FROMENT fut un partenaire exigeant et toujours constructif des acteurs culturels du 15^{ème}, notamment auprès de l'association ACE 15 qui a toujours collaboré en intelligence avec lui. Au fil des années, donc, sous l'impulsion de René FROMENT, Les Halles du parc Georges Brassens sont ainsi devenues un haut lieu culturel de notre arrondissement. Je tiens à vous signaler également que la compagne de René FROMENT, Madame Anne-Marie CHAINTREAU nous a fait connaître tout récemment son approbation au projet qui nous réunit aujourd'hui. Le devoir de mémoire, si important aujourd'hui plus encore qu'hier, et l'engagement constant dans cette démarche de la Mairie du 15^{ème} nous amènent tout naturellement à honorer René FROMENT. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de voter ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : C'est vrai que pour ceux qui ont connu René FROMENT, ils se souviennent de ce personnage rayonnant, truculent aussi et toujours plein de projets. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je le dis pour nos collègues qui ne siégeaient pas dans la précédente mandature, j'ai voulu qu'un hommage lui soit rendu au Conseil d'arrondissement, au mois de janvier. Un hommage rendu à sa mémoire. Ce qui a été fait. Et, qu'aujourd'hui, tout à fait légitimement, comme vous l'avez rappelé, mes chers collègues, on puisse marquer dans le marbre, si je peux dire, cet hommage, en baptisant ce lieu qu'il a tellement fréquenté avec sa compagne qui m'a dit d'ailleurs son émotion devant cette proposition, mais qui n'a pu être des nôtres ce soir puisqu'elle est dans l'Allier, en province, toute la joie qui est la sienne et qu'il aurait eue bien sûr. Ce sont les derniers souvenirs qui nous restaient de Georges Brassens aussi puisqu'il était très lié avec les copains de Georges Brassens avec lesquels était née une grande amitié qui les

réunissait périodiquement chez Walczak, qui existe toujours et que je vous conseille. Ce sont des souvenirs de ce quartier Brassens tellement attachant et tellement foisonnant, tellement populaire. Je voudrais dire aussi pour terminer que l'on peut apprécier aussi son œuvre littéraire. Vous l'avez rappelé, chers collègues, mais ses recueils, tels qu'il les a publiés, *Lettre à l'absente*, *Aussi haut le secret*, également *La nuit fendue par l'éclair*, son œuvre poétique, nous font peut-être conclure par le fait qu'il restera, pour nous, cet éclair qui a fendu la nuit. Donc, je vous remercie de vous prononcer sur ce vœu. Il y a une intervention de Madame ROY.

Madame ROY : Donc, notre groupe a une proposition à faire sur ce vœu. Proposition d'amendement. Sans remettre en cause bien sûr votre proposition qui nous semble tout à fait pertinente et juste eu égard au rôle joué par René FROMENT et notamment sur la fondation du marché aux livres anciens, il nous a semblé dommage peut-être de gommer toute référence en fait un peu à l'histoire du quartier, et notamment à la Halle aux chevaux qui est la dénomination actuelle de cette halle. Nous proposons l'amendement suivant : est-ce que l'on ne pourrait pas la nommer « Halle aux chevaux - René FROMENT » ? Ce qui permettrait de faire le lien entre les différents visages historiques de cette halle. Le lien entre le passé, le présent, ce qu'a été cette halle à un moment donné, le marché du livre ancien effectivement fondé par René FROMENT. Voici notre proposition. Et puis, bien sûr, il faudra passer par la commission, vous le savez, de dénomination qui est présidée par Laurence PATRICE.

Monsieur le Maire : Je vais poser la question aux auteurs du vœu.

Madame CHARPENTIER : Cela paraît tout à fait pertinent. Effectivement, l'idée, ce n'est absolument pas d'effacer l'histoire de ce quartier en effaçant le nom de « Halle aux chevaux » qui est effectivement son premier nom mais bien d'y ajouter le nom de René FROMENT.

Monsieur le Maire : Est-ce que le rapporteur est du même avis ?

Monsieur JACQUOT : Oui, bien sûr, sans problème.

Monsieur le Maire : Donc l'amendement est adopté, et nous allons proposer cette dénomination « Halle aux chevaux - René FROMENT ». Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Mon intervention va s'inscrire dans la droite ligne de l'intervention de Madame ROY. J'évoque, pour ma part, ce lieu avec un certain attachement personnel, vu que c'est le lieu qui m'a fait aimer Paris. Donc c'est une chose qui m'importe énormément et effectivement nous regrettons, nous,

écologistes, l'effacement de l'histoire hippophagique du lieu. Ce qui peut effectivement se faire par une combinaison des noms, ce qui peut aussi se faire par une combinaison des lieux. La placette entre les deux halles n'ayant pas de nom, on peut tout à fait appeler la halle « Halle René FROMENT » et la placette en hommage aux chevaux, d'une façon ou d'une autre. Ce qui est une autre proposition. Cela peut alimenter la réflexion en la matière. C'était un de nos souhaits. Le deuxième point que je souhaitais faire, c'était une remarque. Ce soir, nous avons décidé d'honorer deux hommes dans les dénominations de lieux. Nous souhaitons signaler que nous serons très vigilants à l'avenir à ce que cela se fasse aussi davantage en l'honneur de femmes. 93 % des noms de lieux à Paris sont donnés à des hommes, et ce sera un point sur lequel nous tenons à attirer votre vigilance également.

Monsieur le Maire : Je dois vous informer que notre vigilance à cet égard est complète puisque si vous aviez siégé dans la mandature précédente, mais bien sûr vous n'y étiez pas, vous auriez pu constater le nombre très important de dénominations de lieux par des noms de femmes que nous avons décidées dans le 15^{ème}. Et d'ailleurs nous allons inaugurer prochainement le jardin Élisabeth Boselli, qui est un jardin, en plus, qui est très symbolique sur le plan de l'écologie, puisqu'il s'agit de remplacer une station-service qui était le long du parc des expositions, boulevard Victor, par un parc d'un hectare qui sera dénommé Élisabeth Boselli, première pilote de chasse de l'armée de l'air française et beaucoup d'autres endroits également. Et puis, pour le premier point, l'officier de cavalerie que je fus ne peut qu'être sensible à votre intérêt pour les chevaux, même si là il s'agit d'un abattoir. Ce n'est pas forcément le meilleur souvenir pour les cavaliers que de rappeler la mémoire de cet abattoir aux chevaux qui a heureusement disparu. Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Dans le cas où on ferait un distinguo entre Halle aux chevaux et René FROMENT pour reprendre la proposition qui vient d'être faite, je suggère plutôt l'inverse et de conserver le nom Halle aux chevaux et de baptiser la place René FROMENT. Cela me semble plus honorifique en ce qui concerne M. FROMENT.

Monsieur le Maire : Nous allons discuter de tout cela avec la commission qu'évoquait Isabelle ROY, avec la Ville et nous trouverons sûrement la meilleure proposition avec les spécialistes du sujet. Donc je sou mets aux voix ce vœu ainsi amendé, avec les différents éléments supplémentaires qui ont été apportés. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté.

45. V152020005 Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Mathieu Luinaud et les élus de la majorité du 15^{ème} relatif à l'intégration dans le Budget Participatif d'un volet « dépenses de fonctionnement ».

Monsieur CANAL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le budget participatif est un grand succès dans le 15^{ème} arrondissement. Succès en grande partie dû, évidemment, à l'implication des élus locaux. Je dis cela singulièrement pour mes collègues des conseils de quartier ici présents car les conseils de quartier participent aussi à cet exercice. Il n'en demeure pas moins qu'au fil des rencontres que nous avons dans le 15^{ème} arrondissement avec des porteurs de projets que nous recevons, il apparaît quand même qu'une partie des projets ne se trouvent pas éligibles en raison d'une fraction de fonctionnement induite par ces projets. Du coup, ils ne peuvent bénéficier du budget participatif. D'où la proposition de notre vœu d'inclure, sans dénaturer la philosophie générale du budget participatif, une part très marginale qui mériterait d'être identifiée par un groupe de travail ad hoc, si la Mairie de Paris est disposée à recueillir favorablement ce vœu, afin d'accepter cette part. Je ne sais pas, on peut dire 2, 3, 4, 5 % puisqu'on dit toujours que 100 % d'investissement égale 10 % de fonctionnement. Donc on a un petit peu de marge. En tout cas, de notre point de vue, cette ouverture nous permettrait d'accepter des projets un peu différents de ceux que nous avons l'habitude de porter, singulièrement dans la partie numérique. Mais aussi en économie sociale et solidaire. C'est la raison pour laquelle nous avons formulé ce vœu auprès de vous aujourd'hui. Et j'indique au passage que d'autres collectivités territoriales disposent de ce type de dispositif avec l'intégration d'une part de fonctionnement. En atteste, par exemple, la pratique d'Issy-les-Moulineaux, notre ville voisine. Ce sont les éléments, Monsieur le Maire, que je souhaitais porter à votre connaissance.

Monsieur Le Maire : Merci. La réponse par Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget participatif constitue un formidable outil de démocratie locale. Il présente des vertus pédagogiques certaines et il offre l'opportunité aux citoyens de choisir les projets d'investissement qui façonnent leur quotidien.

Notre arrondissement a donc rapidement embrassé ce dispositif et y consacre aujourd'hui le maximum des montants possibles pour un total après abondement par les services centraux de 6 M€. Nous avons par ailleurs fléchi davantage de

crédits pour les quartiers populaires qui sont passés en 2019 de 300 000 à 800 000 €, couvrant ainsi les Périchaux, Falguière et les Frères Voisin.

Notre mobilisation n'est pas seulement financière, elle se traduit aussi en termes de mobilisation des habitants et d'appui aux porteurs de projets. C'est ainsi que le 15^{ème} est le premier arrondissement des trois dernières éditions en nombre total de projets déposés et que nous nous plaçons depuis 3 ans sur le podium des arrondissements ayant le meilleur taux de mobilisation des habitants.

Nous souhaitons néanmoins aller encore plus loin avec le budget participatif pour en faire un outil capable de financer un éventail plus large de projets déposés par les Parisiennes et les Parisiens. En effet, en dépit de ses nombreuses qualités, le budget participatif ne permet pas, en l'état, de financer les projets qui présentent des dépenses de fonctionnement, une contrainte inscrite dans le règlement du budget participatif par la Ville de Paris.

Or, cette contrainte disqualifie d'emblée de nombreux projets déposés par les associations, les Parisiennes et les Parisiens, projets qui seraient par ailleurs tout à fait pertinents pour le dynamisme de la vie locale. Je pense par exemple à certains projets d'économie sociale et solidaire, comme les deux projets de halles alimentaires pour lesquels aucun porteur de projet ne s'est positionné en amont du lancement d'appels à projets. La faute à un modèle économique fragile qui requerrait un appui en budget de fonctionnement pour les associations.

Je pense également à des projets culturels, comme le projet de rénovation de l'auditorium du square Saint-Lambert, qui est à quelques pas d'ici, et qui n'a pu être retenu, notamment parce qu'il générerait des dépenses de fonctionnement. Je pense encore et enfin à plusieurs projets de type FabLab ou espaces de coworking qui ont besoin d'effectuer de faibles dépenses de fonctionnement en phase d'amorçage avant de gagner une pleine indépendance opérationnelle. Vous le voyez, en nous privant systématiquement du financement des dépenses de fonctionnement dans le budget participatif, nous nous privons, par la même, de dynamiques à Paris et a fortiori dans le 15^{ème} arrondissement. Il ne s'agit pas pour autant de proposer une ouverture sans encadrement.

Le sujet est en effet complexe et doit être étudié en concertation pour que soit trouvé un point d'équilibre et que les potentiels effets pervers du dispositif soient prévenus. C'est pourquoi le vœu formulé propose la mise en place d'un groupe de travail pour définir sous quelles modalités le financement de dépenses de fonctionnement peut être envisagé. De premières esquisses d'une telle évolution peuvent néanmoins être tracées. Elles pourraient par exemple prendre

la forme d'un montant maximal fixe par projet, comme le propose la ville d'Issy les Moulineaux et à hauteur de 5 000 €. Une fraction maximale du montant total du projet déposé, qui pourrait par exemple être limitée à 5 % mais qui suffirait, dans bien des cas, à couvrir les besoins en frais de fonctionnement des projets déposés. Le tout étant adossé, en parallèle, à la présentation rigoureuse, par le porteur de projet, d'un plan de dépenses de fonctionnement garantissant la viabilité de la démarche et son évaluation par les services de la Ville de Paris.

Vous le voyez, notre projet est donc bien de réfléchir à renouveler et améliorer un dispositif qui a déjà fait ses preuves pour en augmenter sa portée et sa contribution à la prise en main du quotidien par les Parisiennes et les Parisiens. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à soutenir ce vœu visant à intégrer le financement d'une part de dépenses de fonctionnement dans le budget participatif et d'en définir les modalités, après mise en place d'un groupe de travail sur le sujet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ

Madame NIAKATÉ : Sur ce vœu, nous étions partis pour ne pas le voter parce que nous avons du mal à identifier clairement les dépenses de fonctionnement que vous souhaitez intégrer. Est-ce qu'il s'agit de fournitures, de traitements, de salaires, de frais de location ? Et nous avons une crainte, c'est que cela ouvre la voie au financement de charges fixes qui ne relèvent pas du projet qu'a vocation à porter le budget participatif. Mais, avec vos explications, je comprends que vous envisagez un groupe de travail pour cadrer ces dépenses, pour ouvrir la voie à plus de demandes, sur un certain nombre de projets. Donc, dans ce contexte, je pense que nous pouvons voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2014, la Ville de Paris mène une politique ambitieuse en matière de participation citoyenne. Votations citoyennes, débats publics, instances de consultation, vif soutien à la vie associative, de nombreux outils ont été mis en place pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer à la construction du Paris de demain. Le plus connu d'entre eux est, vous vous en doutez, celui du budget participatif. Véritable réussite en matière d'inclusion des citoyens, ce dispositif leur a permis de décider de 5 % du budget d'investissement sur la précédente mandature.

Ainsi, ce sont 986 projets qui ont été votés pour plus de 14 000 projets déposés. Une augmentation constante de la participation jusqu'à atteindre 231 000

votants en 2019, en incluant les budgets participatifs écoles et bailleurs. Un modèle qui fait florès et a inspiré de nombreuses villes en France et à l'international. A ce titre, je vous rappelle que la Ville de Paris a initié la création d'un réseau des villes françaises disposant d'un budget participatif et ce pour garantir la qualité des dispositifs mis en place. Depuis la création du budget participatif, l'éligibilité des projets relevant de dépenses en fonctionnement est régulièrement questionnée. Deux raisons majeures ont pesé en faveur d'une non-inclusion de telles dépenses. Les contraintes de notre budget de fonctionnement. En effet, si l'on considère, d'une part, la sanctuarisation de l'épargne brute de fonctionnement et, d'autre part, l'importante majorité des dépenses de fonctionnement de la Ville, obligatoires ou contraintes, il ne reste que peu de marge de manœuvre pour financer un éventuel volet de fonctionnement. Les marges que nous avons correspondent peu ou prou aux subventions de fonctionnement attribuées à des associations. Or, ces subventions financent pour partie des crèches associatives, des établissements de santé ou d'autres structures qui en dépendent, pour assurer des services publics essentiels pour le territoire et pour ses habitants. La seconde raison tient à la récurrence de ces dépenses. A la différence des dépenses d'investissement, l'éligibilité des projets relevant de dépenses de fonctionnement générerait des dépenses récurrentes chaque année, avec pour conséquence un accroissement des dépenses de la Ville. Or, la contractualisation financière avec l'État implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, hors péréquation, progressent de moins de 1,14 % chaque année.

Je profite de cette prise de parole consacrée au budget participatif pour vous signaler que nous menons actuellement une réflexion liée à l'engagement de la Mairie de Paris pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de 25 % du budget d'investissement de manière participative.

Cette nouvelle étape à franchir dans l'inclusion des citoyens à l'élaboration des politiques publiques parisiennes est l'occasion de repenser le fonctionnement du budget participatif dans sa forme classique. Pour ce faire, nous souhaitons bien évidemment bénéficier du retour d'expérience des mairies d'arrondissement. Dans le 15^{ème} arrondissement, j'ai déjà eu l'occasion et le plaisir d'échanger avec Mathieu LUINAUD et Thierry RAGU à ce sujet. D'autres arrondissements doivent encore nous faire part de leurs propositions d'évolution. La maire de Paris présentera les conclusions de ces travaux et les évolutions retenues prochainement. Comme je l'expliquais précédemment, la question de l'intégration d'un volet dépenses de fonctionnement au budget participatif est complexe et nécessite des analyses poussées. Nous devons à la fois nous assurer de la faisabilité de cette intégration, financièrement et techniquement, mais aussi de

son réel impact démocratique. Je suis sûr qu'étant donné toutes ces considérations qui assurent la continuité d'une gestion financière et budgétaire exemplaire de la Ville de Paris, vous comprendrez que je vous appelle, mes chers collègues, à retirer votre vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à l'auteur du vœu et au rapporteur pour qu'ils puissent nous indiquer leur sentiment, mais on peut considérer aussi que, dans les perspectives d'évolution du budget participatif, vous preniez en compte cette proposition. Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : En dépit des explications de mes collègues il me semble néanmoins que les Parisiennes et les Parisiens méritent donc justement l'étude d'une telle évolution du dispositif du budget participatif, par le biais justement d'un groupe de travail qui pourrait permettre la concertation des différents arrondissements et que c'est bien là ce qui est à l'initiative de ce vœu. C'est pourquoi j'appelle à nouveau, à maintenir et à soutenir ce vœu qui est formulé.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je vais le soumettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche. Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

46. V152020006 Vœu au Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Nicolas JEANNETÉ, Anthony Samama et les élus de la majorité du 15^{ème} relatif aux cambriolages de plus en plus fréquents de pharmacies par des mineurs isolés d'origine étrangère

Monsieur JEANNETÉ : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu est donc présenté par mes collègues du groupe Changer Paris et porte sur les cambriolages malheureusement de plus en plus fréquents, de pharmacies, et j'ajouterais même de petits commerces, dans le 15^{ème}, par des jeunes mineurs. Ce phénomène, vous le savez, n'est pas nouveau. Il existe déjà depuis 2 ans, mais il était jusqu'alors localisé dans l'Est parisien et s'étend désormais dans tout l'Ouest et notamment dans le 15^{ème}. Il n'est d'ailleurs pas sans rappeler, pour ceux qui ont la mémoire courte, le phénomène, dans les années 2000, des jeunes Roumains et le pillage des horodateurs. Qui sont ces jeunes ? Ce sont essentiellement des jeunes mineurs isolés, originaires du Maghreb, et encadrés par des caïds de la mafia qui les poussent même d'ailleurs à faire du vol à la tire et même à se prostituer. Leur méthode est très simple. On était encore il y a quelques jours avec Agnès EVREN dans une pharmacie sur la dalle de Beaugrenelle qui en a été victime. La

nuit ils forcent le rideau de fer, brisent la porte vitrée, s'emparent du fonds de caisse et souvent de médicaments comme le Rivotril, un antalgique très puissant. Et c'est là d'ailleurs toute la particularité de ces jeunes mineurs, c'est qu'ils sont sous l'emprise permanente de la drogue. Pour avoir moi-même tenté de les approcher et dialoguer avec eux lors de maraudes, ils sniffent en permanence de la colle et ils sont d'une extrême violence. Côté pénal, quand ils sont interpellés par exemple lors de vols à la tire, ils reçoivent un rappel au règlement et sont placés en aide sociale à l'enfance, mais s'échappent la nuit de leur hébergement pour rejoindre leur bande. La Mairie de Paris a d'ailleurs passé une convention spéciale avec le Centre d'action sociale protestant, CASP, pour s'occuper spécifiquement de ces jeunes. J'avoue que leur travail est très compliqué.

Notre vœu demande donc un bilan des actions du CASP, qu'il soit présenté au Conseil de Paris, que le préfet de police présente au Conseil de Paris les mesures qu'il compte prendre afin d'enrayer ce phénomène de mineurs isolés d'origine étrangère, originaires du Maghreb. Que la Mairie de Paris, le préfet de police, nous indiquent s'ils comptent mettre en place une nouvelle structure spécifique afin d'encadrer, et je dis bien soigner et suivre au quotidien ces mineurs isolés. Et que le procureur de la République réunisse dans les meilleurs délais le groupement local de traitement de la délinquance et qu'il soit consacré à ce phénomène qui se développe à Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Chers collègues, effectivement, la délinquance des mineurs isolés étrangers est un phénomène très préoccupant aujourd'hui. On est particulièrement touché dans le 15^{ème} arrondissement, et il s'est considérablement amplifié ces derniers mois au cours desquels nous avons eu pas moins de 10 faits dans le 15^{ème} arrondissement de vols à l'arraché, vols à la tire, vols par effraction, cambriolages, etc. Outre la multiplication du nombre de ces mineurs on a aussi à faire à une diversification de leur activité délinquante. Le commissariat du 15^{ème} avec lequel nous échangeons régulièrement sur ce sujet m'a d'ailleurs prévenu, pas plus tard que cet après-midi, d'une nouvelle affaire de vol à la tire commis par un mineur isolé étranger. Il a procédé à de multiples interpellations et mises en garde à vue mais, malheureusement, cela n'est pas suffisant pour enrayer durablement ce phénomène qui nécessite un suivi quotidien de la part des policiers. Cela ne peut que nous interroger, mes chers

collègues, sur la réponse judiciaire qui est apportée à ces affaires, à ces mises en garde à vue de la part des policiers. Nous appelons quant à nous à des sanctions judiciaires plus fermes, dissuasives. C'est aujourd'hui une impérieuse nécessité pour mettre fin à ce phénomène. Bien sûr, il ne faut pas stigmatiser l'ensemble des mineurs isolés étrangers mais force est de reconnaître aujourd'hui qu'une minorité d'entre eux, un noyau dur, pose de multiples problèmes où se mêlent polytoxicomanie, délinquance, mensonge parfois sur leur véritable âge et sentiment d'impunité. Le procureur de la République lui-même a d'ailleurs dénoncé l'amplification de ce phénomène en fin d'année dernière, avec une hausse de près de 35 % des vols à la tire dans notre capitale, ce qui représente près de 100 faits par jour. Sans parler des chiffres de la RATP qui sont bien plus importants. Et il indique que la moitié de ces vols à la tire sont commis, justement, par des mineurs isolés étrangers et reconnaît le fort sentiment d'impunité qu'ils éprouvent. Le procureur a également annoncé en novembre dernier la création de ce GLTD, le groupement local de traitement de la délinquance, pour mettre autour de la table la préfecture de police, la RATP et la SNCF, les bailleurs sociaux, la Ville de Paris. Nous demandons effectivement la mise en place, au plus vite de ce GLTD.

Mes chers collègues, les habitants du 15^{ème} arrondissement aspirent, je crois, à vivre en paix et attendent de nous une réponse forte sur la délinquance et une lutte déterminée contre ce phénomène-là. Je crois aujourd'hui que la tolérance zéro est absolument nécessaire pour enrayer la progression de ce phénomène. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, effectivement, pour cette description d'une situation extrêmement compliquée dans notre arrondissement comme dans tout Paris, d'ailleurs. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Concernant ce vœu, nous entendons la préoccupation des pharmaciens, victimes de ces infractions et le besoin exprimé que le CASP présente le bilan de son action. J'ai pu dire ici lors du dernier Conseil d'arrondissement que la police nationale doit pouvoir jouer son rôle et surtout avoir les moyens de le faire. C'est la réponse à l'enjeu de sécurité que vous évoquez en filigrane. Une autre réponse est la prise en charge réelle et effective de ces jeunes pour un véritable accompagnement des jeunes mineurs non accompagnés, certainement pas, selon nous, la marginalisation et la stigmatisation de ces jeunes notamment en fonction de leur origine, comme vous venez de le faire. Ces jeunes que vous évoquez dans votre vœu en des termes qui, personnellement, me choquent. Vous parliez de toxicomanes et surtout vous parlez de manière assez déshumanisante d'enrayer un phénomène de jeunes

mineurs isolés, comme si on parlait d'un objet plutôt que de personnes, d'adolescents entre 13 et 17 ans, seuls, venus de l'étranger pour souvent fuir des conditions de vie que nous ne pourrions pas imaginer et qui connaissent des conditions de vie indignes, d'hébergement ou plutôt même de campement ou de squat, pour les plus chanceux d'entre eux, absolument insalubres. Et ce n'est pas normal qu'à cet âge, si jeune, on soit obligé de voler, voire de se prostituer pour manger ou se laver ou de prendre des médicaments ou des psychotropes pour oublier qu'on a froid. Donc on n'enraye pas, on n'éradique pas des mineurs isolés non accompagnés, on les prend en charge, on les accompagne. Pour toutes ces raisons nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : On voit aussi, quand même, même s'il faut bien sûr beaucoup d'humanité pour traiter ces questions, et je pense que c'est le cas de Monsieur JEANNETÉ comme de Monsieur SAMAMA, que ces jeunes migrants arrivent de manière très organisée. Quand on parle de filières mafieuses, c'est exactement ce dont il s'agit. Juste pour vous donner un chiffre, nous sommes passés de 264 mineurs non accompagnés en 99 à 40 000 aujourd'hui. Vous voyez donc l'importance qu'a pris ce phénomène qui, d'ailleurs, rejaillit sur les collectivités départementales qui sont amenées à financer une partie essentielle de tout cela. D'ailleurs, moi, j'aurais souhaité que la Ville de Paris accepte de mettre en place ce qui a été mis en place dans beaucoup de départements, c'est-à-dire la création d'un fichier national. Ce qu'a permis un décret du 30 janvier 2019. Dans les départements où ce fichier a été mis en place, cela a permis une diminution des arrivées, puisque c'est tout simplement un système qui permet d'éviter que, ce qu'on appelle les « migeurs » (excusez -moi de ce terme, mais c'est celui qui est employé), les majeurs se disant mineurs, multiplient les demandes dans différents départements. Vous voyez, il y a quand même, aussi, entre guillemets, une « fraude sociale » qui est assez développée dans ce domaine et qui est d'ailleurs dénoncée aussi bien par l'État que par l'association des départements de France, puisque ce sont les départements qui financent en grande partie l'accueil et l'hébergement de ces personnes. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je partage les réserves, plus que des réserves, sur la terminologie que vous employez, exprimées par ma collègue Madame NIAKATÉ.

Par ailleurs, cela ne veut pas dire que l'on ne souhaite pas qu'il y ait des explications par le préfet de police qui soient données au Conseil de Paris. Le sujet, de toute façon, fera l'objet d'un point spécifique lors de l'échange du Procureur avec l'ensemble des maires d'arrondissement, cette semaine, m'a-t-on dit. Ce sera bien évidemment l'occasion alors de porter le sujet et de demander un travail spécifique dans un cadre dédié.

Au sujet du Centre d'action sociale protestant qui déploie un dispositif soutenu par la Ville de prise en charge des jeunes mineurs en errance dans le quartier, notamment, de la Goutte d'Or, un travail d'accompagnement et d'hébergement est fait. En parallèle, un travail partenarial a été suivi en lien avec la préfecture de police et le Parquet, dont le Parquet des mineurs. La convention qui lie la Ville avec le CASP s'achève à la fin de l'année et sera donc l'occasion de faire un bilan et d'étudier les suites qu'on peut donner au projet et à ses attendus. Néanmoins, il est vrai que l'on voit dans certains arrondissements, notamment le 18^{ème}, le 16^{ème}, le retour d'un nombre important de jeunes délinquants, mais qu'il ne faut pas par ailleurs stigmatiser. Et les terminologies que vous employez, effectivement, la manière dont vous en parlez, de manière un peu déshumanisée, ne peut pas ne peut pas nous rassembler autour de ce vœu. Par ailleurs, j'ai interrogé certains services. Alors il y a peut-être des tuyaux bouchés, mais je crois que vous avez rencontré l'adjoint à la sécurité et que, en tout cas, eux n'avaient pas connaissance dans le 15^{ème}, au-delà d'un cas ou de deux cas, d'un nombre important de cas. Donc il faut qu'on s'y penche mais que, éventuellement, les communications soient faites. Pour toutes ces raisons, que le groupement local de la délinquance se réunisse, évidemment, nous serons pour mais, pour toutes ces raisons, et notamment pour la manière dont vous présentez les choses de manière stigmatisante, nous ne pouvons pas voter ce vœu avec vous. Ce qui ne veut pas dire que nous n'attachons pas une importance évidemment prépondérante à la sécurité des citoyens. Donc nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Avant de redonner la parole à Monsieur JEANNETÉ puisqu'il y a une mise en cause personnelle et que, donc, il va répondre, je voudrais d'abord dire qu'effectivement, des rapports de police que nous recevons montrent que, en quelques semaines, nous en sommes à plus d'une demi-douzaine d'interpellations (je parle sous le contrôle de l'adjoint) de mineurs isolés, pris en flagrant délit, en flagrance de cambriolages de commerces ou d'attaques diverses et variées sur les 15^{ème}. L'adjointe à la solidarité voudrait dire un mot là-dessus, également.

Madame CEYRAC : Je voudrais quand même dire qu'il y a 2 ou 3 ans, nous avons eu dans le 15^{ème} un centre où venaient dormir, en principe dormir des jeunes mineurs étrangers qui étaient tous d'origine marocaine. Ils étaient bien accompagnés, ceux-là, par une association de Montreuil. Dans la journée, ils étaient dans le 18^{ème} parce que cela les intéressait plus que dans d'autres arrondissements et puis, le soir, normalement, ils venaient dans le 15^{ème} pour dormir, encadrés par deux éducateurs qui étaient marocains comme eux, car ils n'acceptaient de parler qu'à des Marocains. J'ai été les voir un soir, j'y suis

passée, discuter avec ces animateurs et ces éducateurs, et j'ai compris que c'était un sujet extrêmement difficile. Alors on peut parler d'accompagnement, on peut parler de tout ce qu'on veut, mais en fait cela ne marche pas. Ces jeunes qui ont de l'ordre de 12, 13, 14 ans, quelque chose comme cela, ont traversé déjà une partie de l'Europe pour arriver en France, et ne sont plus des gamins. Ce sont des gens qui ont un certain courage, on peut le dire. Ils sont accompagnés, il y a des trafics, etc. Les éducateurs m'ont expliqué (et, cela, ce n'est pas du baratin, je l'ai vu de mes yeux, il y a 2 ans ou 3 ans, rue Castagnary, exactement) qu'en fait, ces jeunes-là n'avaient qu'un objectif, c'était d'abord le trafic, le trafic de drogue. Donc effectivement ils étaient tous à se droguer avec de la colle. Mais leur problème c'était d'avoir de l'argent. Alors, en fait, le 15^{ème} était assez pratique parce qu'il se trouve que ce centre était en face d'un endroit où il y avait des cours de coaching, de danse, de gymnastique pour des adultes le soir et pour des enfants dans la journée. En fait, on a appris et on a découvert que ce centre existait, puisqu'il y a eu une concentration tout à fait anormale dans ce quartier plutôt aisé, de vols de portables, de vols d'ordinateurs, etc. Et c'est comme cela qu'on est arrivé à cet endroit. L'objectif de ces jeunes n'était que de voler et, le lendemain matin, immédiatement, ils repartaient dans le 18^{ème} et ils gagnaient de l'argent comme ça. Il faut savoir aussi que, dans ce centre qui était assez « moche », qui était vraiment limité, tous ne venaient pas coucher parce qu'on en perdait quand même pas mal en route. L'association qui les suivait en perdait en route. Ils couchaient dans une pièce. Ils étaient nourris aussi. Ils arrivaient vers 9 heures le soir et les deux éducateurs étaient obligés de fermer à clé la porte à 11 heures du soir, de façon à ce qu'ils ne s'échappent pas au milieu de la nuit. Et, eux-mêmes, éducateurs, étaient assis devant la porte fermée à clé. Le matin, au moment de la toilette, pour ceux qui avaient envie de se raser, on était obligé de leur donner sous contrôle un rasoir parce que, sinon, ils faisaient des choses qu'il ne fallait pas faire avec. Ils étaient très obsédés par téléphoner, à leurs parents. Car ce sont des mineurs isolés, certes, mais ils ont quand même des parents. Ils téléphonaient au Maroc pour donner des nouvelles. Ils faisaient la navette d'ailleurs. Ils partaient, ils revenaient. Ils avaient aussi quelques fois des aides, soit de gentilles personnes, soit de l'ambassade, pour leur payer le trajet de retour. Et, après, ils revenaient. Alors, il ne faut pas faire d'angélisme là-dessus. Qu'on les accompagne, cela existe, les associations qui s'en occupent, cela existe. Mais c'est quand même une population extrêmement difficile, extrêmement délicate à manier et je ne sais pas très bien ce qu'on peut obtenir. C'était un témoignage que je voulais apporter.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir relaté ce témoignage vécu il y a déjà un certain temps. J'avais effectivement la version policière. Monsieur JEANNETÉ, pour répondre.

Monsieur JEANNETÉ : Merci pour ce témoignage. Il ne s'agissait pas de stigmatiser les mineurs étrangers isolés. Et, justement, j'ai bien distingué les mineurs isolés originaires du Maghreb et ceux d'origine subsaharienne. Les mineurs étrangers isolés d'origine subsaharienne ne posent aujourd'hui aucun problème d'insertion dans notre société. Il y a effectivement quelques groupes de jeunes mineurs d'origine marocaine et algérienne qui font partie de mafias et qui gangrènent la Goutte d'Or et sont en train de s'étendre vers d'autres arrondissements. Je ne vais pas reprendre le témoignage de Sylvie CEYRAC, je l'ai connu moi-même, aussi. J'ai été leur parler, on a essayé de les héberger, c'est extrêmement difficile de les encadrer et il faut les soigner. Il faut trouver des solutions avec des associations adéquates. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais d'appeler un chat un chat.

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Juste pour préciser, par rapport à ce que vous avez dit, cher collègue, sur le phénomène qu'il fallait enrayer, pour ma part je parlais de la délinquance. C'est ce phénomène-là qu'il faut enrayer et j'ose croire que vous souhaitez comme nous enrayer la délinquance dans notre arrondissement. Concernant la stigmatisation, j'ai moi-même précisé dans mon intervention tout à l'heure qu'il ne fallait pas, justement, les stigmatiser, et qu'il s'agissait ici non pas de la majorité, mais d'une minorité, d'un noyau dur qui posait beaucoup de problèmes et qui rassemblait beaucoup de problèmes. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité des mineurs isolés étrangers.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais d'ailleurs maintenant soumettre ce vœu aux voix. Donc, qui est pour ? Qui est contre ? La gauche et les Verts. Et qui s'abstient ? Merci.

Le vœu est adopté.

47. V152020007 Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par Anouch Toranian, Florian Sitbon et les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la mise en place d'un comité consultatif des mobilités douces dans le 15^{ème} arrondissement

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, la volonté de la Maire de Paris est de faire de la capitale une ville 100 % cyclable à l'horizon 2024 avec, notamment, la

mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation. L'urbanisme tactique qui a été notamment grandement déployé à l'occasion de cette crise sanitaire et évidemment les aménagements pérennes qui ont précédé cette crise et qui, nous l'espérons, vont suivre, tout cela revêt aujourd'hui une importance majeure. Et les habitants du 15^{ème} sont de plus en plus nombreux à utiliser les mobilités douces dans leurs déplacements.

Or, les habitants, les riverains, les usagers des voiries du 15^{ème} ont développé une expertise d'usage à leur égard. Alors, considérant qu'un comité consultatif thématique est susceptible d'apporter des avis et suggestions pratiques pertinentes, nous vous demandons donc par ce vœu de créer ce comité consultatif qui n'a qu'un coût modeste, même nul quasiment, puisque ce sont des bénévoles qui peuvent y participer, d'ouvrir la participation à ce comité à l'ensemble des associations (c'était une demande de beaucoup d'associations) mais également à l'ensemble des parisiens, des citoyens qui souhaitent contribuer à titre bénévole à la qualité des déplacements cyclables dans le 15^{ème} avec comme mission l'amélioration des aménagements actuels, la participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des infrastructures et des équipements cyclables, ce qui sera précieux pour aménager une petite chose à un carrefour, à tel endroit s'il y a un feu trop haut, trop bas. Les usagers savent mieux faire remonter les choses que quiconque. Et nous proposons donc de laisser également à ce comité le soin de définir ces modalités propres internes de fonctionnement et de définir s'il se réunira sur un sujet précis de manière pérenne ou pas ou de manière temporaire, le temps de cette période d'élaboration d'une ville 100 % cyclable.

Monsieur le Maire : Merci. Pour la réponse, Isabelle LESENS.

Madame Isabelle LESENS : Monsieur SITBON, je regrette que vous utilisiez encore certains mots. C'est sans doute par faiblesse ou paresse intellectuelle. Mais vous parlez encore de mobilités douces.

Monsieur le Maire : C'est l'ancien monde !

Madame LESENS : C'est l'ancien monde absolument. On ne parle plus de mobilités douces mais de mobilités actives. Et cela change beaucoup la façon dont on regarde et voit la réalité. Vous le savez d'ailleurs fort bien. Ceci étant, je suis bien d'accord avec les objectifs que vous évoquez sur ce comité. Par contre, évidemment, je ne suis pas du tout d'accord que ce soit, comme vous le dites, l'ensemble des associations parisiennes qui soient appelées à participer à ce comité car il doit être constructif et si on fait venir tout et n'importe qui, évidemment, on va vers le plus grand bazar et cela ne sera absolument pas

efficace. Forcément ce seront des citoyens et organismes du 15^{ème} arrondissement uniquement. D'ailleurs à l'Hôtel de Ville, il existe un comité qui réunit l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. Il est à l'Hôtel de Ville et c'est tout à fait logique, d'ailleurs. Mais il ne me viendrait pas à l'idée de participer à un comité dans le 12^{ème}, par exemple, au hasard. Cela n'aurait aucun sens. Et je souligne que, en tout état de cause, puisque c'est Monsieur le Maire qui invite et organise ce genre de comité, c'est à lui de définir les modalités de fonctionnement du comité qui est placé sous sa présidence, tout simplement, comme le fait Madame HIDALGO pour les comités qui sont sous sa présidence. Ce n'est pas plus difficile que cela, comme vous venez de le signaler en ouvrant vos mains. Ceci étant, tout cela n'a aucune importance.

Parce qu'on croirait à un coup de théâtre, Monsieur SITBON. Car nous étions justement en train de le constituer ce fameux comité. Monsieur le Maire me harcèle. C'est vrai, il m'en a déjà parlé au moins trois fois sur le vélo pour créer ce comité. Et je lui ai déjà envoyé une note lui faisant des propositions d'organisation. Effectivement, nous devons avancer un peu plus vite, je veux bien l'accepter mais cela fait longtemps en fait que nous l'avons décidé. Donc merci pour ce vœu dans un sens parce que cela va nous accélérer un peu peut-être mais, en fait, cela ne va pas changer grand-chose puisqu'on était déjà au travail là-dessus. A mon avis, il n'y a pas lieu d'adopter un vœu sur ce sujet, puisqu'il est privé de substance, finalement, de raison d'être. Et, donc, je pense que vous accepterez de le retirer. Merci.

Monsieur le Maire : Madame IBLED.

Madame IBLED : Je rebondis juste en fait sur cet échange pour comprendre que finalement il y a des comités qui sont proposés, de part et d'autre. Nous, notre position c'était juste de dire que l'idée d'un comité est tout à fait bienvenue et que nous sommes favorables à la création d'un comité. Cependant nous trouvons que le vœu exposé manquait d'informations et que, dans ce comité, il serait bon d'avoir des piétons, des seniors, des jeunes, bref, l'ensemble des populations qui sont présentes sur l'espace public. C'est pour cela que nous ne pensions pas voter le vœu parce qu'il n'était pas assez complet mais si un comité existe, nous y sommes tout à fait favorables.

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : A notre tour, nous avons constaté, suite à la crise du Coronavirus, de la Covid, un développement rapide de nombreuses pistes cyclables dont celle de Vaugirard, à double sens, qui s'avèrent être des francs succès. En atteste leur fréquentation. Nous avons des divergences sur ce point, je m'en doute. C'est donc avec une grande bienveillance que nous accueillons ce

vœu, que nous soutiendrons. Il est nécessaire de quitter le mode d'urgence pour entrer dans un temps de concertation pour les développements futurs et les aménagements correctifs qui peuvent être apportés aux aménagements qui ont été faits dans la précipitation et donc nous voterons favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Concernant le groupe de la majorité on va dans le sens de Madame LESENS, à savoir le retrait de ce vœu. Cela ne vous étonnera pas. D'autant plus que, effectivement, dans les discussions avec les services, certes nous aussi nous avons demandé à ne plus être dans le temps de l'urgence. Ce n'est pas ce qu'on a senti vis-à-vis des services et notamment de la cheffe de la mission de la Coronapiste puisque vous savez que la piste Vaugirard va se prolonger après le boulevard Pasteur. Surtout, dans les discussions et dans les améliorations que nous avons essayé de voir avec elle, en fait, tout est parfait sur la piste, sur le premier tronçon, pour l'instant. Le but étant d'aller plus loin et de continuer, même sans les améliorations, et on verra après... On a même eu la surprise d'apprendre que, dans les options qui avaient été évoquées sans que la Mairie du 15^{ème} soit informée de quoi que ce soit, il avait été prévu, c'était une des options sur la table, la fermeture totale à la circulation de la rue de Vaugirard. Si vous voulez, effectivement, le travail de ce comité, à l'initiative d'Isabelle LESENS était plus que de raison. Il se met en route. C'est pour cela que l'on souhaite ce retrait de vœu et de pouvoir travailler avec vous tous et avec l'ensemble des habitants du 15^{ème} et les associations du 15^{ème}. Faisons du local et, comme le dit Isabelle LESENS, n'allons pas chercher des gens du 12^{ème} ou de villes extérieures à Paris pour que l'on puisse dessiner quelque chose pour les habitants du 15^{ème}. Et, je vous en conjure, Monsieur SITBON, retirez ce vœu et on travaillera très bien ensemble.

Monsieur le Maire : Si vous répondez sur la proposition de retrait, Madame TORANIAN, vous avez la parole. Les explications de vote ne peuvent pas émaner du groupe qui porte le vœu, cela n'a pas de sens. Le règlement intérieur, aussi bien au Conseil de Paris qu'en conseil d'arrondissement, fait que les explications de vote sont faites par les autres groupes. Mais je vous passe la parole pour répondre à la proposition de Madame LESENS du retrait du vœu.

Madame TORANIAN : Chers collègues, dans la droite ligne, portée par la Maire de Paris, de faire de la capitale une ville 100 % cyclable tout en sanctuarisant une priorité aux piétons, nous portons ce vœu relatif à la mise en place d'un comité consultatif des mobilités douces dans le 15^{ème} arrondissement. Dans notre malheur, la pandémie de Covid 19 a été l'occasion de déployer à Paris une nouvelle forme d'urbanisme dit « tactique ».

Monsieur le Maire : Il s'agit de répondre à la proposition, pas d'une explication de vote.

Madame TORANIAN : Tout à fait. Une nouvelle forme d'urbanisme dit tactique visant à donner la priorité aux besoins et aux demandes des habitants en matière d'aménagement public et de mobilité. Les pistes cyclables transitoires se sont ainsi imposées comme une alternative intelligente et résiliente pour répondre à cette crise et respecter les gestes de distanciation physique. La rapidité de leur mise en œuvre a été l'occasion pour la Ville de démontrer une fois de plus sa réactivité et son agilité dans la réponse aux crises les plus impactantes pour nos citoyens et pour nos modes de vie. Bien en amont de cette crise sanitaire, la Ville de Paris, depuis Bertrand DELANOË et de façon encore plus marquée grâce à Anne HIDALGO a toujours mené....

Monsieur le Maire : Il y a un point d'ordre, là, il faut être rigoureux. Il y a treize vœux, et chacun doit respecter aussi le règlement intérieur. C'est le respect de chacun et de chacune des membres de ce conseil. Lorsqu'il y a la présentation d'un vœu par un groupe, il ne peut pas y avoir d'explication de vote. Donc vous ne pouvez avoir la parole. Et, vous verrez, cela se passe exactement comme cela au Conseil de Paris et de façon beaucoup plus brutale. Je m'excuse de vous interrompre pour vous le dire, mais vous ne pouvez que répondre que vous retirez ou pas le vœu. Ce n'est pas pour refaire une démonstration du vœu, ce n'est pas pour refaire une nouvelle présentation du vœu. Je suis désolé, c'est le règlement. Je vous repasse la parole.

Madame TORANIAN : Nous ne retirerons pas le vœu parce que nous estimons que ce comité doit être composé et que la gouvernance doit être décidée par les citoyens eux-mêmes et ne pas être une sorte de comité Théodule qui, une fois de plus, est vampirisé par les élus et qui ne donne pas la parole aux citoyens et aux citoyennes pour décider eux-mêmes de l'aménagement de leur arrondissement.

Monsieur le Maire : J'en profite pour vous dire que vous pouvez vous retirer aussi des autres conseils dans lesquels vous avez accepté de siéger. Ce sera comme cela le parallélisme des formes. Donc, tout le monde s'étant largement exprimé, nous allons maintenant procéder au vote de ce vœu puisque vous ne le retirez pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Le vœu est rejeté.

48. V152020008 Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par Anouch Toranian, Florian Sitbon et les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche du 15^{ème} relatif à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

Monsieur le Maire : Nous arrivons à l'examen groupé de deux vœux. Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Ce vœu a donc pour but de demander que les droits de l'opposition en matière de communication soient respectés, comme cela a toujours été le cas dans notre arrondissement. Elu pour la première fois dans l'arrondissement, je me faisais une joie de pouvoir écrire dans le journal officiel de l'arrondissement, mais quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que celui-ci avait été purement et simplement supprimé.

Il n'est pas normal et antidémocratique que le principal outil de communication des élus aux habitants, à savoir le journal *Info Quinze*, ait été supprimé sans aucune concertation avec les nouveaux élus et avant même la mise en place de cette nouvelle assemblée. Nous demandons donc que le journal d'information officiel sans publicité soit remis en place le plus vite possible et qu'une tribune soit réservée aux groupes d'opposition. Nous demandons également, et cela afin de respecter le code général des collectivités territoriales, de bénéficier d'un espace pour l'expression des conseillers d'opposition dans le bulletin intitulé *Paris 15 le journal de votre arrondissement*, journal qui ressemble en tout point à un journal officiel, à deux exceptions près : la publicité en plus et l'espace réservé à l'opposition en moins. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ présente l'autre vœu.

Madame NIAKATÉ : Le vœu que nous proposons quant à la suppression du journal municipal trimestriel *Info Quinze* et au respect du pluralisme politique va dans le sens des déclarations de mon collègue.

Nous regrettons que ce principe constitutionnel ne soit pas respecté, malheureusement. Ce journal permettait une expression des minorités présentes au sein de cet arrondissement et nous regrettons que, finalement, les administrés ne puissent pas recevoir une information totalement éclairée sur l'action municipale et celle de l'opposition qui est muselée par la suppression unilatérale du bulletin municipal. Raison pour laquelle nous nous joignons à la demande du groupe Paris en commun. Nous souhaitons le rétablissement du journal municipal *Info Quinze*, d'autant qu'il me semble que l'arrondissement reçoit des fonds destinés à le financer. Et nous demandons qu'un espace dédié

soit accordé aux groupes de l'opposition sur le site internet de la Ville et que cet espace soit accessible et visible depuis la première page du site internet. Il ne s'agit pas de l'enterrer dans des sous-onglets du site internet. C'est une simple précaution. Et nous souhaiterions également que ces tribunes puissent être diffusées via la Newsletter qui s'appelle *Info Quinze*, du même nom que feu l'ancien bulletin municipal. Donc que nos tribunes puissent être diffusées via la newsletter adressée aux personnes qui ont bien voulu y souscrire.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne pensais pas être accusé dans cette affaire de violation de la Constitution, mais tout est possible. On verra cela. Les tribunaux jugeront. Deuxièmement, c'est vrai que je suis heureux, par ailleurs, d'entendre un tel flot d'éloges sur notre journal *Info Quinze* auquel l'opposition ne nous avait pas vraiment habitués jusqu'à présent. C'est quand même a posteriori quelque chose, à titre posthume, j'allais dire, de tout à fait émouvant. Mes chers collègues, je vais répondre, bien sûr, moi-même, sur ces vœux qui remettent en cause la suppression d'*Info Quinze*. Je vais insister un petit peu plus, vous ne m'en voudrez pas, sur le vœu du groupe Paris en commun, car son raisonnement, tant sur les motifs que sur les dispositifs, laisse quand même dubitatif. En dehors de la considération sur la violation de la Constitution.

Le rapprochement d'abord entre *Info Quinze* et *Paris Quinze* est contestable, ne serait-ce que pour une simple et bonne raison c'est que *Paris 15* n'est pas édité par la Mairie du 15^{ème} quand bien même il ferait état des réalisations propres à cette dernière. Faute de quoi, avouez-le, c'est retenir une conception extensive, voire démesurée de la notion de bulletin municipal, telle qu'elle est entendue justement par le code général des collectivités territoriales et par toute la jurisprudence dans ce domaine. On ne voit pas comment qualifier *Paris 15* de bulletin municipal dès lors qu'il est financé par la publicité, édité par une société privée, comme le reconnaît d'ailleurs le vœu de votre groupe. Au demeurant, la demande de transparence est un peu étonnante puisque le nom de la société éditrice est cité dans le vœu et qu'il est affirmé que le financement est de nature publicitaire. Donc tout est clair. Ce n'est pas la seule contradiction puisque, dans le même vœu, « *Paris 15 le journal de votre arrondissement* » tel que vous l'appellez, devient quelques lignes plus loin « *Paris 15 le journal de votre Maire.* » Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Mais enfin, ce n'est pas là l'essentiel. *Paris 15* est un journal totalement privé soumis aux obligations qui découlent de la loi sur la presse et non un bulletin d'information municipale qui, lui, relèverait effectivement du code général des collectivités territoriales. Ne nous trompons pas de domaine. Et je le rappelle, la jurisprudence comme les textes sont eux très clairs. Et sur le plan juridique sur lequel vous vous placez ce n'est pas du tout la même chose. Une collectivité n'a aucun pouvoir sur une

publication privée, qu'il s'agisse de lui demander des comptes, d'en exiger sa suppression ou son rétablissement ou de réserver un espace d'expression pour des élus n'appartenant pas à la majorité. Par ailleurs, l'édition d'un bulletin d'information municipale n'est qu'une faculté, je le rappelle, la loi n'imposant aucune obligation à ce sujet. La publication d'un bulletin est une opportunité laissée à une collectivité et les crédits qui avaient été affectés à la communication par le précédent Maire de Paris l'avaient bien été pour toutes les dépenses de communication, quitte pour les maires qui le souhaitaient à créer un journal, ce que nous avons fait pendant plusieurs années.

Au demeurant, rien ne vous interdit de publier un journal, vous-même, sous quelque forme que ce soit pour informer les habitants sur vos positions. Je doute que vous soyez dépourvus de moyens. Je rappelle d'ailleurs, pour ceux qui n'étaient pas là dans les mandatures précédentes qu'en 2012, 2013, la première adjointe au Maire de Paris de l'époque, chargée de l'urbanisme, à l'époque, avait usé de cette faculté et lancé la publication d'un magazine financé par des promoteurs immobiliers. Mais, malheureusement pour les lecteurs il n'y a qu'un seul numéro qui a été publié. Mais, à l'époque, je ne me souviens pas que les groupes politiques de cette assemblée aient été sollicités pour publier une tribune dans le journal de la première adjointe au Maire de Paris. Mais vous verrez cela dans les archives. Vous trouverez certainement et vous lirez avec intérêt ce journal de l'époque. Donc la raison de la décision de ne plus éditer *Info Quinze* n'a évidemment rien à voir avec cela, sinon cela aurait été fait beaucoup plus tôt, pourquoi pas avant les élections.

Mais, maintenant, parlons des raisons de cette suppression. Si le besoin d'information de nos administrés ne cesse de croître, je crois que là nous pouvons tous en faire le constat, il n'en va pas de même de nos crédits. C'est un deuxième constat que nous pouvons également faire. Et nous avons dû faire des choix imposés par notre budget puisque, jusqu'à il y a quelques années, peut-être 2 ans, les services centraux et leurs sections territoriales diffusaient largement des flyers dans les boîtes aux lettres des riverains impactés par des chantiers qu'ils entendaient lancer notamment en matière de voirie qui sont les plus impactants et les plus nombreux. C'est la raison pour laquelle nous avons un conseiller de Paris délégué pour la coordination des chantiers sur l'espace public, en la personne de Franck LEFEVRE. Depuis 2 ou 3 ans, la communication de la direction de la voirie se réduit comme peau de chagrin et la section territoriale du 15^{ème} nous indique depuis cette époque qu'elle n'a plus les moyens d'informer les habitants, ce qui est quand même assez grave puisque le résultat c'est que les riverains ne sont plus informés des dizaines et des dizaines de chantiers ouverts chaque mois dans notre arrondissement, qu'ils soient le fait de la voirie,

des concessionnaires, de la RATP, de la SNCF, ou encore des promoteurs qui empiètent sur le domaine public, en y implantant des bases-vie, des opérations qui impactent la vie quotidienne de nos administrés.

Depuis un an environ, donc, nous avons décidé de nous substituer aux services municipaux (ce n'est pas le seul domaine d'ailleurs) en diffusant des infos voirie qui sont, vous le reconnaîtrez, purement factuelles, en tête de la Mairie du 15^{ème}, non signées, même pas par le Maire, rédigées ici même par le Cabinet à partir d'informations techniques délivrées par la voirie dans les dossiers reçus par la voirie ou les concessionnaires d'ailleurs. Et nous sommes amenés nous-mêmes à faire cette communication qui, à l'époque, était faite par la direction de la voirie. Ces lettres sont soit diffusées dans les boîtes aux riverains, soit adressées par voie postale, ce qui est plus efficace pour entrer en contact avec eux. Ce fut la raison, d'ailleurs, aussi, de la tenue des cafés travaux que nous avons mis en œuvre depuis 2 ou 3 ans, comme dans le 17^{ème} d'ailleurs et d'autres arrondissements dont nous nous sommes inspirés. Ce qui fait que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Mais cette communication de proximité a un coût dans un arrondissement que vous savez être immense et très peuplé, dont le besoin de savoir ne se limite pas aux seuls travaux entrepris sur l'espace public, mais s'applique d'ailleurs à tous les domaines. Un exemple parmi d'autres et je vous demande d'être attentif à cet exemple parce que cela va vous expliquer, mieux qu'un long discours, que je suis en train de faire d'ailleurs, les raisons de ce que j'avance. C'est que, par exemple, le centre de dépistage Covid 19 permanent du 15^{ème} a d'abord été installé, vous en souvenez, dans le centre sportif Émile Antoine début septembre. Les Parisiens s'y sont rendus en masse d'ailleurs pendant quelques jours avant que l'ARS ne décide, d'ailleurs assez brutalement et sans aucune concertation, de le fermer et de le transférer dans notre mairie. Ce que nous avons proposé plusieurs semaines avant, mais sans succès, nous en informant en plein week-end, nous obligeant à publier un tweet le dimanche en complément d'une mise à jour du site Paris.fr faite, elle aussi, dans l'urgence. Le problème c'est qu'à l'époque personne n'a eu l'idée, peut-être saugrenue, je ne sais pas, d'apposer des affiches à l'entrée du centre Émile Anthoine pour informer le public du déplacement du centre de dépistage vers la mairie du 15^{ème}. Ce qui fait que les gens continuaient à aller sur le centre sportif. Résultat, après des dizaines d'e-mails d'administrés assez indignés, et on les comprend, qui ont dû aller là-bas et voir qu'il n'y avait rien, nous avons pris la liberté de rédiger des affiches, de les apposer sur les grilles d'Emile Anthoine proposant au public de se rendre en mairie. Voilà un petit exemple mais qui montre bien que cette information n'existe plus, alors qu'elle est indispensable.

En ce début de mandature, nous avons donc dû trancher entre continuer à publier *Info Quinze*, dont le coût d'impression et de diffusion (avec des prestataires extérieurs sur un marché Ville de Paris) s'élève à 80 000 € par an pour 4 numéros trimestriels, sachant que les textes et photos et le maquettage sont assurés ici par mon Cabinet, ou cesser sa publication, en orientant les crédits alloués vers des outils de communication plus efficaces, plus ponctuels, plus personnalisés vers nos administrés. Nous avons dans un premier temps fait le choix de renforcer la communication digitale. Nous disposons d'un site internet que vous connaissez, dont nous assurons la rédaction et l'intégration du contenu éditorial sur une plateforme commune d'ailleurs à tous les arrondissements, puisqu'elle est mise en place par un prestataire de la Ville de Paris qui changera d'ailleurs dans quelques semaines. Ce site n'est pas parfait mais il ne me semble pas être partial ni politisé et son utilisation (vous parlez d'onglets, etc.) est organisée par la Mairie centrale. Nous y intégrons du contenu éditorial vivant qui s'ajoute à des informations pérennes plutôt de nature administrative. Sous la précédente mandature, d'ailleurs, vous l'avez rappelé, nous avons par ailleurs décidé d'ouvrir à chaque groupe un espace par nature illimité pouvant accueillir, textes, photos et vidéos. Des groupes d'opposition, sauf erreur, seule une tribune de l'opposition y a été insérée en 6 ans, qui s'appelait « Paris accompagne toutes les mobilités ». Tribune de novembre 2018, élus de gauche et apparentés. C'était un bel effort, mais qui n'a pas été réédité. Naturellement, ce droit est prolongé, en ce début de mandature, comme la loi d'ailleurs nous en fait obligation. Au moins 2 fois par semaine, mardi et vendredi, et plus si l'actualité l'exige. Vous avez pu constater qu'une newsletter est envoyée aux habitants du 15^{ème} qui ont souhaité s'inscrire. Là encore, l'information est factuelle et neutre, sans éditorial du Maire, à l'instar de la newsletter de la Mairie centrale, dont je vous rappelle, pour ceux qui ne l'étudieraient pas dans le détail, et notamment le groupe qui s'est exprimé à ce sujet, qu'elle est totalement dépourvue de connotation politique, mais aussi de tribune des groupes d'opposition. Zéro tribune des groupes d'opposition dans la newsletter de la mairie centrale. Donc nous, on s'aligne tout simplement là-dessus, aussi.

Nous disposons aussi, d'ailleurs, de deux comptes Twitter, M15 et M15 innovation pour informer les habitants. Nous relayons d'ailleurs aussi souvent que possible les campagnes d'information de la Mairie centrale et citons, lorsqu'ils se déplacent dans l'arrondissement, les adjoints de la Maire comme, tout récemment, par exemple, Madame BROSSEL, venue lancer l'expérimentation de bacs à compost à Grenelle.

En ce début de mandature, nous avons beaucoup réfléchi à la manière dont nous pourrions poursuivre la diffusion d'un support papier à coût zéro. On a le droit de faire des propositions quand même. Vous avez raison d'espérer en nous, parce que vous serez sans doute satisfaits et cette espérance se traduira par des choses assez concrètes. Donc, je le répète, nous avons réfléchi à la manière dont nous pourrions poursuivre la diffusion d'un support papier, très sollicité par vous, puisque finalement l'éloge d'*Info Quinze* que vous avez fait m'a profondément touché, d'un support papier à coût zéro, en complément des supports digitaux dont nous assurons en plus la montée en puissance tout en informant au plus près les administrés des projets conduits sur l'espace public, ce qui est indispensable, également. Donc, il faut essayer d'atteindre tous les objectifs, avec nos petits bras, quand même. La meilleure solution, donc, et c'est celle que je propose à notre Conseil (enfin on déciderait d'ailleurs de toute façon, en dehors du Conseil si c'est nécessaire, puisque c'est une décision du Maire) semble être le lancement de ce qui est qualifié de marché public avec abandon de recettes qui nous permettrait de sélectionner un prestataire qui ferait sienne la publication d'un magazine municipal proposant des tribunes aux groupes politiques dont la rédaction, le maquettage, l'impression et la distribution dans les foyers du 15^{ème} seraient financés à partir des recettes issues de l'insertion de pages de publicité. Ce dispositif déjà adopté dans beaucoup de communes en France et dans plusieurs arrondissements parisiens, dans la plupart, je crois, permettrait de garder un lien avec un lectorat réfractaire à la communication digitale, c'est vrai, il y en a beaucoup, sans bourse délier pour notre budget, ce qui n'est pas indifférent au premier adjoint chargé des finances et aussi parce qu'il s'agit de l'argent des contribuables, en permettant de nouveau la publication des tribunes des groupes. Il s'agirait en quelque sorte, pour faire bref, de recréer *Info Quinze* mais en le finançant par de la publicité, ce qui nous permettrait de récupérer les fonds pour continuer à faire de la communication auprès des habitants, notamment pour les chantiers de voirie.

Nous allons donc nous attacher avec les services administratifs à rédiger les pièces de marché et je réunirai ensuite la commission d'appel d'offres à laquelle participera bien sûr, comme d'habitude, un membre de l'opposition, puisque la commission d'appel d'offres doit être désignée par arrêté du Maire de l'arrondissement, prochainement. Commission d'appel d'offres de la Mairie du 15^{ème} qui sélectionnera ensuite le prestataire privé chargé de relancer un magazine municipal. C'est la raison pour laquelle, me semble-t-il, ayant réussi à atteindre l'ensemble de ces objectifs et en fonction de cette nouvelle proposition, je vous demande, bien sûr, aux deux groupes auteurs de ces vœux, de les retirer. Excusez-moi d'avoir été un peu long mais le sujet est complexe et

d'importance. Voilà donc des réponses. Il y a une explication de vote. Madame BERETE.

Madame BERETE : Nous ne devons pas voter pour ce vœu car nous pensons qu'il s'agissait tout simplement d'un oubli dans le process Covid organisation de la nouvelle mandature. Mais nous prenons bonne note, en fait, des informations que vous venez de nous transmettre et nous saluons votre proposition. Dans cette attente, néanmoins, nous souhaiterions pouvoir éventuellement bénéficier d'une page internet permettant la diffusion d'informations depuis le site de la Mairie centrale. Donc, nous invitons nos collègues à se rapprocher de la Mairie afin de voir si cela est possible de pouvoir bénéficier, depuis la page de la Mairie du 15^{ème}, d'une page dédiée au groupe d'opposition étant donné que le Maire a précisé que l'ossature du site en elle-même était donc du coup du ressort de la Mairie centrale.

Monsieur le Maire : Cela étant, pour ce qui concerne la possibilité pour vous d'avoir une expression numérique sur le site de la Mairie du 15^{ème}, il suffit de nous envoyer un texte et nous le publions directement. Je disais que la structuration était assurée par la Mairie centrale mais ensuite nous avons la possibilité d'intervenir sur ce site, évidemment, et il est ouvert et je le redis, depuis la mandature précédente à l'expression libre des groupes qui ne sont pas ceux de la majorité, aussi. Groupes de majorité et d'opposition. Donc, votre demande est satisfaite.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie de votre proposition qui va dans le bon sens, même si nous regrettons qu'elle soit financée par la publicité, raison pour laquelle nous maintenons notre vœu.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est par anti-publicité. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Merci. Je commence par effectivement une surprise sur la l'interprétation du règlement intérieur. Il n'est pas noté dans le règlement intérieur, pardon de cette parenthèse, que les groupes qui ont déposé les vœux n'ont pas droit à une explication de vote. En tout cas, il y a quelque chose qui n'est pas explicitement dit dans le règlement intérieur à sa page 7. Donc, si c'est le cas dans votre esprit, il faut qu'on modifie le règlement intérieur dans cette direction. Je peux vous en faire lecture, si vous voulez, je l'ai là, mais on va perdre du temps. Mais dans tous les cas, je vais vous expliquer pourquoi nous ne retirerons pas notre vœu. Nous ne le retirerons pas d'une part parce que, Monsieur le Maire, vous ne nous avez pas convaincus sur la question d'abord budgétaire et par votre explication disant que vous n'avez pas les moyens de

faire un journal municipal. Etant donné que de nombreuses Mairies sont dans la même situation que vous, les autres Mairies d'arrondissement et que la plupart des Mairies d'arrondissement arrivent à faire un journal municipal.

Quelques-unes dont principalement des Mairies d'opposition passent par un journal avec de la publicité, et bon nombre d'ailleurs par la même société, curieusement, qui édite *Paris Quinze*. Alors nous ne pouvons pas non plus retirer notre vœu parce qu'aucune explication ne nous a été donnée, même si c'est un journal, j'entends bien, privé et qu'on fait bien des distinguos de droit, mais que ce journal privé est quand même confondant parce qu'il est effectivement dit, en page 2 « Le journal de votre maire ». Il est effectivement dit qu'il y a une tribune entière avec « votre Mairie en action ». Entendez que c'est quand même confondant pour la population, pour les 115 000 personnes qui reçoivent ce journal. Qu'est-ce qu'ils se disent ? Ils ne se disent pas que c'est un journal privé fait par des gens passionnés par la Mairie du 15^{ème}. Ils se disent que c'est le journal de la Mairie du 15^{ème}. Journal dans lequel nous n'existons pas. Journal dans lequel les trois groupes d'opposition n'existent pas. Et, ça, ce n'est pas possible. Et, donc, effectivement, nous n'avons pas la même position, la même conception, la même interprétation du Code général des collectivités territoriales, parce que nous considérons que ce journal, *Paris Quinze* s'il est édité par une société privée, s'apparente à un bulletin municipal. D'ailleurs, on retrouve nos photos. Moi, je n'ai jamais donné de droit à l'image pour cette société qui la société Cithéa, je crois. Toutes ces raisons font que, même si j'entends que, très probablement, les comptes de ce journal s'équilibrent, que la publicité sert uniquement à payer la diffusion et la conception de ce journal, on se demande quand même comment les habitants ne peuvent pas être trompés par cette chose-là et comment on pourrait faire autrement.

Donc nous continuons par notre vœu de demander que notre Conseil, puisqu'il le peut, (et sachant que la Mairie ne peut pas contraindre) de manière républicaine demande à ce que tous les bulletins municipaux ou qui s'apparentent à un bulletin municipal puissent contenir une expression de tous les groupes politiques. Même si c'est une société privée. La Mairie peut, et je vous demande donc cela, Monsieur le Maire, faire un courrier à cette société privée demandant cela, à minima. Et on verra bien ce qu'ils nous répondront. Et puis on ne peut pas, en dernier lieu, retirer ce vœu car notre conception est qu'un journal dans lequel il y a de la publicité, ce n'est pas tout à fait (même si certaines municipalités ont adopté ce fonctionnement effectivement) la même chose. Aujourd'hui, il ne faut pas tout confondre. La commercialisation à outrance des choses ne peut pas toujours être expansive et, en matière de démocratie, dans une Mairie, dans une grande ville comme l'est Paris, et dans un grand arrondissement comme l'est le

15^{ème}, on devrait pouvoir se permettre d'avoir un bulletin municipal papier sans publicité. Et c'est ce que nous continuons, j'en suis désolé, mais de vous demander.

Monsieur le Maire : On ne va pas refaire le débat et je ne partage pas votre analyse économique marxiste de la presse dans ce pays parce que, dans ces conditions, si vous supprimez la publicité dans tous les journaux en France vous verrez bien ce qui restera comme journaux. Peut-être la Pravda, oui, mais ce sera à peu près tout.

Et puis, je n'irai pas jusqu'à évoquer la multitude de cérémonies, de manifestations de la Ville de Paris organisées avec des entreprises privées, des sponsors, etc. Cela ne concerne pas que la Mairie du 15^{ème}. D'autre part, si vous avez une interprétation juridique différente de la nôtre, n'hésitez pas à saisir les tribunaux, je vous y encourage, pour demander le rétablissement d'*Info Quinze*. Par ailleurs, si vous contestez la publication de photos, pour préserver votre droit à l'image, je pense que vous connaissez, la réglementation en matière de droit à l'image des élus mais, enfin, j'ai pris bonne note, bien sûr, il n'y aura plus de photos de membres de l'opposition, jamais, dans ces journaux. Ce sera très bien puisque c'est ce que vous souhaitez. C'est donc décidé et je vous donne mon accord. Enfin, c'est la gestion socialiste toujours très généreuse avec l'argent des contribuables pour tout d'ailleurs : quand on trouve une idée pour faire financer par la publicité, qui n'a d'ailleurs pas d'interactions sur les sujets traités, par le privé, tout ceci est contesté par la gauche qui, évidemment considère qu'une bonne dépense est une dépense faite par l'argent public. C'est-à-dire l'argent pris dans la poche des contribuables, comme d'habitude. Ce n'est pas notre conception des choses, et puisque vous n'acceptez pas cette proposition qui pourtant va dans votre sens puisque cela aboutira à la publication des tribunes des différents groupes, de toute façon, nous voterons donc contre vos vœux puisque vous ne les retirez pas. Pour de très mauvaises raisons alors que nous appelons, et nous pouvons, par un compromis entre tous, arriver à des solutions consensuelles. Mais vous n'êtes pas porté sur le consensus. Je comprends que la doctrine que vous défendez, ne vous y amène pas. Je le regrette, puisque nous avons essayé de faire un pas dans votre direction. Ce pas s'arrête là et donc nous allons maintenant voter pour ces vœux avec un avis bien sûr défavorable de l'exécutif. Qui est pour le premier vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

49. V152020013 Vœu relatif à la suppression du journal municipal trimestriel « Info Quinze » et au respect du pluralisme politique

Monsieur le Maire : Je suppose que c'est le même vote ? Merci. Donc les deux vœux sont rejetés.

Le vœu est rejeté.

50. V152020009 Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public

Monsieur le Maire : Madame BERETE, vous avez la parole.

Madame BERETE : Monsieur le Maire, chers collègues, l'autorisation de mise en place de terrasses temporaires était une très bonne chose, il est indispensable de prolonger cette possibilité au vu de la situation économique et sanitaire, mais si on le fait sur une aussi longue période il faut aussi prévoir un cadre qui permette de traiter les difficultés suscitées. Traitement inégal des commerçants selon la place disponible, occupation excessive parfois des places de livraison, les nuisances sonores, la gêne des piétons ou des personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place au plus vite un groupe de travail réunissant l'ensemble des maires d'arrondissement et des représentants des fédérations professionnelles, pour définir les modalités d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, les bars, les restaurants pour la saison printemps-été 2021.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 15^{ème} aime ses commerces tous ses commerces et je vais essayer d'être le plus bref possible parce qu'on a encore beaucoup de vœux derrière. Mais, juste, un petit peu d'historique. Lorsque nous avons appris effectivement par voie de presse la création des terrasses éphémères, on s'est tout naturellement tourné vers les services de la Ville pour savoir quel était le cahier des charges. En fait, ni les services de voirie, ni les services de police, ni la DPSP n'avaient la moindre information, notamment si l'on pouvait utiliser les places de livraison, les places PMR, qu'est-ce qu'il en était. Donc, on a travaillé du mieux possible avec toutes les difficultés de l'époque. Je rappelle que c'était quand même début juin, on venait juste de sortir du confinement. Et nous avons essayé de trouver les

solutions les plus adéquates, les plus rapides pour aider ces commerçants qui, effectivement, sont restés tout le temps du confinement avec zéro chiffre d'affaires, sauf ceux qui ont pu faire un petit peu de livraison à domicile. Donc il a été décidé, effectivement, d'aider au plus possible et de favoriser l'embellissement dans l'arrondissement et notamment nous avons fait le choix alors que ce n'était pas prévu par la Mairie centrale de laisser un certain nombre d'éléments qui embellissent des terrasses éphémères. Je rappelle que la charte normalement impose que l'on retire à 22 heures l'intégralité de tout ce qui se trouve sur les places de stationnement ou tout au moins le reste des trottoirs utilisés. De manière à être pragmatique, on s'est dit que si on retirait tout des places de stationnement si les véhicules étaient stationnés le lendemain, le commerçant aurait eu du mal. Donc tous les commerçants, en tout cas de l'arrondissement, au départ ont joué le jeu. Je ne dis pas qu'on n'a pas eu des difficultés, cela a été très compliqué, mais on a eu aussi d'autres initiatives, à savoir par exemple la fermeture d'une rue. Votre vœu fait état effectivement de la différence entre les commerçants, ceux qui n'ont pas de trottoir ou peu de trottoirs et ceux qui en ont comme avenue de Suffren, de très larges trottoirs. Je prends l'exemple tout simplement de la rue Franquet où un commerçant avait fait une demande effectivement de fermeture temporaire de la rue, que nous avons accordé. Mais, pour l'anecdote, celui-ci a vu l'arrivée de services de la DPSP envoyée par la Mairie centrale puisque, en plus, il avait été cité dans un article du Parisien, puisqu'en Mairie centrale ils n'avaient pas eu l'information de la voirie du 15^{ème} que l'on avait autorisé la fermeture de la rue. Je rappelle tout cela parce que c'est vraiment important de savoir la manière dont on a dû travailler avec les services. On a fait une réunion avec l'ensemble des services, à un moment donné, pour essayer de trouver un accord avec tout le monde et donc effectivement on s'est débrouillé comme on a pu. Donc je ne peux que regarder d'un bon œil votre vœu puisqu'il va falloir aussi œuvrer puisque, maintenant ce dispositif pourra être maintenant pérennisé jusqu'à fin juin tous ensemble et tout le monde autour de la table parce que nous avons d'un côté l'enjeu économique de ces commerces, et il est important, mais nous avons aussi, parce qu'on l'a découvert aussi avec les beaux jours, le beau temps, la quiétude des habitants de cet arrondissement à prendre en compte. Et on n'est pas les seuls, les problèmes se posent aussi, à un autre niveau, par exemple, dans le 18^{ème} arrondissement, avec des banderoles sur des immeubles qui redemandent de la quiétude. On a de plus en plus de soucis avec des terrasses éphémères qui perdurent au-delà des 22 heures donc effectivement la création de quelque chose, au niveau de la Mairie centrale est de bon aloi. Je n'irai pas plus loin, mais c'est une grande difficulté, et on a été un petit peu seul au départ.

Monsieur le Maire : Pour les explications de vote, vous avez la parole. Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Merci. Je vous avoue que quand on a lu initialement le vœu, les considérants nous ont paru extrêmement négatifs sur cette mesure qui a été faite, encore une fois, comme les coronapistes, dans l'urgence et avec les errements qui peuvent se produire dans cette situation-là. Toutefois, nous sommes aussi tout à fait conscients de certains débordements, de certaines problématiques. Nous reconnaissons aussi très fortement l'intérêt que cette mesure a suscité auprès des Parisiennes et de Parisiens qui saluent très nettement cette réappropriation de l'espace public, le fait de pouvoir revivre dans la ville, à proprement parler. Et nous espérons que, si cette expérience ne doit pas perdurer au-delà de 22 heures, elle pourra, par contre, perdurer plus tard dans le temps.

C'est un point important que je souhaitais exprimer. On n'ignore pas non plus que la mairie de Paris a déjà engagé des démarches pour améliorer les choses, corriger le tir, en vue de la saison prochaine et de l'hiver, également, parce qu'on s'inquiète, nous, écologistes, fortement, de l'installation sur ces terrasses éphémères de chauffages qui sont prolongés sur celles existantes et on le regrette, mais qui pourraient être installés sur ces terrasses éphémères. Je pense qu'en la matière le travail déjà engagé par la Mairie répond à votre vœu. Donc, nous nous abstiendrons sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Madame AGGOUNE.

Madame AGGOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce soir, je vais vous annoncer une bonne nouvelle. Effectivement, le dispositif terrasses éphémères qui a été mis en place par la Mairie de Paris en mai dernier, répondait sous sa forme et son contenu à une urgence imposée par la violence de la crise, tant d'un point de vue sanitaire que d'un point de vue économique et pour préserver le plus d'emplois possible. La nouvelle charte rentrera en vigueur à partir du premier octobre prochain avec la prolongation du dispositif. Par ailleurs, un nouveau système d'amendes permettra de sanctionner de façon plus coercitive les établissements ne respectant pas leurs engagements.

La prolongation du dispositif est prévue jusqu'en juin 2021. Il est prévu à cette date un nouveau règlement des étalages et des terrasses, comme annoncé par la Maire de Paris. Il s'agira alors d'organiser la concertation de toutes les parties prenantes, élus, associations de riverains, professionnelles. Pour toutes ces raisons nous émettons un avis défavorable, et nous exprimons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Personne ne souhaite s'exprimer ? Madame BERETE vous souhaitez répondre ? Sinon, je soumetts au vote.

Madame BERETE : On va maintenir notre vœu.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Les Verts.

Le vœu est adopté.

51. V152020010 Vœu présenté par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au projet de l'association « L'étape solidaire »

Madame BERETE : L'association Relais Logement a effectué une déclaration de cessation de paiement qui a débouché sur une liquidation judiciaire. Cette liquidation a entraîné la fermeture du Clos Feuquières qui était géré par le relais logement. Ce centre proposait depuis des années de la domiciliation, un accueil de jour, une halte de nuit avec un dortoir, un CHU hivernal, des ateliers solidaires et un jardin partagé. Les activités relatives au centre Feuquières ont été partiellement déplacées rue Bargue à DOM'15 sous l'égide d'Aurore. A ce jour, seules les domiciliations sont prises en charge, entre l'annonce de la reprise de l'activité par Aurore et la mise en place opérationnelle, il s'est passé 9 mois. De longs mois pendant lesquels Madame Sandrine VIOLETTE a continué avec les bénévoles de l'association à prendre en charge la remise des courriers, les demandes de domiciliation et l'aide relative à diverses demandes des usagers, sans aucun appui logistique ou financier. La date initiale du transfert étant prévue le 9 mars. A la suite du déconfinement, la date du 3 août a été évoquée. L'équipe de bénévoles a donc repris du service, essentiellement des domiciliations, sans avoir aucune nouvelle officielle de la DRIHL Île-de-France et de la Mairie de Paris. Le mardi 18 août quand l'équipe de bénévoles est arrivée sur place, elle a découvert des affiches à l'en-tête d'Aurore qui mentionnaient simplement que, désormais, le service de domiciliation était modifié et situé rue Bargue, au 68. Les usagers ont, dans un premier temps trouvé les grilles fermées et ont entamé des discussions avec les bénévoles, qui n'avaient pas été prévenus et se retrouvaient face à un dilemme : ouvrir ou pas. J'étais moi-même sur place puisque j'avais décidé de visiter cette association ce jour-là. Madame VIOLETTE a contacté Madame CEYRAC par téléphone pour l'en informer. Cette dernière n'avait pas été mise au courant du transfert rue Bargue. Elle a pris de suite contact avec Aurore qui a envoyé sur place, en urgence le directeur d'une unité DOM'15, Monsieur Rodolphe BAUDEMONT. Pendant son *brief* avec Madame

VIOLETTE, il a été interpellé à plusieurs reprises par des usagers lui demandant des explications. DOM'15 reprend donc dans des conditions de passation assez passables la domiciliation du courrier. Il semble qu'un travailleur social fera quelques heures, rue Bargue, afin d'aider les plus fragiles. Madame VIOLETTE Monsieur BOULET, et une partie de l'équipe de bénévoles souhaitent continuer à s'investir dans le 15^{ème} auprès des plus fragiles. A ce titre, ils ont présenté un projet qui vise à reprendre partiellement les activités qui étaient réalisées depuis des années par le Clos Feuquières. Ils ont donc créé l'association L'étape solidaire. L'association L'étape solidaire vise à accueillir et à accompagner des personnes en situation de détresse, de manière immédiate et inconditionnelle. Cet accueil sera adapté en fonction des besoins, des attentes des personnes accueillies. Elle propose de mettre en place 3 activités principales : un accueil de jour mixte, un centre d'hébergement d'urgence et une permanence d'accueil nocturne. Cette configuration permettant de mettre une logistique de parcours pour un public souvent en rupture. Il s'avère que le Clos Feuquières offre aujourd'hui toutes les qualités requises pour le démarrage des activités à condition que des travaux de remise en état et aux normes soient réalisés. Cependant, les membres de l'association sont prêts à s'investir durablement dans le 15^{ème} dans un autre lieu.

Donc, nous souhaitons que la Mairie du 15^{ème} et la Mairie de Paris donnent une suite favorable à l'attribution de locaux dans le 15^{ème} permettant l'accueil des activités de L'étape solidaire et que la Mairie de Paris demande à la DRIHL Île-de-France de considérer la demande de l'association de L'étape solidaire en réaffectant les fonds permettant le déploiement de l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que la présentation des vœux non rattachés est d'une minute. Comme il est un tout petit peu tard.

Madame BERETE : Je m'excuse.

Monsieur le Maire : Plus que de s'excuser, il faut appliquer le règlement. Donc, si on peut le respecter ce serait bien, surtout qu'il y a beaucoup de vœux. Donc il y a une réponse de Sylvie CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le maire. Je souhaite faire un bref historique qui permettra, je l'espère, de comprendre la situation actuelle et le projet de L'étape solidaire présenté dans ce vœu. Depuis 2013, j'ai suivi l'évolution, le dépôt, le développement puis les problèmes du relais logement que l'association L'étape solidaire souhaite reprendre. J'ai reçu cette dernière le 6 février dernier, déjà, et, depuis, je suis en contact régulier avec eux. Je

pourrais vous donner les jours et les heures des coups de téléphone que j'ai eus avec Madame VIOLETTE, mois d'août compris. L'association Le relais logement a été créée en 1997 et établie avec le comité des sans-logis au 130 rue Castagnary dans un minuscule local en mauvais état. C'est d'ailleurs dans ce local que les mineurs marocains étrangers dont je parlais tout à l'heure étaient installés, en dessous de la cellule du Parti communiste du 15^{ème} qui est beaucoup mieux loti. Puis, en 2015, la Ville a installé le relais logement Clos Feuquières, dans des locaux occupés par le personnel de la DEVE. Et c'était pour une période intérimaire de 2 ans, en 2015. Si vous savez compter, vous verrez qu'on en est loin, Le relais logement a pu développer ses activités, domiciliation administrative, accueil de jour, aide à l'emploi, vestiaire, brocante, etc., ainsi que de l'hébergement d'urgence dans 2 hôtels à Villemomble et Sucy-en-Brie. Une halte de nuit a été ouverte aussi pendant l'hiver 2019 mais l'expérimentation n'a pas été concluante et le dispositif arrêté. Par suite de graves problèmes de management avec même une grève en octobre dernier, de conflits entre les membres du conseil d'administration, de problèmes financiers, de mauvaise gestion, l'État, la préfecture de Paris Île-de-France a fait une inspection sur site le 24 octobre de l'année dernière. Les conclusions de celle-ci, très argumentées, très fermes ont abouti à la décision de la préfecture de ne pas renouveler le conventionnement de l'association qui venait à échéance et la cessation de toutes ses activités fin décembre. Cependant, la préfecture a demandé que la domiciliation administrative soit maintenue effectivement jusqu'en mars 2020 dans l'attente d'un repreneur. Lors d'une assemblée générale du 2 décembre 2019, assemblée générale qui a eu lieu après deux assemblées générales qui avaient été annulées, le conseil d'administration a été renouvelé et un nouveau bureau élu. Cette nouvelle équipe, dont la présidente est effectivement Madame VIOLETTE, a assuré le passage de la domiciliation administrative à DOM'15, de l'association Aurore passage compliqué et retardé par le confinement (au cas où vous n'auriez pas su que, pendant 3 mois, on était tous confinés) pour les travaux de mise en accessibilité de ce local et d'attente, en plus de la visite de conformité de la préfecture de police. Je précise quand même qu'Aurore était en contact téléphonique avec Madame VIOLETTE bien régulièrement, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure. A présent, cette équipe propose la reprise des activités par leur association qu'ils ont créée, L'étape solidaire afin de pouvoir continuer ainsi à œuvrer au Clos Feuquières, en lieu et place du relais logement afin d'y développer un lieu d'accueil et de suivi pour des femmes en situation de précarité.

Si ce projet peut retenir toute notre attention (et nous en avons parlé ensemble plusieurs fois avec Madame VIOLETTE) je vous propose mes chers collègues,

cependant, de nous abstenir pour 2 raisons. La première, c'est que la préfecture de Paris n'a pas, à ce jour, décidé de la continuation de ce dispositif, ni de son financement qui, par ailleurs, impliquerait la reprise de l'actif et de l'endettement présumés liés aux procédures contentieuses en cours. Et, enfin, le local appartient à la Ville de Paris, qui est donc décisionnaire de son devenir et, comme à son habitude, ne se préoccupe pas de l'avis de la Mairie du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Donc, c'est une proposition d'abstention liée au fait que nous ne sommes pas décisionnaires, d'ailleurs, là-dessus. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Bonjour mes chers collègues, Monsieur le Maire. Tout d'abord, nous souhaiterions remercier à nouveau l'ensemble des bénévoles œuvrant pour la solidarité et l'aide aux plus démunis d'entre nous dans des conditions qui sont parfois extrêmement difficiles. Cette solidarité est un enjeu central dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, mais également dans le contexte d'accroissement des inégalités que nous connaissons aujourd'hui à Paris.

Ces questions sont centrales et au cœur de notre action, à la fois pour notre groupe, tout autant qu'à l'Hôtel de ville. Sur ce dossier, notre enjeu est de déterminer ce qu'il va advenir du Clos Feuquières. Nous souhaitons avant tout qu'il reste un lieu dédié à la solidarité et il nous semble tout à fait pertinent quant aux usages proposés en particulier l'accueil de jour. La pérennité dans le temps de ce lieu est également un enjeu essentiel et, pour cela, il nous semble important de nous appuyer sur une association qui soit à la fois solide et expérimentée. En outre, le choix de l'association gestionnaire ne peut aujourd'hui être effectué qu'en partenariat avec l'État. C'est au vu de ces différents éléments qu'il nous paraît donc plus judicieux de se lancer dans un appel à projets pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement de cette future structure. Et notre groupe s'abstiendra donc sur le présent vœu.

Monsieur le Maire : Il me reste à soumettre ce vœu aux voix avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc il est adopté avec une forte abstention.

Le vœu est adopté.

52. V152020011 Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires parisiens

Madame IBLED : Aujourd'hui, Paris compte 760 écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat. Suite à la diffusion, on en a parlé tout à l'heure, du document « rue aux écoles », on a vu apparaître la mise en place de certaines rues piétonnes en face d'écoles élémentaires et d'écoles maternelles. Cependant dans le rapport, il est écrit que 150 écoles se retrouvent dans une situation dite « complexe » compte tenu de la présence d'un trafic de transit plus important. Il est donc précisé que ces 150 écoles ne bénéficieront à ce jour d'aucun projet de sécurisation ou d'apaisement. C'est pourquoi nous émettons le vœu que l'accès à ces écoles soit considéré dans sa globalité, c'est-à-dire de procurer des aménagements de voirie qui permettront l'amélioration de l'ensemble des cheminements des piétons aux abords des écoles, ce qui veut dire que l'on ne regarde pas seulement la rue dans laquelle est situé l'école mais les abords et les rues adjacentes à l'école pour permette la sécurisation et notamment d'identifier les rues accidentogènes, les sites accidentogènes, etc.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse sera donnée par Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis ravi d'entendre, effectivement, des gens s'occuper de la sécurisation des écoles et je vous en remercie, Madame IBLED, parce que cet arrondissement est engagé depuis très longtemps sur cette sécurisation. Malheureusement, effectivement, on n'a pas eu le même écho du côté de la Mairie centrale. Là encore, un petit peu d'historique.

Cet arrondissement a proposé à de nombreuses reprises des expérimentations. Alors je vais citer ici sous la précédente mandature, l'expérimentation, pour une meilleure visibilité des passages piétons, notamment lorsqu'il fait nuit, de LED bleues, balayée d'un revers de main en nous expliquant que les zones 30 allaient tout régler. On peut parler des systèmes piétons, on peut parler de la réflexion des Pédibus, à chaque fois, effectivement annulées. On peut parler aussi des oreilles aux passages piétons parce que lorsque vous parlez d'aménagements de voirie, pour ces oreilles aux passages piétons qui raccourcissent, justement, le danger pour l'enfant, il n'y a eu aucune budgétisation. Je peux parler ici de l'ensemble des plateaux surélevés et autres ralentisseurs que l'on demande auprès des écoles. Un seul exemple : Théodore Deck - Croix-Nivert, un point école très dangereux. Nous attendons toujours le financement. En plus il va être retardé par les énormes travaux des ateliers de Vaugirard.

La seule chose qu'a fait la Ville de Paris c'est, dans les années 2000, alors que nous avions des personnels pour faire traverser les enfants qui s'appelaient des ALMS (agents locaux de médiation sociale) qu'ils ont été transformés en vacataires que nous avons aujourd'hui, avec d'énormes difficultés de recrutement. Mais, point positif, cette année, nous avons l'intégralité des vacataires sur l'ensemble des points écoles. En revanche le temps périscolaire n'a jamais été pris en compte. Pourtant, à de nombreuses reprises, nous avons demandé de prendre en compte ce temps périscolaire, parce que tous les enfants ne sortent pas à 15 heures ou 16 heures. Certains continuent à fréquenter l'école et à 18 heures ou 18 heures 30, un certain nombre d'écoles ont beaucoup d'enfants et il serait bien temps de s'en occuper aussi. Donc, quand vous parlez de prendre dans la globalité, oui, effectivement, il faut prendre aussi ce sujet.

Je ne reviendrai pas sur les trois écoles qui ont fait partie du premier dispositif de « la rue aux écoles ». Nous avons réfléchi effectivement à des dispositifs intermédiaires puisqu'aujourd'hui seule la fermeture totale par des barrières Vauban à cadenas et une fermeture virtuelle par des bandes sur le sol et un panneau sont mises en place. Je veux bien que l'on évoque l'urgence mais, même avec l'urgence, la Mairie de Lyon, qui n'est pourtant pas de mon bord politique, a trouvé des systèmes pour faire des fermetures partielles avec des doubles panneaux qui s'ouvrent et qui se ferment. Et je pense qu'il faut aller sur un certain nombre d'écoles qui ont ces difficultés, avec des forts trafics (comme par exemple l'école Miollis) sur des fermetures temporaires, provisoires au moment des entrées et de sorties.

En fait, ce qui est dommage, c'est qu'effectivement on a l'impression sans arrêt que soit on est retenu par le budget soit on est retenu par l'idéologie. Donc sur ce sujet-là, j'espère que l'on va là aussi tous se rejoindre et donc, c'est avec un accueil favorable que je voterai votre vœu et que j'invite la majorité de cet arrondissement à le faire.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Alors, je suis étonnée de l'écart entre le texte du vœu que j'étais prête à voter, parce qu'il avait l'air d'aller dans le bon sens, de vouloir faire quelque chose de constructif avec la majorité, en associant les arrondissements à la réflexion, et ce que vous avez exprimé oralement. J'ai l'impression que vous fustigez la volonté de l'exécutif de vouloir faire des pistes sécurisées, des zones piétonnes vraiment sécurisées. Donc, dans le doute, je vais m'abstenir.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, qui aurait imaginé, il y a quelques années, qu'on allait batailler tous ensemble pour la meilleure manière de piétonniser et de sécuriser l'abord des écoles. Déjà, c'est une victoire. Je ne sais pas, Monsieur PINET, si elle est idéologique, mais c'est une victoire, en tout cas de vouloir transformer la ville et que nous partagions tous cet objectif. Pour le reste, vous avez cité un mail tout à l'heure, et donc nous sommes bien au courant qu'il y a, jeudi, au moins une réunion à 18 heures 30 et qu'il s'agit, lors de cette réunion, d'essayer d'envisager, entre l'exécutif parisien et les maires d'arrondissement et les adjoints chargés dans tous les arrondissements de ces questions, d'élaborer (puisque tout cela est allé très vite) la suite et de définir les possibilités. Donc, laissons faire cette réunion, cette concertation, laissons faire ces études. Mais je suis ravi que l'on partage tout cela. Et si effectivement il y a de bonnes idées ailleurs, je pense que personne ne sera opposé à ce qu'on les mette sur la table. Sur la piétonisation, on cite le chiffre qui est parisien, d'ailleurs (et là je vous rejoins, Monsieur le Maire, je pense qu'il faut qu'on essaye d'avoir des débats concernant le 15^{ème} arrondissement) et on devrait essayer de citer des chiffres du 15^{ème} plus que des chiffres parisiens parce que sinon cela étend les débats à des choses que l'on maîtrise éventuellement moins. Mais en tout cas, ce chiffre de 150 est pour tout Paris. 150 écoles où il semble impossible à court terme de piétonniser les abords immédiats. Cela ne se fera pas dans l'immédiat, mais il y a une volonté de l'exécutif et de la Ville de Paris de le faire très rapidement.

Par ailleurs, on peut se réjouir, puisqu'on en a eu à en débattre dans ce Conseil par le passé, du fait que les points écoles soient bien occupés (et cela a constitué une difficulté par le passé). Donc là on peut se réjouir de cela, du fait que les points écoles qui sont identifiés chaque année conjointement par la Ville de Paris et les maires d'arrondissement soient tenus. Et, après, si on peut être maximaliste, Madame IBLED, on va y réfléchir. Mais c'est déjà une grande avancée. Cette avancée est là et, donc, nous, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Je crois que Madame IBLED voulait clarifier sa réponse par rapport à Madame NIAKATÉ.

Madame IBLED : Je voulais juste préciser que mon vœu portait effectivement non pas sur ce qui est en cours puisque, effectivement, il y a pas mal de choses qui sont déjà en cours, mais je voulais alerter sur les fameuses 150 écoles sur le plan parisien qui ont une situation plus complexe, compte tenu de la présence d'un trafic de transit plus important, ce qui signifie, en fait, à la lecture de ces

mots, que ce sont des situations sans doute plus dangereuse qu'ailleurs. En fait, j'alertais sur le fait qu'il fallait être encore plus vigilant sur ces 150 écoles.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote. Sur ce vœu avec proposition de vote favorable de l'exécutif, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté.

53. V152020012 présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge dans le 15^{ème} et à l'avenir des cimentiers à Paris

Monsieur le Maire : Je vous propose un examen groupé pour les vœux suivants.

Madame IBLED : Merci. Je vais essayer d'être rapide, puisque l'on arrive à une heure assez tardive. C'était juste pour rappeler que la situation de la cimenterie Lafarge nous avait préoccupés tous pendant la campagne des municipales. Je pense que tout le monde s'est positionné, et que cette cimenterie apporte une pollution régulière de la Seine. Personne n'ira le contredire, je pense, non plus, vu les articles de presse sortis récemment. Cette pollution, effectivement, a un impact sur la biodiversité. Cette pollution est également à la fois sonore et visuelle. Nous faisons face en fait à un projet d'extension d'une centrale à béton qui, pour rappel, pour mémoire, a été construite en 1964. Cette extension implique en fait de supprimer l'activité de l'ancienne centrale à béton pour multiplier et développer l'activité de la nouvelle centrale. Aujourd'hui, l'ensemble des métropoles européennes ont décidé de diminuer l'utilisation du béton. Il n'y a plus de centrales à béton dans un grand nombre de métropoles. Aujourd'hui, un certain nombre de lois ont été votées pour demander le développement des matériaux biosourcés afin d'améliorer la sensibilisation de tous les acteurs en faveur de la biodiversité.

Considérant tout ceci, nous demandons, le groupe Indépendants et Progressistes et notamment les élus du 15^{ème}, que la Mairie de Paris s'oppose fermement et définitivement à tout projet d'extension de la centrale à béton Lafarge. Et nous souhaitons également que la Mairie de Paris mette tout en œuvre, en lien avec les parties prenantes, publiques et privées, afin d'aboutir à une délocalisation progressive de tous les cimentiers. Pour mémoire, sur un rayon de 5 kilomètres autour du 15^{ème}, il y a trois cimenteries.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. Qui présente l'autre vœu ?
Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Je tiens à remercier le groupe Indépendants et Progressistes pour leurs vœux. Bien entendu, nous les soutiendrons, le nôtre allant dans un sens similaire voire plus loin. Nous le soumettons à votre jugement ce soir. Notre vœu, nous l'avons écrit en lien avec la concertation qui a lieu actuellement, qui est en cours à l'initiative de la Mairie de Paris, certes, suite à de fortes pressions pour que celle-ci ait lieu, et les associations de riverains qui, enfin, ont voix au chapitre. Il était temps, alors que les travaux ont malheureusement commencé et ont été, fort heureusement, stoppés. Cette concertation a donné lieu à une première réunion qui nous a apporté beaucoup d'enseignements. Le premier enseignement qui est très net s'inscrit dans un contexte. Un contexte très récent que, je pense, chacune et chacun d'entre vous connaît. De pollutions, de révélations de pollutions importantes de la part de Lafarge dans le 12^{ème} arrondissement. Reconnues d'ailleurs par les intéressés. Des révélations qui ont même donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes judiciaires. L'une sur le site du 12^{ème}, l'une sur le site que nous connaissons dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Je voudrais vous dire que vous n'avez qu'une minute pour présenter le vœu et que vous l'avez déjà dépassée. Donc, si vous pouvez vous acheminer vers votre conclusion, merci.

Monsieur BRAGÉ : Je vais essayer d'aller vite mais le sujet est d'importance.

Monsieur le Maire : C'est le règlement et il est tard.

Monsieur BRAGÉ : Autre élément qui est ressorti de cette concertation, c'est la méconnaissance très forte de la Ville sur ses besoins en matériaux. L'ensemble de ce qui nous a été répété par Monsieur GREGOIRE a été « nous avons besoin de béton ». Dans le même temps, il nous est expliqué que la Ville devait réduire sa consommation de béton. Nous ne savons pas où nous allons, et il est nécessaire que cela soit clarifié, car c'est l'objet même du projet déposé. Je vais aller très vite en disant que la première chose que nous demandons, c'est que cette concertation ne puisse pas se terminer tant que nous n'avons pas les conclusions des deux enquêtes judiciaires, de la décision du tribunal administratif sur la requête des riverains, sur la production d'une étude sincère sur les besoins en matériaux de notre communauté.

Que cette concertation soit étendue également à l'abandon total du projet et non seulement d'extension mais d'implantation actuelle de l'usine vu que celle-ci a été démantelée pour entamer les travaux.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je suis désolé mais il y a un règlement, c'est une minute pour présenter les vœux. Vous seriez au Conseil de Paris, vous verriez qu'à une minute et une seconde on vous coupe le micro. Là vous êtes à 2 minutes 30. C'est un sujet important, je le conçois, mais il y a quand même un règlement. Madame de CLERMONT-TONNERRE pour répondre aux deux vœux.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Lafarge aura fait couler beaucoup d'encre dans la presse et malheureusement beaucoup de béton sur nos berges. Chacun d'entre nous connaît l'historique de ce dossier très médiatisé et les nombreuses initiatives que vous avez prises, Monsieur le Maire, avec Agnès EVREN, pour tenter de mettre un terme aux pollutions atmosphériques et sonores générées par la centrale Lafarge du Port de Javel Bas. En dépit de toutes les actions engagées, j'ai le sentiment que nous sommes face à un mur, après des années de contestation, de recours, de multiples vœux déposés dans les assemblées, de nombreuses prises de parole et interventions dans le cadre de la campagne municipale pour demander le départ des industries polluantes de nos berges, le projet de construction de la centrale ne semble pas abandonné. Certes, Aropa a commencé à hausser le ton, certes, la Mairie de Paris a orchestré une concertation mais, sur le fond, les lignes ne bougent pas vraiment dans la mesure où, dès la première réunion, l'exécutif parisien et la Préfète se sont montrés favorables au maintien de la centrale sur le site de Javel. En prime, nous n'avons toujours pas la moindre étude démontrant l'utilité de cette centrale au pied de l'un des deux monuments historiques du 15^{ème}. J'imagine d'ailleurs qu'en amont du renouvellement de la concession aucune réflexion n'a été conduite sur la diminution des besoins en béton et l'évolution des méthodes constructives. Désormais, il faut que tout le monde se mette au diapason. Les efforts des uns ne doivent pas être anéantis par le laxisme des autres. On ne peut pas d'un côté œuvrer pour que les Jeux olympiques de triathlon et de nage en eau vive puissent se tenir sur la Seine, engager des investissements lourds pour que les bateaux passent à l'électrique ou à l'hydrogène et agir pour la préservation de la biodiversité du fleuve et, de l'autre côté, maintenir, dans la perspective de la Tour Eiffel, une centrale à béton, source de pollution sonore et atmosphérique, génératrice de nuisances de tous ordres et coupable de rejet de laitances dans le fleuve. Cela a d'autant moins de sens que le sud du 15^{ème} compte déjà de nombreux sites industriels dont plusieurs centrales, Cemex, Lafarge et Raboni sur le port Victor et Unibéton à proximité sur le quai d'Issy-les-Moulineaux.

J'en viens aux deux vœux. Sur le vœu du groupe Indépendants et Progressistes, nous partageons l'esprit des demandes formulées tout en observant et en regrettant que vous vous opposiez à l'extension de la centrale, sans pour autant demander explicitement son départ. Nous pensions que vous demandiez le départ total des installations du port de Javel Bas mais, visiblement, ce n'est pas le cas. Sur le vœu fleuve déposé par le groupe écologiste, j'ai deux remarques portant sur les paragraphes 7 et 8. Ainsi, à propos de la reprise du contrôle des berges à court terme, je rappelle que les berges relèvent du domaine public fluvial géré par Aropa pour le compte de l'État. Je crains que le maintien de la mention « à court terme » ne se traduise par un vœu pieux lors de son passage au Conseil de Paris. S'agissant du classement en zone touristique, le zonage ZUT n'existe pas dans le PLU de Paris. Il aurait été donc plus cohérent, comme je le propose, de demander un classement en zone urbaine verte, comme c'est par exemple le cas sur le port de Grenelle ou sur le Port de Suffren. Mes chers collègues, si vous acceptez d'apporter des précisions ou des modifications sur ces 2 projets, nous pourrions voter vos vœux ainsi amendés.

Monsieur le Maire : Madame EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souscris évidemment totalement à ce qui vient d'être dit par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE et je tiens à saluer au passage son engagement sans faille durant la précédente mandature sur ce dossier ô combien brûlant. A l'heure où on parle d'urgence climatique et environnementale et où Paris se prétend être la première ville verte en Europe, cette installation, évidemment, n'a absolument plus lieu d'être dans un quartier historique qui, finalement, s'est transformé en une simple zone industrielle. Et je tiens à rappeler un chiffre que la Mairie de Paris et que nous ne devons pas méconnaître, il faut le rappeler de façon récurrente : les villes sont responsables de près de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Et donc les villes ont un rôle absolument stratégique à jouer dans la bataille contre le réchauffement climatique. Et la Ville malheureusement, visiblement, fait mine de l'ignorer. Et, donc, on ne peut plus aujourd'hui se permettre de prendre de telles décisions puisque plus aucune capitale européenne, aujourd'hui, n'accueille de telles centrales dans les villes. Ce projet est donc un non-sens qui est absolument incompréhensible. Le premier non-sens c'est d'essayer de comprendre pourquoi la Mairie de Paris a autorisé Lafarge à étendre son activité de béton, alors que la Ville a généralisé, comme cela a été dit par ma collègue Catherine IBLEB, l'usage des matériaux biosourcés pour, justement, respecter l'engagement qui avait été pris dans le cadre de l'accord de Paris. Monsieur MISSIKA, lui-même, avait très clairement dit qu'il ferait tout pour réduire évidemment la production de béton.

Le deuxième non-sens, et personne ne l'a rappelé, c'est qu'il existe deux autres centrales à béton qui sont situées entre 1 et 2 kilomètres en aval de cette installation. L'une, d'ailleurs, constitue la plus grande unité de production de béton prêt à l'emploi en France. On peut légitimement se demander en quoi cette extension est justifiée.

Le troisième non-sens, c'est que cette installation, si elle était amenée à être véritablement installée, générerait en plein Paris un trafic de 180 trajets de camions-toupies par jour, roulant au diesel et générant donc de la pollution de l'air évidemment et un engorgement de la circulation. Plus grave encore, la Ville a fait mine de découvrir cette dimension polluante de cette centrale lorsque le 1^{er} septembre dernier les riverains ont vu avec stupéfaction les déversements de rejets polluants dans la Seine et leurs implications naturelles sur la dégradation de l'environnement, mais aussi sur la biodiversité. Cela a déjà été dit également.

On a parlé de la concertation, mais c'est une concertation qui est complètement « pipotée », si j'ose dire, une concertation à géométrie variable. Mais on a l'habitude avec la Ville de Paris puisque, d'emblée, l'abandon de ce projet a été écarté de la concertation, ce qui est complètement contraire à la définition d'une concertation et que, finalement, la révision en profondeur qui avait été promise par la Maire de Paris, se transforme en révision complètement marginale ce qui est inacceptable pour les riverains et l'association Rives Javel qui défend avec beaucoup d'ardeur l'abandon de cette centrale.

Il est aussi évidemment essentiel que ce quartier redevienne donc un écoquartier apaisé qui offre aux habitants du 15^{ème} arrondissement le cadre de vie qu'ils attendent et à la biodiversité évidemment l'espace pour s'épanouir. Je terminerai donc en vous disant tout simplement que notre position est très claire, limpide, et ne changera pas : nous demandons l'abandon de ce projet qui est une aberration écologique.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé cette position qui est la nôtre et qui est très claire. Il y a d'autres explications de vote. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, d'abord, premier point, ce n'est pas banal d'avoir un vœu du groupe Indépendants et progressistes demandant cela parce que, effectivement (vous l'avez dit mais vous l'avez dit sans insister) c'est l'État qui gère Aropa. La Ville n'est pas décisionnaire et donc cela relève de Ports de Paris et c'est Aropa, seul, qui décide des concessions concernées et touche les loyers. Donc je suis assez surpris que ce vœu soit formulé de cette manière.

Par ailleurs, on partage évidemment le dégoût qui nous a tous pris quand on a vu les images qui ont circulé. Et nous souhaitons tous qu'il soit mis fin à ces nuisances. Pour autant, le permis de construire n'est qu'un contrôle de légalité. Vous faites mine de l'ignorer, mais si la Ville refusait elle serait attaquée en justice administrative et elle perdrait. L'intérêt de la Ville est donc de peser utilement sur le projet.

Troisièmement, ces centrales à béton produisent des matières indispensables pour la construction avec une durée de vie limitée de une à deux heures quand ils sont fabriqués et les retirer de ces endroits proches de la Seine reviendrait à les mettre ailleurs, au prix de milliers de rotations de camions supplémentaires. Donc la voie que la Ville privilégie, plutôt que la démagogie, c'est de limiter les nuisances, de respecter l'environnement, d'aller vers un changement de la motorisation des camions-toupies, de faciliter les circulations douces sur ces emprises et de s'engager sur une réduction de la consommation de béton pour rendre obsolètes ces structures à long terme. Une conférence citoyenne avant de lancer la procédure de révision du PLU va être lancée samedi et je crois que c'est comme cela que l'on pèsera utilement sur l'avenir. Par ailleurs, dans la concertation qui a lieu avec Lafarge, il faut qu'évidemment tout le monde y mette tout son poids, mais sans démagogie. Donc nous espérons que Lafarge entendra (et, moi, je ne désespère pas de cela et on va tous s'y mettre) qu'il ne peut pas agir comme cela, et qu'il faut qu'il réduise son projet. Mais il ne faut pas de démagogie en la matière. L'explication de vote est que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Je dois simplement dire, même si c'est un peu pessimiste, qu'il n'y a plus aucune confiance de la part de plusieurs d'entre nous en Lafarge, qui nous a trompés, trompés et trompés depuis des années. Et encore jusqu'à déverser, peut-être comme victime, mais en tout cas elle n'avait qu'à contrôler ses exploitations, du béton dans la Seine, aussi bien dans le 12^{ème} que dans le 15^{ème}. Il y a maintenant une réponse que doit faire Monsieur BRAGÉ sur son vœu à la suite de la proposition de Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Monsieur BRAGÉ : Donc nous acceptons l'amendement proposé par Madame de CLERMONT-TONNERRE et nous vous prions de nous excuser d'avoir utilisé l'ancienne appellation du POS qui est révolu, évidemment.

Monsieur le Maire : Merci d'essayer d'actualiser vos déclarations. Madame IBLED.

Madame IBLED : Oui, merci. Juste pour répondre à Madame de CLERMONT TONNERRE sur le fait qu'en fait la centrale à béton actuel n'est plus aux normes. Donc s'opposer à l'extension de la centrale à béton, c'est s'opposer au maintien de la centrale. Aujourd'hui, la centrale à béton ancienne ne peut continuer de fournir du béton que par dérogation. Elle n'est plus aux normes, elle n'a plus le droit de produire. Donc s'opposer à l'extension, c'est s'opposer à la centrale à béton. Juste pour répondre à Monsieur SITBON, pour mémoire, la demande d'extension de la centrale à béton a été faite le 21 février 2017. A l'époque, la LREM n'était pas encore en place.

Monsieur le Maire : Petit retour historique. En attendant, nous allons soumettre au vote les deux vœux avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La gauche. Merci.

Le vœu est adopté.

54. V152020014 Vœu relatif à la préservation de la Seine face aux pollutions multiples causées par le cimentier Lafarge et à l'extension de l'usine du quai bas de Javel

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Même vote. Qui s'abstient ? La gauche. Merci. Ils sont adoptés.

Le vœu est adopté.

55. V152020015 Vœu relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Vous le savez le gouvernement ouvrira les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre prochain avec, comme perspective, des premiers services commerciaux à partir de fin 2020 début 2021. Dans un contexte où plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G allait massivement augmenter l'émission de gaz à effet de serre, ainsi que la consommation énergétique dédiée à ces nouveaux services, dans un contexte où même la Chine met en veille la 5G car trop énergivore. Dans un contexte également où l'ANSES a mis en évidence un manque important voire total de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels de

cette technologie sur notre santé et dans un contexte de risque d'accaparement de nos données personnelles. Raisons pour lesquelles les écologistes demandent que soit mis en place un moratoire sur ces questions et que la réflexion collective soit éclairée par un véritable débat démocratique sur les besoins des Parisiennes et des Parisiens sur l'arrivée et le déploiement de cette nouvelle technologie. Nous vous invitons donc à soutenir notre vœu.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Franck LEFEVRE qui va répondre à la place de Madame Anne-Sophie BORDRY qui s'excuse de ne pouvoir être présente. Elle a été retenue en province, mais elle a longuement évoqué ces questions avec nous ce week-end.

Monsieur LEFEVRE : Donc, très rapidement vu l'heure tardive. Ce vœu comporte des considérants techniques qui, par définition des considérants, justifient votre vœu. Nous jugeons un certain nombre de ces considérants inexacts. Sans rentrer dans les détails ce soir, notamment la comparaison entre la 5G et la fibre optique. Il y a également des considérations relatives à l'impact sociétal, la 5G, selon votre vœu, ne répondant à aucun besoin. Nous considérons là aussi que c'est inexact. J'en veux pour exemple le télétravail ou encore la télémédecine dont le développement passe nécessairement par des innovations telles que la 5G. Ce vœu comporte également des considérants relatifs à l'impact sanitaire de l'exposition aux ondes électromagnétiques. Sur ce domaine, Monsieur le Maire, et sous votre impulsion, durant les deux précédentes mandatures, vous avez œuvré en faisant d'une part, appliquer le respect de la charte parisienne via la demande systématique de mesures de niveaux d'émissions dans les quartiers, les logements individuels, en répondant favorablement à chaque demande des habitants du 15^{ème}. D'autre part, vous avez fait appliquer le principe de précaution : pas d'antenne dirigée vers les établissements accueillant des enfants, des personnes âgées, situés dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'antenne. A noter également les nombreuses réunions de concertation avec la population organisées en mairie en présence des opérateurs.

Par conséquent, compte tenu de nos divergences sur certains considérants, compte tenu de la politique de précaution, de prévention, de concertation conduite par la Mairie du 15^{ème} dont je viens de parler et que vous continuerez naturellement, Monsieur le Maire, à mettre en œuvre dans le cas du déploiement de la 5G, en veillant notamment au respect de la loi, vous l'aurez compris, nous ne souhaitons pas voter favorablement ce vœu. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse précise. Il y a maintenant des explications de vote. Madame IBLED.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais prendre la parole effectivement en réaction à ce vœu car il illustre assez clairement la différence entre deux visions de l'écologie. Aujourd'hui, ce n'est pas tant la 5G qui fait l'augmentation du trafic, mais bien l'augmentation du trafic qui rend nécessaire la 5G. Pour mémoire, entre 2015 et 2019, la consommation des données a été multipliée par dix. Il faut donc réagir. Bien entendu, nous sommes très attentifs aux questions de santé. De nombreuses études ont été réalisées et rendues public en France comme à l'étranger, qui ne trouvent guère d'effets néfastes. Et de nouvelles études ont été demandées par le gouvernement sur des aspects complémentaires comme, par exemple, le comité de dialogue relatif au niveau d'exposition du public aux champs électromagnétiques, mis en place fin 2018. C'est donc un débat scientifique, complexe, par nature national, qui dépasse donc notre Conseil d'arrondissement. On peut bien sûr choisir le soupçon perpétuel mais la période récente a, je crois, suffisamment montré que ce gouvernement et cette majorité donneraient toujours la priorité à la santé sur l'économie. Je parle de la situation Covid que nous venons de vivre.

Cependant, en lisant les considérants de ce vœu, on voit qu'il s'agit de bien autre chose. Les élus pensent que la course folle à l'innovation a détruit la nature sans nous rendre heureux. Nous pensons au contraire que l'innovation, la science, l'industrie, ont permis de comprendre le réchauffement climatique et nous permettront donc de le combattre. C'est là l'opposition majeure. Les élus Verts ne voient pas le rapport entre la 5G et les grands problèmes de nos sociétés modernes. Ici, par exemple, dans notre arrondissement, la 5G nous permettra d'optimiser les trajets en ville pour réduire la pollution et la consommation d'énergie, nous permettra de rendre les transports en commun plus efficaces, nous permettra d'améliorer la collecte des déchets, et j'en passe. C'est donc à ces utilisations que nous devrions travailler dès aujourd'hui. Nous devrions aussi nous atteler à organiser le recyclage des terminaux mobiles qui deviendront progressivement obsolètes. C'est ainsi que nous mettrons donc le progrès technique au service de l'environnement, au lieu de les opposer de manière dogmatique, au détriment des habitants.

Monsieur le Maire : Merci de cet exposé. Monsieur WOLFF doit aussi faire des explications de vote.

Monsieur WOLFF : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la 5G nous interroge sur le développement technologique et sur la place que nous lui

donnerons dans le futur. Le progrès technologique n'est en lui-même ni bon ni mauvais. C'est l'usage que nous en faisons, les gains que nous en retirons, et les externalités dues à l'usage de ces technologies qui sont l'enjeu aujourd'hui. Cerner l'ensemble des impacts positifs comme négatifs d'une telle technologie nécessite un haut niveau d'expertise. Le consensus n'est pas encore fait à ce jour.

La 5G nous permettrait d'abord de répondre à l'enjeu de l'augmentation du flux de données. Cependant au vu des usages actuels de la bande passante qui est en très grande majorité la vidéo en ligne, nous pouvons nous interroger sur cette nécessité d'en avoir toujours plus. Plus d'heures de vidéos chaque jour avec une qualité supérieure, mais pas toujours nécessaire, notamment lorsqu'on observe le coût environnemental du numérique. L'accroissement du marché des objets connectés qui ferait augmenter le trafic et dont on nous annonçait l'explosion, il y a une dizaine d'années, semble ne toujours pas avoir eu lieu.

La promesse de l'instantanéité de la communication, ouvrant notamment la porte à la télémédecine et aux voitures sans chauffeur est intéressante mais cette technologie ne semble pas encore mature, ne serait-ce que du point de vue législatif et un déploiement industriel semble donc encore très lointain. L'impact environnemental imposé par le déploiement massif de cette technologie, que ce soit pour l'implantation de nouvelles antennes ou par le renouvellement du parc de nos appareils, sans même parler de la consommation de fonctionnement est, par contre, lui, bien réel et inévitable. Dans le contexte de crise environnementale que nous connaissons et au vu des accords de Paris, il nous paraît pour le moins compliqué, voire incompatible, de déployer un nouveau réseau extrêmement dense. D'un point de vue économique, nous pourrions imaginer que les milliards d'euros en jeu pourraient être réorientés. Cependant, il faut le reconnaître, un aspect positif de la 5G est, à court terme, de créer de l'activité économique, de participer à la création d'emplois et au dynamisme du pays.

Néanmoins, l'investissement dans la 5G risque de se faire dans les grandes villes, au détriment des zones encore mal ou non couvertes, de ralentir les investissements sur les technologies existantes et donc, par ce biais, de renforcer la fracture numérique actuelle.

Enfin, l'impact sanitaire et sur la biodiversité est mal maîtrisé. Nombre de nos concitoyens s'inquiètent des dangers potentiels de la 5G. C'est donc au vu de ces différents éléments que nous souhaiterions une convention citoyenne dédiée à la 5G, afin d'avoir un véritable débat public. Un tel débat se pose au niveau parisien voire national, ce sujet ne nous paraissant pas directement lié au

15^{ème} arrondissement et ayant pris le temps de détailler notre position, nous ne prendrons finalement pas part à ce vote sur la 5G.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres explications de vote ? Comme le disait Franck LEFEVRE, qui a d'ailleurs présidé des réunions sous la mandature précédente concernant les poses d'antennes relais au moment du lancement de la 5G nous prendrons soin de saisir l'ANFR pour veiller à un déploiement conforme et nous demanderons à ce que l'ensemble des antennes relais fassent l'objet de points mesure réguliers affichés à la disposition du public. Il y a déjà un certain nombre de mesures que nous avons prévu de prendre et aussi nous engager à saisir l'ANFR à la demande des habitants à la fois pour veiller à la qualité de l'émission radiofréquence, mais aussi à vérifier les terminaux utilisés par les citoyens qui en feraient la demande. C'est un débat qui nous dépasse un peu dans la mesure où il ne s'agit plus tout à fait du 15^{ème} arrondissement. Néanmoins, bien sûr, nous allons nous prononcer sur ce vœu avec une proposition d'abstention de l'exécutif, proposée par Monsieur LEFEVRE.

Donc, je vais mettre aux voix ce vœu avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Donc les Verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble. Mais cela veut dire qu'il est adopté avec 2 voix sur 54.

Le vœu est adopté.

56. V152020016 Vœu au Maire du 15^{ème} et à la Maire de Paris relatif à l'acquisition de masques sanitaires transparents dits inclusifs

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ le présente.

Monsieur BRAGÉ : Merci à tous. Je m'engage à tenir la minute, cette fois-ci, de présentation. Cela va être très rapide. Vous savez tous que nous portons aujourd'hui des masques. Nous y sommes obligés par les conditions sanitaires. Vous savez certainement que l'apprentissage de la parole passe, pour les enfants, par le fait de voir les lèvres se mouvoir et je parle en connaissance de cause, pour avoir été un enfant souffrant de grande surdité. Il est urgent aujourd'hui, pour un certain nombre d'enfants qui n'ont plus accès à la vue des lèvres d'autrui, de pouvoir équiper les personnels en contact de masques inclusifs et donc nous vous proposons d'adopter ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci de votre concision. Monsieur RIPPERT voulait intervenir pour une explication de vote. Allez-y.

Monsieur RIPPERT : La Ville de Paris a déjà commandé 5 000 masques transparents fabriqués en France, dont l'arrivée est prévue fin septembre. Par la suite, un plan de déploiement est en cours d'élaboration avec, a minima, l'équipement des personnels au travail des agents sourds et malentendants, ainsi qu'aux points d'accueil dédiés aux usagers sourds, notamment dans les bibliothèques. La Ville de Paris essaiera dans la mesure du possible d'étendre leur distribution à ce que vous avez demandé dans votre vœu. La Ville de Paris tient également à souligner l'absence de soutien suffisant de l'État sur ce sujet important. Enfin leur approvisionnement doit évidemment se faire dans le respect du cadre réglementaire sur les marchés publics. Pour ces raisons, le groupe Paris en commun des élus de gauche s'abstiendra sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur CANAL pour répondre.

Monsieur CANAL : Mes chers collègues, malheureusement, la conclusion sera identique à celle de mon prédécesseur, à savoir l'abstention dans la mesure où d'un point de vue technique et aussi louable que soit le vœu qui nous est présenté aujourd'hui, la Mairie d'arrondissement ne dispose pas de la capacité de contracter des marchés. Alors je ne connais pas la forme précisément et l'étendue dudit marché mais, en tout cas, je ne vois pas en quoi la mairie d'arrondissement pourrait opter pour ce type de passation de marché. Sauf à consolider les pouvoirs du Maire d'arrondissement. Mais j'ai observé que les élus de gauche s'y étaient opposés, lors des débats parlementaires.

Monsieur le Maire : Donc, il y a une proposition de NPPV pour la majorité. Donc je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Les Verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est encore adopté, par les Verts.

Le vœu est adopté.

Informations diverses

Monsieur le Maire : Merci. Quelques informations diverses, pour ne pas se quitter trop rapidement. Ce sera bref, rassurez-vous. Donc, je vous invite à participer à la Nuit blanche, je parle sous le contrôle de Frédéric JACQUOT, samedi 3 octobre puisque la Nuit Blanche fera étape dans le 15^{ème} au Musée Bourdelle, à la villa Vassilieff, à l'espace Frans Krajcberg. Donc, vous êtes tous invités à y participer.

Par ailleurs, le mercredi 14 octobre à 18 heures 30, je rappelle le tirage au sort des conseillers de quartier, très important, dans cette même salle. Nos prochains Conseil d'arrondissement auront lieu les lundis 2 et 30 novembre à 19 heures. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XV^e arrondissement